

Contrat de Projets État-Région 2007-2013

M. LE MAIRE, Rapporteur :

1. Le cadre général

Alors que les collectivités s'attendaient, début 2006, à une prorogation d'un ou deux ans de la génération actuelle des Contrats de Plan (2000-2006), le Premier Ministre a annoncé le 23 février 2006 le respect du calendrier initial. Le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité du Territoire (CIACT) a confirmé en mars le démarrage au 1^{er} janvier 2007 des nouveaux «contrats de projets (CPER)». Ils présentent les caractéristiques suivantes :

* resserrement sur un nombre limité de «grands projets» d'envergure nationale, justifiant d'un impact économique et techniquement prêts,

* établissement concomitant des contenus des CPER et des Programmes Opérationnels Régionaux (POR) qui, sur la période 2007-2013, fixeront les modalités d'affectation des fonds européens au niveau régional. De fait, cela implique un resserrement des contenus sur les trois axes des objectifs des sommets européens de Lisbonne et Göteborg :

1. compétitivité et attractivité des territoires,
2. développement durable et préservation de l'environnement,
3. cohésion sociale et territoriale.

* les Régions ne sont plus partenaires «exclusifs» mais seulement «privilegiés» de l'État pour l'élaboration des futurs CPER,

* possibilité de révision des contenus des contrats à mi-parcours,

* exclusion des volets routiers des nouveaux CPER et possibilités de conventions ou de volets spécifiques, notamment un «volet territorial» (destiné à prendre la suite des précédents contrats d'agglomération) et un CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) qui regroupera les interventions de l'Etat éligibles notamment jusqu'à présent au contrat de ville et aux PRU (Programmes de Rénovation Urbaine),

* prolongation possible d'un an des contrats d'agglomération actuels.

2. Rappel de la démarche des collectivités locales

- La Ville et la CAGB ont travaillé en commun dès le mois de mars pour se positionner sur le nouveau CPER. Elles ont identifié 47 opérations, dont 21 projets prioritaires, qui ont été transmis à l'État en juin après un travail en commun du Comité PPI de la Ville et de la Commission 6 de la CAGB.

- Dans le même temps, les différentes collectivités franc-comtoises réunies par le Président du Conseil Régional le 19 juin 2006 ont décidé d'arrêter vis-à-vis de l'Etat une stratégie coordonnée. Elle figure dans un document synthétique intitulé : «projet de territoire 2007-2013». Ce document a été transmis à l'État par la Région «Chef de file» le 17 juillet 2006. Il faut rappeler que les collectivités contestaient à cette époque :

1. L'absence de bilan chiffré du précédent contrat de plan et de précisions sur le devenir des opérations antérieures non démarrées et non financées (volet universitaire).
2. L'absence de transparence sur les sommes réservées au futur CPER.

3. La faiblesse des montants alloués à la Franche-Comté, sans commune mesure avec les enjeux de la région.

4. La réduction des délais de négociation imposés par l'Etat.

- Dans ces conditions, les collectivités locales ont souhaité élaborer un «contre projet» cohérent avec le «projet de territoire» élaboré sous l'égide de la Région, à partir des projets des collectivités infrarégionales, en indiquant clairement à l'Etat qu'elles souhaitaient que sa participation soit portée à 250 M€.

Plusieurs conférences des exécutifs présidées par le Président du Conseil Régional ont permis de faire avancer la concertation.

3. L'engagement de l'Etat et de la Région

- Dans un premier temps, le Premier Ministre a remis aux Préfets de Région leur mandat de négociation (le 18 juillet 2006).

Pour la période 2007-2013, la Franche-Comté s'est vue allouer 183,9 M€ par l'État sur le contrat de projets (volet territorial compris). Il faut noter qu'au plan national, l'enveloppe dédiée par l'État à ces dispositifs contractuels était de près de 10 % inférieure aux engagements de la période précédente, à périmètre constant (hors volet routier) et en se référant aux crédits contractualisés. L'engagement de l'État était de 240,4 M€ hors volet routier sur le précédent CPER.

- Le mandat de négociation du préfet mentionnait 10 grands projets :

1. faire de la Franche-Comté le pôle européen d'excellence des microtechniques et nanotechnologies,
2. accompagner l'évolution industrielle et sociale des secteurs du transport, de l'énergie et de l'automobile dans le Nord-Est Franche-Comté,
3. faire progresser les démarches qualité pour consolider la confiance des consommateurs dans l'excellence agricole et aquacole franc-comtoise,
4. ancrer l'économie du numérique en Franche-Comté,
5. développer de manière coordonnée et durable la filière bois de Franche-Comté et promouvoir l'utilisation de la biomasse agricole et forestière en tant que ressource énergétique,
6. faire de la Franche-Comté une région exemplaire en matière de développement durable à travers son patrimoine naturel,
7. diversifier et sécuriser les trajectoires professionnelles face aux mutations du tissu industriel et de l'emploi régional,
8. améliorer l'accessibilité de la Franche-Comté à partir de l'axe de transport Nord/Sud et de la circulation du fret,
9. attirer les populations et les entreprises, retenir les jeunes et les cadres, en renforçant la compétitivité et la cohésion du territoire régional,
10. promouvoir une offre de santé de qualité à partir des domaines d'excellence régionale.

- Dans un deuxième temps : le Premier Ministre a accepté une ouverture en direction des collectivités locales, en élargissant les thématiques des contrats de projets et en laissant entendre que l'État revaloriserait les sommes initialement affectées au mandat de négociation.

Ce point a été confirmé par le Préfet de Région par courrier du 29/09/2006.

Les négociations menées sous l'égide de la Région ont abouti à un accord de l'Etat (courrier du 8/11/2006) pour porter sa participation à 250,4 M€. Ce total résulte de financements ministériels qui ont évolué de 183,9 M€ à 217,5 M€ mais aussi de l'inscription de crédits traditionnels dans le CPER (apprentissage et investissements dans les CFA par exemple), de la mise à contribution des crédits de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau et de l'addition des crédits du volet interrégional au titre du massif du Jura (12,5 M€), du massif des Vosges (1,4 M€) et du plan Rhône (2 M€).

Dans ces conditions, la Région a accepté de majorer sa participation prévue au départ dans une fourchette de 150 à 180 M€. Ce point a été confirmé par un courrier du 29 novembre 2006 au Président de la CAGB.

Le projet conjoint État/Région a été examiné le 4/12/2006 par la conférence des exécutifs.

La dernière actualisation des participations de l'État et de la Région, communiquée le 7 décembre 2006 amène à inscrire dans le CPER 251 M€ de crédits État et 194,1 M€ de crédits de la Région fléchés. Les compléments de participations de la Région pourront donner lieu (comme les participations des collectivités concernées) à des contractualisations complémentaires.

4. Analyse du projet de CPER 2007-2013

4.1. Rappel concernant le Contrat de Plan 2000-2006

Lors du précédent Contrat de Plan, la place de la Ville de Besançon et son rôle de capitale régionale avaient été peu reconnus. Peu de projets portés directement par la Ville et par le District avaient pu bénéficier d'un soutien direct de l'État et de la Région.

Hors volet universitaire et hors volet routier, seuls les projets suivants avaient été explicitement retenus : la réalisation de la Maison des Microtechniques, le Musée du Temps, l'extension de l'IRTS, le Conservatoire Botanique, la rénovation de la Porte Noire et la régionalisation de l'Orchestre. Et seuls les 3 premiers ont été effectivement réalisés sur la période avec le soutien financier de l'État et de la Région.

S'agissant du programme universitaire, ont pu être réalisés dans le cadre du CPER 2000-2006 : la Bibliothèque Universitaire de Médecine-Pharmacie, la première tranche des laboratoires de l'UFR Médecine, la restructuration de l'UFR Lettres, la Maison de l'Étudiant et des salles de cours à la Bouloie. Malgré la révision à mi-parcours en avril 2003, certains projets n'ont pu qu'être partiellement engagés : l'UFR Médecine 2^{ème} tranche, les premiers aménagements sur le campus de la Bouloie, la réhabilitation de la Cité Canot. Et quatre opérations programmées n'ont pas démarré : les restaurants universitaires de Châteaufarine et de la Bouloie, la Maison des Sciences de l'Homme et la BU de Lettres.

En résumé, et sans tenir compte du volet routier, les réalisations sur le CPER 2000-2006 ont été nettement en deçà des prévisions, notamment sur le volet universitaire (en principe sous maîtrise d'ouvrage de l'État). Malgré les demandes fortes des collectivités pour que les engagements non réalisés soient traités hors CPER 2007-2013, la reprise des opérations universitaires sur l'enveloppe du nouveau contrat est une caractéristique bisontine forte.

4.2. Les projets intéressant Besançon et son agglomération pour 2007-2013

D'une façon générale, les grands projets de développement de l'Agglomération sont inscrits dans le CPER :

Projet 1 : microtechniques

⇒ FEMTO, pôle de compétitivité, extension de l'ENSM

Projet 4 : économie du numérique

⇒ numérisation des collections de la Ville (musées, archives et bibliothèques)

Projet 5 : filière bois

⇒ programme de chaufferies bois à caractère expérimental

Projet 6 : patrimoine naturel et développement durable

⇒ lutte contre les inondations, valorisation des collines, étude sur le regroupement d'un pôle environnemental, agenda 21 et charte de l'environnement, études énergétiques

Projet 9 : compétitivité et cohésion du territoire

⇒ programme universitaire (cité Canot, MSH, Campus de la Bouloie, RU Châteaufarine), fortifications et Citadelle, étude de préfiguration BU/BM, Réseau Métropolitain (à confirmer dans la dernière version du CPER)

Projet 10 : offre de santé

⇒ Deuxième tranche UFR Médecine Pharmacie, Institut Fédératif Régional de cancérologie (à confirmer dans la dernière version du CPER)

Volet territorial :

⇒ CNR sur le site port Fluvial, Temis

Le détail des projets retenus et les plans de financement prévisionnels figurent en annexes au rapport.

D'autres projets seront traités hors CPER :

* le programme pluriannuel d'investissement des Directions de l'Eau et de l'Assainissement : reconduction d'une contractualisation spécifique avec l'Agence de l'Eau (contrat d'agglomération), complémentaire aux financements Agence dans le CPER ;

* la problématique de la liaison TGV à l'Euroairport de Bâle, demandée par le Réseau Métropolitain Rhin-Rhône, devrait être traitée par un conventionnement spécifique avec l'État ;

* la rénovation du quartier de Fontaine Ecu pourrait être traitée dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ou de l'appel à projets FEDER, sous réserve de disposer d'un projet opérationnel dans les deux ans.

* La mise en sécurité de la BU de lettres (financements traditionnels).

Par ailleurs, pour avoir une vision globale des opérations inscrites au CPER et intéressant Besançon (même sans participation Ville et/ou CAGB) il faudrait ajouter :

* la modernisation de l'AFPA (3 M€ d'investissement prévus),

* une partie du volet relatif à la formation professionnelle (plus de 16 M€ de dépenses prévues sur l'ensemble de la Région),

* le soutien aux programmes de recherche (qui représentent pour l'université, les lycées et le monde de la culture scientifique et technique 31,1 M€ de dépenses prévisionnelles au niveau régional),

* la construction du FRAC (pour un investissement de 9,3 M€).

4.3. Les engagements financiers

Au titre du CPER 2006-2013, les investissements intéressant directement Besançon et son agglomération sont évalués à près de 210 M€ (hors volet routier, en réintégrant l'AFPA et le FRAC et sans tenir compte des investissements induits) :

* engagement Ville sur 7 ans : 18,8 M€ (ce qui représente un peu moins de 60 % de la capacité d'investissement annuelle moyenne), dont 11,6 M€ fléchés CPER.

Il faut noter l'importance de l'engagement de la Ville sur le volet universitaire : 7,9 M€ (soit 42 % des engagements totaux), dont 4,5 M€ relevant du précédent CPER.

* engagement CAGB sur 7 ans : 17,2 M€, dont 3,9 M€ fléchés CPER.

Ces engagements sont à majorer des sommes inscrites dans les projets hors CPER (cf. point précédent).

L'effet de levier de l'inscription de ces projets au CPER permet de mobiliser un montant estimatif de plus de 100 M€ de crédits publics, dont 30 M€ pour la Région, 40,1 M€ pour l'État, 7,6 M€ pour le Département (hors CITE qui représente pour la Ville une part majeure de financements) et 22,9 M€ pour le FEDER.



L'approbation du CPER est soumise au vote du Conseil Régional le 12 décembre prochain.

Le Conseil Communautaire du Grand Besançon est sollicité également pour approuver ce document.

S'agissant de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre connaissance et d'approuver le projet de CPER 2007-2013,
- de prévoir les engagements sollicités de la Ville au titre de l'actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI),
- d'inscrire les sommes nécessaires aux budgets à venir.

Plan de financement prévisionnel projets régionaux

Axes	Intitulé de l'opération	Fléché CPER	Coût estimé	Région	État	CG 25	FEDER	Ville	CAGB	Autres financements
	Fédération des laboratoires FEMTO et centre de transfert	x	38,3	8	7,7	1,5	15,9	0	0,6	4
	Extension de l'ENSMM	x	4,5		1,5	0,6		0	0,5	2,5
	Pôle de compétitivité Microtechniques	x	12,5	2,3	3	1	3	0	0,5	2,7
4	Programme régional de numérisation pour les bibliothèques, les archives et les musées	x	x	x	x			0,2	0	
5	Développement de la filière bois et des énergies renouvelables	x	x	x	x	x	x	0,5	0	
6	Prévention et lutte contre les inondations	x	3	0	1	0	1	1	0	
	Préservation et valorisation des collines	x	x	x	x	x		0,2		
	Étude sur le regroupement d'un pôle environnemental	x	0,5	0	0			0,25		0,25 (UFC)
	Développement durable : Programme Agenda 21 et charte de l'environnement	x	4	0,5	0,5	0,5	0,5	1	1	
	Recyclage des déchets (structures d'insertion)	x	1,05						0,15	x
	Amélioration de l'efficacité énergétique	x	x	x	x				0,2	
9	Canot (Cité internationale)		8,4	CPER 00-06	1	0	0	1,5	0	5,9
	Maison des Sciences Humaines	x	5,5	2	0,5	0	x	2	0	1 (UFC)
	Campus de la Bouloie	x	3,4	0	2,9			0,5	0	
	RU Châteaufarine	x	4	1,5	1,5			1		
	Programme d'accompagnement à la démarche d'inscription des sites Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO : Citadelle et autres fortifications (hors Fort Griffon)	x	9,5	1	3,8	0	0	2,1	1	1,6
	Étude de préfiguration BU / BM	x	0,6	0,2				0,4	0	
	Réseau métropolitain Rhin-Rhône : crédits d'ingénierie et soutiens aux projets		3,5	0,5	0,7	0	0,5	0	0	1,8
10	Deuxième tranche de l'UFR Médecine-Pharmacie	x	24,5	9,5	9	0	0	2,5	0	3,5
	Institut Fédératif Régional du Cancer (à confirmer)		20	1	5	2	0	2	2	8
	Total 1 - Projets régionaux		143,25	26,5	38,1	5,6	20,9	15,15	5,95	31,25

Les projets non fléchés CPER nécessitent confirmation des plans de financement.

Plan de financement prévisionnel volet territorial

Intitulé de l'opération	Coût estimé	Région	État	CG 25	FEDER	Ville	CAGB	Autres financements
Site du Port fluvial : CNR et aménagement du site	VT 19,5 3	1,5 x	0	2 x		2,7 1	6,3 x	7 x
Technopole : TEMIS 1 et 2 (parcs d'innovation)	VT 31,5	2	2	0	2	0	5	20,5
Total 2 - Volet territorial	54	3,5	2	2	2	3,7	11,3	27,5
TOTAL GÉNÉRAL	197,25	30	40,1	7,6	22,9	18,85	17,25	58,75

Hors CPER : mise aux normes de sécurité de la BU de Lettres (financements traditionnel État).

Contrat de projets État/Région 2007 - 2013

Document stratégique

Préambule

A partir des approches stratégiques définies conjointement par les signataires, le contrat de projet est organisé autour de dix grands projets d'envergure nationale, d'un volet territorial et d'un volet interrégional.

Sur l'ensemble de ces interventions, l'engagement des partenaires s'établit comme suit :

	État	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort	
							CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort
Crédits régionaux (y compris le volet territorial)	217 524	166 102			19 360						
Crédits massif du Jura (pour la part qui revient à la Franche-Comté - estimation)	12 500	14 000	(3)	10 200							
Crédits massif des Vosges (pour la part qui revient à la Franche-Comté - estimation)	2 000	2 000			1 200						
Crédits du plan Rhône (pour la part qui revient à la Franche-Comté - estimation)	2 000	2 000									
Total des crédits inscrits au CPER pour la Franche-Comté	234 024 (1)	184 102 (2)	26 090	31 825	20 560	9 165	3 950	11 650	17 750	2 368	8 190

(1) A ces crédits s'ajoutent 10 millions d'euros pour l'investissement dans les CFA, qui seront contractualisés dans le cadre d'une convention particulière, ainsi que 7 millions pour les maisons de l'emploi, ce qui porte l'intervention de l'État à 251 024 000 euros pour la période 2007/2013.

(2) A ces crédits s'ajoutent 10 millions d'euros pour l'investissement dans les CFA, qui seront contractualisés dans le cadre d'une convention particulière, ce qui porte l'intervention de la Région Franche-Comté à 194 102 000 euros pour la période 2007/2013.

(3) montant en cours de définition

Projets (en millions d'euros)	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort	
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort
Projet 1 : faire de la Franche-Comté le pôle européen d'excellence des microtechniques et nanotechniques	12 642	P 150 P 172 P 127 P 103	11 650	3 100	1 400	700		1 600				
Projet 2 : accompagner l'évolution industrielle et sociale des secteurs du transport, de l'énergie et de l'automobile dans le Nord/Est Franche-Comté	7 420	P 150 P 127 P 103	6 570	2 000	200	600	2 710			8 000	1 943	715
Projet 3 : faire progresser les démarches qualité pour consolider la confiance des consommateurs dans l'excellence agricole franc-comtoise	23 568	P 227 P 154 P 142 P 103	15 710	3 300	5 280	3 300	300					
Projet 4 : ancrer l'économie du numérique en Franche-Comté	3 600	P 112 P 127 P 224 ADEME	3 600	1 400	1 000	1 200	75		200	3 100		
Projet 5 : développer de manière coordonnée et durable la filière bois de Franche-Comté et développer l'utilisation de la biomasse agricole et forestière en tant que ressource énergétique	12 847	P 149 P 103 P 127 P 227	11 287	4 150	4 015	3 450			500			
Projet 6 : préserver le patrimoine environnemental de la Franche-Comté pour en faire une région exemplaire en matière de développement durable	36 080	P 181 P 153 P 211 Fonds Barnier Agence de l'Eau ADEME	14 900	8 960	7 000	4 850	2 530	1 350	2 450	6 150	150	
Projet 7 : diversifier et sécuriser les trajectoires professionnelles face aux mutations du tissu industriel et de l'emploi régional	9 500	P 103	9 546	500		300						
Projet 8 : améliorer l'accessibilité de la Franche-Comté à partir de l'axe de transport Nord/Sud et de la circulation du fret	41 000	P 226	25 402		530	1 100	3 000					
Projet 9 : attirer les populations et les entreprises, retenir les jeunes et les cadres, en renforçant la compétitivité et la cohésion du territoire régional	26 818	P 150 P 172 P 127 P 194 P 175 P 131 P 223	26 264	2 200	900	860	550	1 000	6 000	500	275	7 475
Projet 10 : promouvoir une offre de santé de qualité à partir des domaines d'excellence régionale	12 349	P 150 P 157 P 226	9 473	480	1 300	1 000			2 500			
Volet territorial	31 700	P 112	31 700			2 000						
Volet interrégional	16 500	P 112	18 000		10 200	1 200						
Total ensemble	234 024		184 102	26 090	31 825	20 560	9 165	3 950	11 650	17 750	2 368	8 190

I - Diagnostic territorial

1 - Une identité forgée par l'histoire ... un rayonnement à amplifier

La Franche-Comté est une terre empreinte d'hétérogénéité, son caractère rural couplé à une industrie prégnante en sont l'illustration même. Son positionnement géographique renforce sa singularité : elle possède ainsi 230 km de frontière avec un État non-membre de l'Union européenne, la Suisse ; elle est localisée au cœur des échanges français et européens et comporte un massif montagneux recouvrant 44 % du territoire. Si ses savoir-faire sont une richesse indéniable, ils sont néanmoins peu connus.

Des savoir-faire historiques préparant la Franche-Comté aux défis d'aujourd'hui

L'indépendance, longtemps connue et vivement défendue par la Franche-Comté a fait jaillir d'illustres talents : des inventeurs (Claude-François Jouffroy d'Abbans pour le bateau à vapeur ; le Comte de Chardonnet pour la soie artificielle ; les frères Lumière pour le cinéma ; Pierre-Hyacinthe Caseaux pour les lunettes, Etienne Oehmichen pour l'hélicoptère et la dynamo) ; des scientifiques, dont Louis Pasteur et Georges Cuvier, l'inventeur de la paléontologie ; des écrivains, Victor Hugo, Marcel Aymé, Louis Pergaud, Tristan Bernard ; des utopistes et philosophes (Pierre-Joseph Proudhon, Charles Fourier, Victor Considérant et Antoine-Augustin Cournot) ; des peintres (Gustave Courbet) ; des grands bâtisseurs (Claude-Nicolas Ledoux - Arc et Senans), le passage d'autres constructeurs illustres (La Citadelle de Besançon et l'ensemble fortifié de Belfort par Vauban, La Chapelle de Ronchamp par Le Corbusier) ; le créateur du Cirque Plume, mondialement connu et nominé aux Molières 2006 ; des fondateurs d'empires industriels tels Peugeot, Japy, la SACM devenue Alstom en 1928, puis Alstom (construction du TGV). Cette culture du progrès s'est aussi révélée dans la capacité de l'économie régionale à effectuer des sauts technologiques : le quartz avec Lip dans le passé, ou les travaux sur la pile au silicium aujourd'hui. Tout ce savoir-faire a permis l'évolution de l'horlogerie vers l'excellence en microtechniques et nanotechnologies, et le développement des compétences dans l'automobile, la construction du TGV ou l'énergie....

En une phrase, la Franche-Comté est une terre libre, qui déploie l'innovation au service des hommes.

Une région rurale, structurée par deux principaux pôles urbains et un réseau de villes moyennes

La Franche-Comté se distingue par un caractère rural prononcé au regard de sa densité de population, relativement faible (70 habitants/km²), de l'importance de sa population localisée en espace à dominante rurale, soit 26 % pour 18 % au niveau national, et de l'émiettement communal (1 786 communes), deux fois plus important qu'au niveau national. La population se concentre d'une part autour de Besançon, capitale régionale, (134 400 habitants et 222 400 pour la totalité de l'aire urbaine de Besançon), et d'autre part dans le Nord-Est (300 000 habitants pour l'Aire urbaine de Belfort Montbéliard Héricourt). En complément, l'axe de la vallée du Doubs, reliant le Rhin au Rhône ainsi que les pôles urbains (Belfort à Dole, en passant par Besançon) regroupent la majorité de la population. Les villes étant peu nombreuses, leur rôle de structuration territoriale et de concentration des activités est amplifié.

1,139 millions de francs-comtois : une population en constante augmentation ... mais un déficit d'attraction auprès des habitants et des entreprises

Depuis 20 ans le rythme de croissance de la population a régulièrement crû, permettant au solde migratoire de s'approcher de l'équilibre. La population, encore jeune, n'en est pas moins vieillissante, à l'image des autres régions françaises.

Une notoriété à accroître

Si la Franche-Comté retient «normalement» ses habitants et ses emplois, les étudiants et les jeunes actifs (cadres) ont toutefois tendance à se diriger vers les régions voisines et l'Île de France. Ceci implique une réduction du nombre de personnels diplômés et de cadres potentiels, et fait craindre une baisse de la natalité du fait de la fuite des jeunes filles. Il faut également noter une proportion de cadres et de chefs d'entreprises inférieure à celle qui existe au niveau national et un taux d'emploi relevant de fonctions métropolitaines supérieures plutôt faible, relativement au niveau national.

Sur le plan économique, les entreprises présentes restent en Franche-Comté mais peu d'installations venues de l'extérieur se concrétisent. De plus, la zone frontalière de la Franche-Comté connaît une délocalisation croissante d'entreprises vers la Suisse. Ceci est d'autant plus dommageable que le taux de survie des entreprises est très bon en Franche-Comté.

Ce déficit d'attraction pure s'explique par différents facteurs dont :

- la situation géographique (les régions littorales attirant plus),
- l'image industrielle forte, et le contexte de mutations économiques, qui a donné lieu à une érosion de l'emploi industrie,
- l'armature urbaine qui rend la région peu visible dans le paysage métropolitain. Or la présence de fonctions métropolitaines supérieures peut influencer les mouvements des jeunes, étudiants ou actifs, et des entreprises, particulièrement tertiaires.,
- la méconnaissance des savoir-faire réels portés par le territoire franc-comtois. Les entreprises de renom implantées en Franche-Comté ne sont pas pour autant identifiées comme franc-comtoises. L'image forte de la Suisse toute proche renforce ce phénomène pour certains secteurs,
- l'offre de formation, qui est largement orientée vers les filières professionnelles, en adéquation avec le tissu économique régional. En conséquence, c'est une offre peu diversifiée qui ne satisfait pas une part significative des étudiants,
- le déficit de notoriété des filières littéraires et juridiques, qui ne bénéficient pas de l'image d'excellence des filières techniques et scientifiques. Aussi, les jeunes filles, qui s'orientent majoritairement vers ces cursus, effectuent souvent leurs études hors de la région,
- les capacités et les conditions d'accueil des étudiants et des entreprises qui pourraient être améliorées,
- le cadre de vie des franc-comtois, de qualité mais peu connu. Le patrimoine naturel et culturel est insuffisamment valorisé comme les chiffres de fréquentation en témoignent.

Une place singulière dans l'Europe : 230 kilomètres de frontière avec la Suisse

La frontière de la Franche-Comté avec la Suisse, pays non membre de l'Union Européenne, a un impact fort sur la vie économique et sociale de la région, notamment sur la zone la plus frontalière. Le travail frontalier est une tradition ancienne qui a connu des fluctuations liées aux conditions économiques des deux pays. Depuis plusieurs décennies toutefois, la Suisse a été un pourvoyeur d'emplois important pour l'Est de la Franche-Comté. Les accords bilatéraux signés en 1999 sont déclinés selon un calendrier censé aboutir de fait en 2014 à une quasi-intégration de la Confédération Helvétique dans l'Union Européenne. Parmi eux, l'accord sur la libre circulation des personnes est celui qui, à l'heure actuelle, a eu l'impact le plus fort sur la vie locale, il a globalement fragilisé le terrain économique et social. En effet, cet accord entraîne un départ de main d'œuvre vers la Suisse, impliquant des difficultés accrues sur des métiers déjà en tension et une perte de jeunes hautement diplômés issus des écoles d'ingénieurs

franc-comtoises. On relève également une concurrence économique exacerbée du fait de l'application de règles d'aides aux entreprises différentes de part et d'autre de la frontière.

D'autre part, les risques d'évolution du label Suiss Mad (fabrication totale sur le territoire suisse) risquent d'entraîner des délocalisations importantes d'entreprises franc-comtoises sous-traitantes vers la Suisse. Il est donc important d'avoir une collaboration franco-suisse plus dynamique à l'image de la création de l'agglomération transfrontalière Morteau, Villers-le-Lac, le Locle et la Chaux-de-Fonds.

2 - Une économie en mutation, une innovation à renforcer

Une industrie historique, puissante et vulnérable à la fois

Ses savoir-faire historiques font de la Franche-Comté la région la plus industrielle de France, eu égard à la part des emplois industriels (27 % en 2003) et à la part de valeur ajoutée réalisée par l'industrie (27 %). Son tissu économique repose majoritairement sur une industrie de main d'œuvre. Il est principalement composé de PME-PMI et de TPE, au côté desquelles se trouvent des grands groupes, dont les centres décisionnels sont souvent en dehors de la région, impliquant une certaine dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Même si la Franche-Comté est moyennement créatrice d'entreprises, elle se distingue avec le troisième meilleur taux de survie français.

L'activité mécanique au sens large est prépondérante, elle concentre une richesse de savoir-faire allant des secteurs traditionnels aux activités de pointe : les micromécaniques, les microtechniques et nanotechnologies, avec de multiples applications dont le dénominateur commun est la miniaturisation (entreprise Parkéon) ; l'automobile (Peugeot - Faurecia, ...) qui pourvoit un emploi industriel sur cinq (3^{ème} région) ; l'horlogerie (1^{ère} région) et la lunetterie (2^{ème} région). La plasturgie, l'agroalimentaire (Bel et son produit phare : La Vache qui rit), les industries du bois et de l'ameublement (Optimum, Parizot, Prolignum, seule unité française de contrecollé), le jouet (1^{ère} région de France avec Smoby, 2^{ème} groupe européen), l'énergie et la construction ferroviaire (Alstom, groupe mondial et GEEPI), la chimie (Solvay) constituent les autres secteurs d'activité principaux, en outre la qualité des productions régionales se révèle dans l'industrie du luxe et de la finition (Péquignet, Saint-Honoré, Herbelin) dans le Haut-Doubs. Certains domaines traditionnels sont au cœur d'une phase de mutations substantielles. Ainsi, l'activité automobile, concentrée sur la zone de Montbéliard, est soumise à une vive concurrence internationale. Ses difficultés se repercutent sur les nombreux sous-traitants locaux.

Si les activités tertiaires ont connu une croissance d'effectifs, celle-ci reste inférieure à la moyenne nationale. Toutefois la hausse sensible des services aux entreprises, les atouts dans l'économie du numérique constituent des voies de diversification engagées. Le Nord de la région émerge avec des formations universitaires dédiées, un maillage important en espaces publics numériques et la présence du pôle multimédia Numérica, dont la vocation est de diversifier le tissu économique vers le tertiaire. En Haute-Saône, la formation interactive à distance se développe avec des entreprises présentes sur le e-learning depuis son apparition en France (Online Formapro).

Les effets induits par la proximité de la Suisse sur l'économie régionale sont amplifiés pour les entreprises microtechniques et horlogères. Outre la vive concurrence à laquelle elles font face, elles voient fuir une main d'œuvre hautement qualifiée. Toutefois, ces orientations convergentes des économies peuvent être source de synergies, spécifiquement dans l'activité microtechniques et nanotechnologies, en pleine expansion.

Une richesse naturelle favorable aux activités agricoles et forestières

L'agriculture, qui occupe 47,8 % du territoire, reste un acteur dans la structuration et la vie des territoires ruraux, elle façonne les paysages et apporte une activité économique. L'agriculture franc-comtoise est riche de produits sous signes officiels de qualité (plusieurs AOC pour les fromages :

Comté, Morbier, Mont d'Or, Bleu du Haut Jura, Munster et pour les vins : Arbois, Côtes du Jura, Etoile, Château Chalon, Crémant du Jura, Macvin du Jura, mais aussi la Volaille de Bresse... des IGP en cours d'homologation dont celle pour la Saucisse de Morteau). Ces savoir-faire reposent notamment sur une tradition de travail en coopérative, au sein des fruitières. La filière laitière est performante (3^{ème} rang français), mais le maillage reposant sur des petits établissements de transformation ne favorise pas l'innovation, ni l'accès aux marchés nationaux et internationaux. Concomitamment à la diminution des exploitations agricoles, une professionnalisation et une hausse du niveau de formation des jeunes sont remarquées. Le tissu régional est peu adapté à une production de masse banalisée, son avenir réside dans une politique de qualité et de différenciation des produits.

Avec un taux de boisement de près 44 %, la Franche-Comté est la deuxième région forestière de France. C'est également une des premières régions françaises productrice de sciages, particulièrement résineux. Pourtant la richesse de ce gisement demeure sous-exploitée, des handicaps subsistent et la filière bois reste peu structurée. Ces facteurs pénalisent l'innovation, l'investissement et le développement technique. Or des atouts sont à valoriser : le savoir-faire historique, le tissu important des entreprises en milieu rural, la qualité, la diversité et la productivité de la forêt. En outre, la région s'illustre par son avance dans la valorisation énergétique du bois. Une AOC est en cours dans ce secteur.

Une dynamique d'innovation en marche

Des indicateurs mis en place par la commission européenne placent la Franche-Comté en troisième position en France pour la R&D et l'innovation. Cette propension de la région, et spécifiquement des grandes entreprises, à innover gagnerait à être élargie auprès du tissu de PME-PMI.

La recherche en Franche-Comté se démarque par une présence marquée de la recherche privée. C'est en effet la région de métropole au sein de laquelle la part des effectifs de R&D travaillant dans le privé est la plus forte, soit 81% contre 54% pour le reste de la province.

Afin de mieux approcher l'effort d'innovation franc-comtois, le nombre de demandes de brevets est un indicateur pertinent. En 2002, ce chiffre était de 252 en Franche-Comté, plaçant la région dans le premier tiers des régions européennes pour le nombre de brevets par millions d'habitants.

Depuis 2005, 4 filières dynamiques de la région ont reçu le label « pôles de compétitivité » : Microtechniques et nanotechnologies, Véhicule du Futur, Plasturgie, Vitagora (agro-alimentaire). La dynamique de recherche de compétitivité suscitée est significative et à poursuivre.

Le domaine des microtechniques et nanotechnologies est particulièrement stratégique, il est porteur de marges de croissance et de gains de compétitivité par différenciation technologique. Les capacités de recherche au service de ce secteur sont concentrées au sein de l'institut FEMTO-ST, récemment labellisé Institut Carnot.

Par ailleurs, les secteurs de l'automobile et de l'énergie, connaissent chacun des évolutions majeures qu'il est nécessaire d'accompagner. Ici encore l'innovation est une clé d'entrée pour les gains de valeur ajoutée. En termes de recherche, on relève par exemple le laboratoire travaillant sur les applications de la pile à combustible, hébergé par l'université technologique de Belfort Montbéliard (UTBM).

En lien avec ces orientations économiques, les capacités de recherche, tant publiques que privées, se polarisent autour de Besançon et dans le Nord-Est Franche-Comté. Pour l'agro-alimentaire, le pôle agro-alimentaire de Poligny qui réunit la recherche (INRA), la formation (ENIL) et les professionnels est une concentration de compétences essentielle dans la progression de la qualité des produits.

D'autres domaines font l'objet d'un travail de recherche accentué en Franche-Comté, notamment la santé. Dans la lutte contre le cancer particulièrement, le CHU de Besançon, en lien avec l'université, est le seul centre du Grand Est à travailler sur la recherche en matière de biothérapies.

Dans un objectif de compétitivité et d'innovation, il est prépondérant de diffuser les fruits et les capacités de recherche vers les PME. Celles-ci sont en effet majoritaires mais ne disposent pas des capacités d'investissement suffisantes pour l'innovation technologique. Cet objectif est recherché par différents centres de transferts (dont l'Institut de productique, le Centre technique des industries mécaniques, le Centre de transfert en micro et nanotechnologies, l'Association régionale pour l'innovation et le transfert de technologie, le Centre technique de l'industrie horlogère, l'Institut de recherche et de développement de la qualité). Néanmoins leur nombre important apparaît comme un frein à l'efficacité de l'action. Ainsi, les acteurs ont souhaité favoriser le rapprochement des centres de transfert en mettant en place dès 2007 une Fédération des Centres de transfert.

L'incubateur d'entreprises innovantes en Franche-Comté a permis depuis 2000 la création et la mise en activité de 12 entreprises, pourvoyant 70 emplois. En 2005, de nouveaux projets ont reçu une accréditation pour être incubés.

3 - L'emploi et la formation : reflet de l'économie régionale

Une évolution de l'emploi marquée par l'érosion de l'industrie

Au 3^{ème} trimestre 2006, le taux de chômage s'élève à 8,4 % de la population active en Franche-Comté et à 8,8 % en France métropolitaine. Mais cet écart favorable a connu une réduction significative ces dernières années et la baisse du chômage constatée en France en 2006 trouve un faible écho en Franche-Comté. De plus, le marché du travail est marqué par une précarisation croissante pour l'ensemble des niveaux de qualification et de formation. Couplée à une sélectivité accrue, la précarisation aboutit à des situations difficiles : sous-emploi, chômage de longue durée, exclusion. Les femmes sont les plus touchées, plus de 30,1 % d'entre elles occupent un contrat à temps partiel. Les jeunes en sont également victimes, ils représentent 22,8 % des demandeurs d'emploi et sont majoritairement recrutés via des contrats précaires, notamment dans les plus grands établissements. L'intérim constitue ainsi pour l'industrie locale une variable d'ajustement face aux fluctuations de l'activité. La Franche-Comté est la première région de France à y recourir (5,3% des emplois à fin septembre 2006).

La situation régionale masque des disparités locales, liées à l'érosion de l'emploi industriel. Ainsi, les zones d'emploi de Belfort et Montbéliard connaissent des taux de chômage élevés (respectivement 10,7 et 11,7 % fin juin 2006). De plus, les incertitudes économiques pesant sur d'autres zones telles Saint-Claude, font craindre une montée du chômage. La présence de secteurs traditionnels victimes d'aléas (jouet, lunetterie) et de handicaps structurels (dont la forte proportion de main d'œuvre peu qualifiée) en sont la cause. Pour autant, les autres zones ne sont pas exonérées de menaces, à l'exception du Haut-Doubs qui bénéficie du dynamisme du travail frontalier. Dans cette zone, une autre difficulté est néanmoins apparue suite à l'application des accords bilatéraux entre la France et la Suisse, impliquant entre 1999-2004 une hausse de 48 % des travailleurs frontaliers, spécifiquement des jeunes. La demande importante en Suisse induit des tensions sur le marché français pour des secteurs tels que la santé, l'hôtellerie-restauration, ou la construction.

Plus localement, les disparités de taux de chômage s'exercent au désavantage de la population résidant en Zones Urbaines Sensibles (23 ZUS, dont Planoise à Besançon, La petite Hollande à Montbéliard, Les Avignonets à Saint-Claude, Les Résidences à Belfort, Le Montmarin à Vesoul). La dernière référence sur ce point date de 1999. A ce moment, le taux de chômage était compris entre 20 et 33 %. Pour les jeunes, ce taux était en moyenne de 40 % et pour les femmes il était compris entre 36 et 78 %.

La Franche-Comté (et plus particulièrement le Nord-Est), 3^{ème} région automobile de France en nombre d'emplois, est touchée par les évolutions et mutations de ce secteur qui affectent les PME, TPE et groupes dans les équipementiers ou la sous-traitance. Ainsi, après les restructurations d'Alstom, une nouvelle mutation touche un territoire très industriel.

Enseignement et formation : une prépondérance de la voie professionnelle et une ouverture des universités sur l'international

En écho aux spécificités de l'économie régionale, l'enseignement professionnel est très développé. L'Académie de Besançon se place parmi celles qui ont connu les plus fortes progressions des filières professionnelles entre 1990 et 2004. En outre, la voie de l'apprentissage est de plus en plus choisie par les jeunes : le nombre de contrats d'apprentissage enregistrés dans le secteur privé est passé de 5 060 en 1999 à 6 076 en 2005 (+ 20 %).

Par ailleurs, il faut noter la réussite significative au Bac Général (6^{ème} région de France), favorable dans une optique de diversification économique.

L'enseignement est en lien avec le tissu économique, même si cette caractéristique est encore à renforcer. On note la présence de l'unique école d'ingénieurs (ENSMM à Besançon) dans le domaine des microtechniques et de la mécanique (deuxième de France).

Certaines filières de la région font preuve d'une véritable ouverture en accueillant des étudiants étrangers. Le Centre de Linguistique Appliquée de Besançon (CLA) en est la première illustration. De renommée internationale, il accueille des stagiaires venus de tous les horizons. Les Universités attirent elles aussi une part significative d'étudiants étrangers (14,5 % pour l'UFC et 12 % pour l'UTBM).

4 - La cohésion territoriale et l'accessibilité

Une accessibilité variée aux équipements

Le temps d'accès aux équipements en Franche-Comté pourrait sembler proche de la moyenne nationale (respectivement 17 et 16 minutes), mais l'hétérogénéité des espaces (due au relief et au réseau routier) implique des écarts importants. Les zones rurales sont ainsi pénalisées en termes de diversité des services offerts, particulièrement pour la santé. La couverture médicale présente un déficit par rapport à la moyenne nationale. On compte en effet 137,4 spécialistes (libéraux et salariés) pour 100 000 habitants en Franche-Comté (171,5 au niveau national). Un écart important prévaut également pour les infirmiers libéraux (67 pour 100 000 habitants contre 102 au niveau national).

Les technologies de l'information et de la communication : outil de développement régional

L'accès aux outils de technologie de l'information et de la communication est essentiel en termes de cohésion territoriale, que l'on considère les entreprises ou les habitants. La couverture locale (par exemple le réseau Lumière) et régionale en haut-débit a été favorisée depuis 2000 par la présence du réseau Belin, stimulant le marché et renforçant la présence d'opérateurs. Les sphères de l'éducation et de la santé ont bénéficié de cet équipement, induisant notamment un développement remarquable de la télémédecine. Malgré la progression de la couverture régionale, des incertitudes pèsent sur certaines zones rurales où les difficultés d'accès pourraient persister, entraînant ainsi une fracture numérique territoriale.

Une coopération territoriale dynamique au niveau local, une ouverture vers des coopérations interrégionales

La quasi totalité de la Franche-Comté est couverte par des intercommunalités (96 % du territoire) et à une échelle plus large par seize pays. Les multiples identités territoriales qui se côtoient ont forgé cette culture de coopération.

Au niveau européen, la région est peu visible même si elle se situe bien au cœur de l'Union. La coordination avec les régions proches constituant un potentiel de synergies, les Agglomérations de Belfort, Besançon, Montbéliard coopèrent avec Dijon et Mulhouse dans le cadre du réseau métropolitain Rhin-Rhône. L'objectif est d'accroître leur notoriété et leur attractivité auprès de la population et des entreprises, en renforçant les fonctions métropolitaines supérieures, source de rayonnement élargi.

La Franche-Comté au cœur des échanges

La situation de la Franche-Comté et les réseaux de communication qui la parcourent en font une région de passage et de transit plus qu'une destination à part entière.

S'agissant du transport routier, l'autoroute A36 qui traverse la région en passant par Dole et Belfort est un axe majeur de transit. L'affluence croissante connue ces dernières années par le réseau national a particulièrement touché la RN57 (Besançon-Vesoul vers Nancy). Celle-ci constitue en effet avec la RN83 un axe alternatif Nord/Sud à l'A6 et l'A31. Les axes routiers franc-comtois ne sont pas saturés en dehors des agglomérations. Néanmoins ils sont reliés à des axes hors de la région proches de la saturation. Certains axes régionaux présentent un fort caractère stratégique pour les échanges notamment avec la Suisse. Ainsi les conditions de circulation sur la RN19 (traversant le Nord de la région d'Ouest en Est) rendent aujourd'hui nécessaire sa mise à 2 x 2 voies. Quant au réseau départemental, il reste parfois à améliorer pour l'accès aux grandes infrastructures, afin de rompre l'isolement de certaines zones rurales (Nord-Ouest et extrême Sud de la région).

Le transport ferroviaire s'articule quant à lui selon deux axes de dessertes TGV : Paris-Besançon et Paris-Dole-Lausanne. D'autres axes traversent la région du Nord au Sud et d'Est en Ouest au Nord. L'arrivée du TGV Rhin-Rhône permettra de favoriser l'accès à la région et de la dynamiser, particulièrement si elle est accompagnée par un aménagement des quartiers des gares.

Concernant le fret, des perspectives de report modal, notamment sur le fluvial, sont envisageables. Ce réseau est constitué de 340 km de rivières et canaux navigables à gabarit Freycinet (canal du Rhône au Rhin et Petite Saône). C'est un patrimoine dont la valorisation touristique a été engagée (véloroutes, séjour et navigation touristique). Sur le volet commercial, le gabarit Freycinet peut constituer un mode de transport alternatif à la route (rabattement vers la Saône à grand gabarit). Une filière majeure pour la Franche-Comté comme celle du bois pourrait trouver ici un moyen de transport adapté.

Dans la perspective de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône et de la maîtrise des conditions d'accès et de déplacement dans les agglomérations bisontine, belfortaine et montbéliardaise, il apparaît que le projet d'un TCSP (transport collectif en site propre) revêt une importance stratégique pour leur développement.

5 - Un patrimoine riche, favorable à un cadre de vie de qualité

Un environnement remarquable, composante essentielle du développement durable

Les qualités et la richesse environnementales de la région ont été préservées jusqu'ici et ont permis de forger une identité forte, liant qualité des paysages, de la nature et de l'eau. Consolider et valoriser ces atouts est d'autant plus essentiel que certaines fragilités existent dans le patrimoine. La Franche-Comté est riche en milieux aquatiques précieux, en espèces et habitats naturels (diversité, rareté et dynamisme), en paysages remarquables, toutefois des risques naturels (inondations) ou, localement, technologiques sont présents. En outre, la pression de l'urbanisation, la déprise ou l'intensification de l'agriculture constituent une menace à maîtriser. Le réseau environnemental de qualité qui existe, doit pouvoir infléchir la localisation et les caractéristiques du développement urbain et des entreprises.

Des atouts pour développer l'activité touristique et culturelle

La région Franche-Comté, classée au 21^{ème} rang national (sur 22) au niveau des nuitées en hôtellerie de tourisme et au 14^{ème} rang national au niveau des nuitées en hôtellerie de plein-air (campings), n'est bien évidemment pas à l'heure actuelle une destination touristique de premier ordre.

Caractérisée au Nord-Ouest par la présence des plaines de la Saône et du Doubs et au Sud-Est par la présence des plateaux jurassiens, la région s'est traditionnellement tournée vers un tourisme social, caractérisé d'une part par une offre importante en matière d'hôtellerie de plein-air et, d'autre part par de nombreux hébergements collectifs de type associatif.

Particulièrement adaptée au tourisme social de l'après-guerre, l'offre touristique apparaît cependant aujourd'hui, dans bien des cas, présenter de réels signes de vieillissement, alors que dans le même temps la demande de vacances sur les thèmes de la «nature» et de la «remise en forme» se développe.

Ainsi en est-il notamment du tourisme thermal, très présent en Franche-Comté avec tout particulièrement les stations de Salins-les-Bains et de Luxeuil-les-Bains qui, en complément des cures prises en charge par la Sécurité Sociale, se doivent de proposer des prestations financièrement abordables en matière d'hébergement et de loisirs pour une population soit de seniors, soit de personnes avec des revenus de niveau modeste.

S'agissant de la culture, le rayonnement des sites est à renforcer. Certains d'entre eux sont prestigieux (La saline royale d'Arc et Senans, La Citadelle de Besançon intégrée au réseau de sites Vauban proposés à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Château de Joux, le Lion de Belfort, la Chapelle de Le Corbusier à Ronchamp, Pays de Courbet, le château de Montbéliard, ...). Le spectacle vivant quant à lui rayonne au-delà même de la France, avec le cirque Plume, mondialement renommé. Premier à être nommé aux Molières, ce cirque a initié un genre «nouveau». En terme d'accès à la culture, même si le taux d'équipements culturels est supérieur à la moyenne nationale, les caractéristiques du territoire régional nécessitent de renforcer la diffusion de la culture. En particulier, les zones urbaines sensibles doivent pouvoir faire l'objet d'actions culturelles ciblées.

Une région sportive

L'image sportive de la région a été renforcée par les bons résultats des jeux olympiques d'hiver 2006, au cours desquels les sportifs du ski nordique ont emporté 6 médailles dont 2 en or. Régulièrement les sportifs locaux hissent la région à un niveau d'excellence. La Franche-Comté dispose d'un environnement préservé et de qualité pour un accueil dans des conditions très satisfaisantes et c'est une destination phare pour l'exercice du ski de fond. Les sports de nature constituent un enjeu majeur de développement économique et durable pour de nombreux territoires. Néanmoins, ces aspects sont modérés par des faiblesses qui peuvent donner une image floue du massif jurassien et freiner le développement des activités : qualité insuffisante des itinéraires, manque de visibilité et de cohérence dans l'offre touristique et sportive.

En résumé, nous pouvons dire :

Les entreprises et les savoir-faire de la Franche-Comté rayonnent souvent au niveau international. Les exemples à ce titre ne manquent pas : Alstom (énergie, transport ferroviaire), Peugeot (cycles et automobiles), Solvay (chimie), Bel (fromage La vache qui rit), Cristel (articles de cuisine), Herbelin et Péquignet (montres), Lépine (stylos, notamment ceux du G7 à Annecy), Smoby (jouets), Lamy (lunettes), Parkéon (horodateurs), Bourgeois (découpage), ECE (équipements pour cockpits d'avion), IER (compostage), Saint-Honoré et Maty (bijoux), ... ainsi bien-sûr que le «fameux» fromage «Comté».

Toutes ces richesses «font» la Franche-Comté et sont dotées d'une notoriété individuelle significative, mais elles n'assoient pas suffisamment la notoriété de la région à l'échelle nationale, européenne et internationale.

L'un des enjeux aujourd'hui pour la Franche-Comté est ainsi de valoriser ses savoir-faire et de les faire reconnaître comme gage de qualité.

La Franche-Comté a toujours su mettre les innovations au service du développement de l'Homme, Région où la citoyenneté est l'élément fondateur des valeurs d'une vie collective respectueuse des libertés, porteuse de fraternité et recherchant l'égalité.

II - Eléments de stratégie

Les axes stratégiques proposés s'inscrivent dans le cadre des objectifs prioritaires définis aux niveaux européen et national à savoir, «la compétitivité et l'attractivité des territoires», «le développement durable et la préservation de l'environnement» et «la cohésion sociale et territoriale».

Ces remarques préalables, les forces et les faiblesses du territoire régional mis en avant dans la partie diagnostic, invitent à retenir trois grands enjeux :

Le renforcement de la compétitivité du territoire régional et le développement d'une stratégie de l'innovation

- * En prenant appui sur les secteurs clefs de l'économie franc-comtoise, et en favorisant le lien entre la recherche et les entreprises
- * En développant un outil d'aide à la compétitivité, à l'innovation et à la formation
- * En donnant un souffle nouveau à l'économie régionale du numérique
- * En développant des fonctions métropolitaines de haut niveau et en structurant un environnement attractif pour les entreprises.

La préservation de l'environnement et la prise en compte du développement durable

- * En tenant compte des principaux risques qui pèsent sur le patrimoine naturel de la région
- * En développant une véritable politique de filière pour le secteur du bois et en valorisant l'utilisation de ce matériau à des fins énergétiques.

L'accessibilité du territoire et la cohésion sociale et territoriale régionale

- * En diversifiant et sécurisant les trajectoires professionnelles face aux mutations du tissu industriel et de l'emploi régional
- * En anticipant et en accompagnant l'arrivée du TGV Rhin-Rhône
- * En assurant un développement équilibré des Massifs du Jura et des Vosges
- * En accompagnant les projets des collectivités locales urbaines et rurales.

1 - Le renforcement de la compétitivité du territoire régional et le développement d'une stratégie de l'innovation et de la recherche

1.1. En prenant appui sur les secteurs clefs de l'économie franc-comtoise

Dans le domaine des microtechniques et nanotechnologies : la Franche-Comté est un acteur incontournable, cette position dominante ayant été reconnue par la labellisation d'un pôle de compétitivité «microtechniques et nanotechnologies». En plus des secteurs de haute technologie, pour lesquels la

recherche et le besoin de sauts technologiques sont nécessaires, les microtechniques franc-comtoises prennent également en compte les secteurs du luxe et de la finition soignée, de la lunetterie, de l'horlogerie, du biomédical.

L'ambition de la Franche-Comté est bien sûr d'asseoir sa position dominante dans ce secteur. Trois actions sont à mener en ce sens. L'une à caractère scientifique et orientée «recherche», vise à consolider la fédération des laboratoires intervenant dans le domaine des microtechniques et nanotechnologies pour plus de visibilité et de performance. L'autre, à destination des industriels, a vocation à mettre en œuvre un contrat d'aide à la compétitivité pour ce secteur (voir la description ci-après). Enfin le transfert de technologie est indispensable afin de valoriser la recherche dans les entreprises.

Dans le domaine de l'automobile, des transports et de l'énergie : Le Nord-Est de la Franche-Comté est confronté à d'importantes mutations économiques dans les secteurs de l'automobile (PSA) et de l'énergie (Alstom et Général Electrics). Ces mutations économiques ont un impact important sur le tissu économique local, notamment sur le réseau des PME sous-traitantes. Il s'agit d'anticiper les mutations à venir et d'accompagner les entreprises pour y faire face.

Les entreprises se sont mobilisées, faisant preuve de dynamisme, pour lancer le pôle de compétitivité «véhicule du futur». La Franche-Comté souhaite accompagner la recherche, l'innovation au sein de ce pôle de compétitivité, notamment par la mise en place d'un contrat d'aide à la compétitivité. Enfin les activités tertiaires liées aux technologies numériques de l'information et de la communication seront développées et aidées afin d'ancrer des compétences supérieures sur le territoire. Cela apportera à la fois des gains de compétitivité pour les entreprises de l'automobile (dus à un meilleur usage des technologies numériques) et des possibilités de diversifications vers d'autres secteurs industriels (applications du géopositionnement par exemple).

Le secteur de la plasturgie se situe parmi les quatre premiers secteurs industriels de Franche-Comté. La valeur ajoutée dégagée est en forte progression et dépasse la moyenne nationale. Le chiffre d'affaires et les effectifs sont en constante augmentation depuis plusieurs années. Les besoins d'adaptation sont plus forts aujourd'hui que dans les années passées. Les efforts doivent s'orienter vers le secteur commercial (mondialisation, partenaires locaux ou internationaux), les bureaux d'études pour un partenariat avec les donneurs d'ordres, le développement des services associés y compris technologiques, enfin la recherche de l'excellence technologique. Là également, les professionnels de Franche-Comté et de Rhône-Alpes se sont regroupés, pour créer un pôle de compétitivité de la plasturgie. Cette initiative sera également accompagnée au cours des années à venir.

Dans le domaine agricole, et face aux mutations de l'agriculture qui vont encore être très importantes dans les années à venir, la Franche-Comté devra, pour préserver son agriculture et sa filière agro-alimentaire dynamiques, créatrices d'emploi et structurantes pour le territoire, continuer à renforcer sa politique de qualité et de différenciation des produits, autour de ses nombreux savoir-faire, parmi lesquels les fromages, les vins, la salaisonnerie et la fumaison, la chocolaterie, la biscuiterie et la distillerie. Cela nécessite de véritables stratégies de filière (alliant savoir-faire, tradition et innovation), mais aussi des exploitations agricoles performantes et compétitives, capables de répondre à des cahiers des charges exigeants.

La recherche de nouveaux débouchés à travers les produits de qualité doit continuer à être développée. Les dossiers en cours, avec notamment la mise en place de l'AOC gruyère ou encore de l'IGP pour la saucisse de Morteau, vont dans ce sens. L'agrément du pôle de compétitivité VITAGORA sur le thème «nutrition et santé» doit constituer une nouvelle opportunité pour ce secteur en stimulant les partenariats entre entreprises, recherche et centres de formation. Il sera envisagé de mettre en place un contrat d'aide à la compétitivité.

1.2. En développant un outil d'aide à la compétitivité, à l'innovation et à la formation

Jusqu'à présent, les actions menées au bénéfice des entreprises l'étaient pour des problématiques précises, ou des filières bien délimitées. Il s'agissait, par exemple, des contrats professionnels de progrès, qui mettaient en œuvre plusieurs actions collectives destinées au profit d'une filière (les lunetiers ou la plasturgie par exemple). Il s'agissait également des contrats d'objectifs qui assuraient des formations pour l'ensemble d'une filière ou d'un secteur.

Sur la base des premières propositions d'une étude d'évaluation de ces contrats, il est proposé de définir un nouveau type de contrat, le «*contrat d'aide à la compétitivité*» visant à accroître, sur la totalité d'une filière, le potentiel de compétitivité, d'innovation et de formation. Les actions, qui seront bien sûr à définir en fonction des problématiques propres à chaque filière, pourraient porter sur :

- la recherche et l'innovation des entreprises,
- la mise en place d'outils communs (plate-forme d'échanges technologiques, structures de dialogue, ...),
- des aides individuelles à l'innovation,
- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- des plans de formations initiales et continues,
- des actions d'intelligence économique.

Aujourd'hui les filières identifiées comme prioritaires pour la mise en place d'un contrat d'aide à la compétitivité sont les filières dominantes en Franche-Comté : les microtechniques et nanotechnologies, l'automobile, l'énergie et les transports, la filière bois dans son ensemble, la plasturgie et l'agro-alimentaire.

1.3. En donnant un souffle nouveau à l'économie régionale du numérique

La période précédente a permis de poser les bases d'une activité numérique sur la Franche-Comté. La volonté de faire bénéficier les territoires de l'apport des TIC est allée de pair avec une volonté de diversifier le tissu économique vers le secteur tertiaire. Outre des actions menées par les collectivités, les agences de développement et les chambres consulaires, Numérica, pôle régional du numérique, constitue désormais une avancée importante dans le paysage de la région. Des besoins restent cependant encore à satisfaire, qu'il s'agisse des infrastructures de réseau haut-débit ou de la mise en place de services innovants. Ainsi, la poursuite des équipements en haut débit des zones blanches et des zones d'activités, permettant par exemple aux entreprises d'externaliser des tâches (secrétariat virtuel, télétravail, ...), de fournir des services avancés (package de logiciels), ..., sera un des éléments majeurs pour une meilleure compétitivité des entreprises dans les années à venir. De même, le renforcement des technologies de l'information et de la communication comme outil permettant de renforcer les services à la population sera un des challenges à relever pour la région : formation tout au long de la vie (particulièrement important en Franche-Comté, compte tenu du nombre important d'entreprises en milieu rural), meilleure qualité des soins en milieu rural, recherche d'emploi,

1.4. En développant des fonctions métropolitaines de haut niveau

Comme le diagnostic l'a montré, les flux migratoires ne jouent pas en faveur de la région, notamment pour les 18-35 ans : étudiants et jeunes actifs en nombre important quittent la région, toutes les catégories étant touchées mais plus particulièrement les niveaux de formation supérieure. Pour les retenir, voire attirer des populations d'autres régions, les activités du tertiaire supérieur méritent d'être développées : offre d'enseignement supérieur, offre culturelle de bon niveau, offre touristique, offre de soin de qualité, Il s'agira également, pour la Franche-Comté, de créer les conditions d'un véritable

partenariat avec les régions voisines, au premier rang desquelles la Suisse, afin de créer les termes d'un échange permettant de gagner des parts de marché.

2 - La préservation de l'environnement et la prise en compte du développement durable

2.1. En tenant compte des principaux risques qui pèsent sur le patrimoine naturel de la région

Le patrimoine naturel de la Franche-Comté constitue une composante majeure de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité de son territoire. Il représente également un élément essentiel de l'organisation du réseau écologique de l'Est de la France et de sa connexion avec le réseau européen, faisant porter ainsi à la Franche-Comté une responsabilité qui dépasse le cadre régional (car la région se situe en tête de bassin hydrographique). La localisation et le développement des activités économiques et résidentielles au sein de ce réseau, le long des principales vallées, dans les massifs montagneux, en bordure des plateaux, rendent ainsi nécessaire l'organisation de leur coexistence harmonieuse avec les valeurs environnementales.

Aujourd'hui, des risques existent, particulièrement marqués sur les ressources en eau qui présentent un bilan contrasté : eaux souterraines très sensibles aux pollutions, qualité physique des cours d'eau globalement assez dégradée, pollution d'origines agricoles difficile à maîtriser, La sécurité de l'alimentation en eau potable est ainsi un enjeu important en Franche-Comté pour les années à venir. La mise en œuvre de programmes concertés par bassins versants prenant en compte les ressources pour l'eau potable, les zones humides, le fonctionnement des rivières sera à poursuivre. Parmi les risques naturels, le risque d'inondation domine largement. Sa prise en compte se fera en complément des actions réglementaires, par le renforcement des protections des lieux habités.

2.2. En développant une véritable politique de filière pour le secteur du bois et en valorisant l'utilisation de ce matériau à des fins énergétiques

La Franche-Comté est une région où la sylviculture et la valorisation du bois occupent une place de première importance. La forêt est historiquement ancrée dans l'activité économique de la région : les recettes financières de nombre de petites communes sont constituées par les ventes de bois ; les entreprises présentent un panel d'activités particulièrement développé.

La région est par ailleurs l'une des plus avancée dans le domaine de la valorisation énergétique du bois : les premiers programmes de promotion et de développement du « bois énergie » ont été initiés dans les années 1980 et ont permis une large diffusion des chaufferies automatiques, tant pour des équipements de taille conséquente que pour des installations domestiques. Près de trois cent installations sont aujourd'hui fonctionnelles.

La région est également en avance pour ce qui concerne l'organisation de l'approvisionnement, avec 11 plates-formes de stockage opérationnelles. C'est aussi en Franche-Comté qu'a été initié et déposé le premier dossier de demande de reconnaissance en AOC bois.

Par ailleurs, des initiatives intéressantes, relatives au développement du chanvre, sont également à noter ; elles constituent une véritable opportunité de valorisation de biomatériaux dans des domaines aussi divers que l'industrie du papier, celle du plastique et de la construction.

Fort de ces constats, deux axes sont à développer pour les années à venir dans ces domaines. Ils s'inscrivent dans la continuité des activités de développement que la filière a entreprises au cours de ces dernières années, avec toutefois la volonté de se tourner vers l'avenir en s'adaptant au nouveau contexte économique et environnemental. Le premier de ces axes consiste à valoriser durablement la biomasse agricole et forestière à des fins énergétiques, avec notamment la poursuite de la structuration de la filière bois (en développant notamment un véritable esprit de filière, comme mentionné précédemment) et le renforcement de l'autonomie énergétique des exploitations. Le second porte quant à lui sur la valorisation

des bio-matériaux, principalement du bois et du chanvre, qui contribuera au renforcement de la compétitivité des filières régionales. La mise en œuvre d'un contrat d'aide à la compétitivité sera recherchée dès 2006.

3 - L'accessibilité du territoire, la cohésion sociale et territoriale régionale

3.1. En diversifiant et sécurisant les trajectoires professionnelles face aux mutations du tissu industriel et de l'emploi régional

La marque de l'industrie est très présente en Franche-Comté et son poids dans l'emploi régional, s'il diminue, demeure sensiblement supérieur à la moyenne nationale. Il en ressort en région, une part importante de l'emploi ouvrier, y compris de l'emploi non qualifié, malgré l'évolution observée ces dernières années, et un développement des contrats de travail temporaires, notamment dans la filière automobile, qui place la région au premier rang en la matière. Le recours aux CDD, mais plus nettement encore à l'intérim, s'est fortement développé au cours des dernières années, notamment dans l'industrie et la construction. La formation professionnelle initiale est plutôt développée en Franche-Comté même si, simultanément, les volumes de jeunes sortant du système scolaire sans qualification ni projet professionnel demeurent importants. L'allongement de la vie au travail, non traité à ce jour, implique de nouvelles approches des cursus professionnels et de la seconde partie de carrière professionnelle, de la transmission des savoir-faire, de la formation au cours de la vie professionnelle.

Il y a lieu dans ce contexte de mobiliser les ressources pour diversifier, éclairer et sécuriser les trajectoires professionnelles des jeunes et des actifs sur l'ensemble de leur vie professionnelle. L'enjeu est double en réalité : éviter les périodes longues de chômage, préjudiciables à la reprise d'activité ; répondre aux besoins de compétences, de qualifications et d'innovation de l'économie régionale. Dans ce domaine, la mobilisation des partenaires sociaux et l'activation du dialogue social représentent un atout pour assurer les adaptations nécessaires et une composante de l'innovation.

Le chantier de la LGV (et autres grands chantiers), avec les offres d'emploi des entreprises et la clause sociale inscrite dans les marchés, constitue par ailleurs une opportunité pour faire venir des jeunes et des demandeurs d'emploi vers les métiers et qualifications du BTP .

3.2. En anticipant et en accompagnant l'arrivée du TGV Rhin/Rhône

Les principaux enjeux en matière de transport consistent d'une part à structurer les territoires et agglomérations qui constituent le cœur de cette région et d'autre part à irriguer les territoires ruraux qui offrent un cadre de vie attrayant pour les populations et qui sont les lieux d'implantation de petites et moyennes entreprises. Il conviendra également de valoriser les atouts de cette région en tirant le meilleur parti des coopérations transfrontalières existantes et des possibilités de valorisation des axes de transports majeurs, qui permettent aujourd'hui le passage des flux de trafics entre l'Europe du sud et l'Europe du nord et central.

Dans un avenir proche, la réponse à ces enjeux se structurera autour de la mise en œuvre de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône-branche Est, qui va profondément modifier l'organisation et les atouts des territoires.

Il conviendra dès lors de valoriser l'apport de cette nouvelle infrastructure structurante, d'une part en assurant la continuité entre ce réseau et les principaux territoires urbains et frontaliers, et d'autre part en optimisant le maillage entre celle-ci et les réseaux de transports existants.

Cette offre supplémentaire de transport doit également conduire à définir et mettre en œuvre une politique plus active de prise en charge des trafics de fret émanant et transitant dans la région. Les infrastructures existantes (fer et voie navigable) pourront être orientées vers une meilleure exploitation dans une optique multimodale et de développement durable, en devenant non seulement des points de

passage européens du fret international mais également des points d'ancrage de projets locaux de développement des activités de logistique et de fret pour les collectivités et les socio-professionnels de la région.

3.3. En assurant un développement équilibré des Massifs du Jura et des Vosges

La Franche-Comté est concernée par deux massifs : le Jura et les Vosges. Pour la période de contractualisation 2000-2006 ont été mises en place les premières conventions interrégionales de massif. Leur bilan permet de montrer à la fois leur intérêt et leurs limites. Deux principes peuvent être retirés de ces bilans pour la nouvelle période de contractualisation 2007-2013 : ne mettre dans les conventions interrégionales de massif que des actions représentant un enjeu fort pour la zone massif, et privilégier les actions ayant un intérêt interrégional reconnu.

Pour les massifs des Vosges et du Jura, qui présentent un grand nombre de caractéristiques communes, les interventions à prévoir dans les conventions interrégionales de massif concerneront essentiellement cinq thèmes représentant des enjeux forts pour ces territoires :

- maintenir une agriculture de qualité et diversifier les productions, au travers notamment du développement de la transformation à la ferme et de la vente directe des produits,
- organiser la filière bois pour assurer une meilleure valorisation des forêts de résineux tant pour les bois de haute qualité que pour ceux de moindre qualité ou pour les sous-produits,
- développer une économie touristique et de loisirs, source d'emplois et de maintien des services, en améliorant la qualité des services proposés en matière d'hébergement et d'équipements des pôles touristiques. Il faudra également poursuivre les actions de communication interrégionale sur les massifs, pour en accroître la notoriété,
- soutenir des secteurs d'activités traditionnelles des massifs qui ne sont pas pris en compte dans le cadre des interventions habituelles des différents ministères,
- assurer la protection de l'environnement dans les domaines des paysages (maintien des paysages ouverts), des milieux et des sites naturels remarquables, de la bio-diversité et de la qualité de l'eau.

3.4. En l'inscrivant dans une politique de solidarité dans le cadre du Plan Rhône

La Franche-comté est concernée par le plan Rhône, décidé par le CIADT du 6 mars 2006, suite aux crues sur le Rhône Aval. Les actions de protection contre les crues sur la Saône, sur le Doubs, sur la Loue.... permettront, outre la protection des populations riveraines, d'inscrire une politique active de solidarité en direction des habitants des villes situées en aval.

III - Grands projets

Grand Projet 1 - Faire de la Franche-Comté le pôle européen d'excellence des microtechniques et nanotechnologies

La Franche-Comté est un acteur incontournable dans le domaine des microtechniques et nanotechnologies. La labellisation du pôle de compétitivité «microtechniques et nanotechnologies» est venue reconnaître cette position dominante. Outre les secteurs de haute technologie, les microtechniques franc-comtoises prennent en compte les secteurs du luxe et de la finition soignée, de la lunetterie, de l'horlogerie.

L'ambition des signataires du contrat à travers ce grand projet est bien sûr d'asseoir cette position dominante, en menant des actions :

* à destination de la sphère scientifique (recherche) : consolider la fédération des laboratoires intervenant dans le domaine des microtechniques et nanotechnologies autour de «Temis Science», pour plus de visibilité et de performance,

* à destination des industriels : favoriser la mise en œuvre de contrats d'aide à la compétitivité pour ce secteur,

* à destination du transfert de technologies, indispensable afin de valoriser la recherche dans les entreprises et le développement des compétences et des emplois.

Dans le cadre de ce grand projet, les opérations suivantes seront soutenues :

1.1. Temis sciences et recherche partenariale

La Franche-Comté s'est affichée à travers deux opérations emblématiques en tant que terre des microtechniques et des nanotechnologies. Il s'agit d'une part, de la création du grand laboratoire FEMTO-ST dédié aux micro-nanotechnologies et Sciences pour l'Ingénieur, et d'autre part, de la reconnaissance de la plate-forme «microfabrication» de FEMTO-ST comme cinquième Centrale Nationale (centrale Mimento). Si ces deux opérations ont eu un effet structurant indéniable en donnant à la région une visibilité nationale mais aussi européenne, il restait à fixer localement sur un même site, à l'instar de Minatec à Grenoble, l'ensemble des moyens humains et en équipements de la recherche partenariale. Cette exigence s'est trouvée renforcée par la labellisation Carnot de FEMTO-ST associé au Centre de Transfert en Micro et Nanotechnologies (CTMN) en 2005, labellisation qui impliquait une collaboration accrue entre recherche et Innovation.

Le projet 1 est le fruit de ces réflexions. Il s'appuiera sur deux opérations jumelées TEMISciences et TEMIStransfert. La première vise à réunir tous les départements de FEMTO-ST de la zone bisontine sur un même lieu géographique (le parc scientifique et industriel TEMIS) en créant au voisinage des départements déjà installés, un ensemble cohérent visible et efficace regroupant l'optique (LOPMD), l'électronique, temps fréquence et microsystème (LPMO), l'administration de FEMTO-ST, sa communication, sa valorisation et ses ressources informationnelles.

La seconde opération (TEMIStransfert) est également une restructuration dont le but est d'accueillir sur ce même site de TEMIS la majeure partie des centres de transfert dans un bâtiment existant et qui se verra réhabilité et étendu afin d'offrir avec TEMISciences et TEMISinnovation (la Maison des Microtechniques déjà en place et fonctionnelle) un ensemble cohérent et puissant dédié à la recherche et à l'innovation dans le domaine des micro et nanotechnologies alternatives (technologies complémentaires du pôle grenoblois).

Ainsi seront concentrées en un même lieu toute la recherche et l'innovation en micro-nanotechnologies et Sciences pour l'Ingénieur allant de la recherche fondamentale à la création d'entreprises via des laboratoires de dimension européenne, un grand centre de transfert à vocation régionale, nationale et européenne s'appuyant sur un ensemble d'infrastructures opérationnelles telles que cellule de valorisation universitaire, hôtels d'entreprises, pépinières d'entreprises etc.

Les moyens seront affectés à la jouvence, au renouvellement et à l'acquisition de nouveaux équipements et à la construction d'un bâtiment (TEMISciences), à l'acquisition, à l'aménagement et à l'extension d'un local existant (TEMIStransfert).

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
34 392	6 500 1 042 200	Recherche/P150 Recherche/P172 Recherche/P194	8 000	2 100				600					FEDER : 15 950

(*) La mention du FEDER est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

1.2. Extension des locaux de l'ENSMM (Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques)

Cette opération vise à créer des locaux pour accueillir diverses activités de l'ENSMM : locaux pour des équipes d'ingénieurs et étudiants travaillant sur des projets spécifiques, dans le cadre des partenariats de l'Etablissement avec les entreprises ; salles de formations spécialisées, équipées pour recevoir des équipements scientifiques et technologiques utilisés pour la formation.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
3 250	1 500	MENESR/P150	250					500					ENSMM: 1 000

1.3. Contrat d'aide à la compétitivité du secteur des microtechniques

La position dominante de la Franche-Comté en termes de recherche et d'entreprises innovantes dans le secteur des microtechniques doit permettre à toutes les entreprises du secteur d'améliorer leur compétitivité et de figurer en bonne place dans la concurrence internationale. Certaines entreprises, et particulièrement les PME, n'ont pas atteint la taille critique qui leur permet d'innover, de maintenir leur marché ou d'accéder à de nouveaux marchés. Afin d'aider ces entreprises, un soutien spécifique sera développé de manière collective. Pour cela un contrat d'aide à la compétitivité structurera les démarches de la filière. Des actions collectives mettront en avant les trois facteurs clés de la réussite pour les PME :

- l'innovation par différenciation technologique, organisationnelle ou autre,
- l'ouverture internationale,
- la gestion moderne des ressources humaines.

Seront comprises dans ce contrat d'aide à la compétitivité les PME des microtechniques (pôle de compétitivité), de la lunetterie, de l'horlogerie, du luxe et de la finition soignée.

L'État, la Région Franche-Comté et les Conseils généraux, dans la limite de leurs engagements, continueront à intervenir en faveur du pôle de compétitivité du secteur des microtechniques, dans le cadre des crédits de droit commun.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
10 260	2 280 750 (cf. projet 7)	Industrie/P127 Emploi/P103	2 280 750 (cf. projet 7)	1 000	700	500		500					FEDER : 3 000

(*) La mention du FEDER est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

1.4. Contrat d'aide à la compétitivité du secteur de la plasturgie

De nombreuses actions d'organisation du secteur de la plasturgie ont déjà été conduites en Franche-Comté. Il s'agit, au travers d'un contrat d'aide à la compétitivité, de poursuivre l'effort des acteurs publics en faveur de ce secteur pour qu'il soit davantage compétitif et source de richesse pour l'économie régionale.

Le contrat d'aide à la compétitivité mettra en place :

- des bilans des actions collectives réalisées afin d'en tirer des retours d'expériences,
- un suivi régulier des progrès globaux du secteur,
- de nouvelles actions collectives proposées par les porteurs aux financeurs, afin de mieux coordonner les actions nouvelles aux actions déjà existantes.

Les actions soutenues concerneront, par exemple, les thèmes suivants : aides à l'innovation de manière générale (technologique, organisationnelle, commerciale,...), aides aux ressources humaines (GPEC, formations professionnelles adaptées,...), aide à l'exportation.

L'État, la Région Franche-Comté et les Conseils généraux, dans la limite de leurs engagements, continueront à intervenir en faveur du pôle de compétitivité du secteur de la plasturgie, dans le cadre des crédits de droits commun.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
4 640	1 120 350 (cf. projet 7)	Industrie/P127 Emploi/P103 (PM)	1 120 350 (cf. projet 7)		700	200							FEDER : 1 500

(*) La mention du FEDER est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

1.5. Structuration du transfert et soutien aux plate-formes

(Pour mémoire, développé dans le cadre du projet 9)

Grand Projet 2 - Accompagner l'évolution industrielle et sociale des secteurs du transport, de l'énergie et de l'automobile dans le Nord/Est Franche-Comté

Le Nord-Est de la Franche-Comté est confronté à des mutations économiques d'ampleur dans les secteurs de l'automobile et de l'énergie. Ces évolutions de l'industrie ont un impact réel sur le tissu économique local, notamment sur le réseau des PME sous traitantes. Aussi, Il convient d'anticiper les mutations à venir et de permettre aux entreprises d'y faire face.

Par ailleurs, le dynamisme et la puissance industrielle du Nord-Est Franche-Comté ont été reconnus dans le secteur de l'automobile, à travers la labellisation du pôle de compétitivité «véhicule du futur». Afin d'accompagner l'évolution industrielle et sociale des secteurs dominants dans le Nord-Est de la région, trois axes complémentaires seront soutenus :

- * la structuration de la recherche et de l'enseignement supérieur en lien avec le tissu industriel, notamment pour le projet «pile à combustible»,
- * la mise en place d'un contrat d'aide à la compétitivité dédié au véhicule du futur,
- * la structuration du transfert de technologies.

Dans le cadre de ce grand projet, les opérations suivantes seront soutenues :

2.1. Extension du bâtiment UTBM pour la pile à combustible

Il s'agit d'un projet structurant qui vise à renforcer le Nord Franche-Comté, c'est-à-dire la zone de Belfort-Montbéliard dans le domaine des énergies alternatives telles que l'hydrogène pour le transport terrestre. Le but est d'accroître l'activité de la recherche dans cette partie de la région en la ciblant sur la deuxième thématique régionale forte et identifiante, le transport terrestre. Cette montée en puissance est en grande partie liée à la création en janvier 2006 du laboratoire FC-Lab dédié essentiellement à la pile à combustible. Dans le projet 2.1, il s'agit d'accompagner ce nouveau laboratoire en lui offrant des moyens en équipement et une extension au bâtiment actuel qui abrite plusieurs piles et prototypes de piles, afin de lui fournir l'espace et les conditions nécessaires à son futur développement. Ce laboratoire, dont l'une des tutelles est le CEA, a pour vocation de développer l'aspect systèmes des piles à combustible. L'originalité de ce projet est qu'il se place résolument en complémentarité de l'activité du CEA à Grenoble autour de la pile à combustible. Ce dernier est plutôt impliqué dans l'amélioration du cœur de pile alors que la Franche-Comté, exploitant ses compétences dans l'assemblage de fonctions multiples, se concentrera sur la relation de la pile avec le monde extérieur (gestion des problèmes fluidiques, électriques, thermiques, etc. et ingénierie sous tous ses aspects). Ces problèmes sont peu étudiés et sont pourtant une des principales sources de vieillissement prématuré des piles à combustible. Dans une optique de développement durable, l'enjeu est donc considérable.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
5 750	2 750	MENESR/P150	1 000				500				250	250	FEDER : 1 000

(*) La mention du FEDER est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

2.2. Création de locaux pédagogiques pour l'UTBM à Belfort (1)

Cette opération concerne l'achèvement de l'opération financée dans le cadre du CPER 2000 - 2006 la mise en place du premier équipement en complément, ainsi qu'un complément de traitement de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et des abords de la construction.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
2 140	450	MENESR/P150	1 690										

(1) solde et actualisation du CPER 2000/2006

2.3. Réhabilitation du bâtiment A de l'UTBM de Belfort

Le bâtiment A de l'UTBM, construit sur 3 niveaux à l'origine de l'ENI, il y a 40 ans, ne correspond plus aux besoins actuels en terme d'organisation pédagogique, d'accessibilité (absence d'ascenseur) et de sécurité (sols amiantés). Une rénovation lourde est nécessaire. En parallèle, le tronc commun - 400 étudiants - sera installé à Belfort ce qui facilitera l'accueil et le logement des étudiants les plus jeunes, de même le déménagement du laboratoire IMAP à Sévenans sera progressivement organisé.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
4 100	1 640	MENESR/P150	600				930				465	465	

2.4. Implantation d'un nouveau département « ergonomie, design » pour l'UTBM à Montbéliard

Ce projet de nouveau département vise à créer un bâtiment pour développer une formation d'ingénieur, autour d'un ensemble de connaissances élargies, intégrant la créativité, l'ergonomie, le style, le design....

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
12 300	1 300	MENESR/P150	2 000							6 000			FEDER : 3 000

(*) La mention du FEDER est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

2.5. Contrat d'aide à la compétitivité véhicule du futur

Il s'agit d'aider les entreprises à faire face aux importantes mutations économiques de la filière automobile, en soutenant la compétitivité et l'innovation. Un contrat d'aide à la compétitivité sera mis en place pour les entreprises du secteur, avec comme objectifs, l'accroissement de l'activité des entreprises de la filière, le développement vers de nouveaux marchés et l'innovation technologique pour accompagner les constructeurs.

Les actions collectives mises en place porteront ainsi prioritairement sur les aides à l'innovation de manière générale (technologique, organisationnelle, commerciale,...), les aides aux ressources humaines (GPEC, formations professionnelles adaptées,...) et les aides à l'exportation.

L'État, la Région Franche-Comté et les Conseils généraux, dans la limite de leurs engagements, continueront à intervenir en faveur du pôle de compétitivité véhicule du futur, dans le cadre des crédits de droits commun.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
11 868	1 280 560 (cf. projet 7)	Industrie/P127 Emploi/P103	1 280 560 (cf. projet 7)	2 000	200	600	1 280	/		2 000	1 228		FEDER : 2 000

(*) La mention du FEDER est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

2.6. Structuration du transfert et soutien aux plate-formes

(pour mémoire, développé dans le projet 9)

Grand Projet 3 - Faire progresser les démarches qualité pour consolider la confiance des consommateurs dans l'excellence agricole franc-comtoise

La qualité et le dynamisme caractérisent particulièrement l'agriculture et la filière agroalimentaire franc-comtoises. Afin de conforter ces activités créatrices d'emploi et structurantes pour le territoire, la politique de qualité et de différenciation des produits sera poursuivie autour des nombreux savoir-faire régionaux, parmi lesquels les fromages, la salaisonnerie et la fumaison,

Face aux mutations profondes de l'agriculture qui vont se poursuivre, il est nécessaire de créer un contexte favorable aux véritables stratégies de filière (alliant savoir-faire, tradition et innovation), mais aussi au maintien et au renouvellement d'exploitations agricoles performantes et compétitives.

Aussi, pour la période 2007-2013, les 4 axes d'intervention suivants seront soutenus :

- * encourager la recherche de nouveaux débouchés à travers les produits de qualité. Les dossiers en cours, avec notamment la mise en place de l'AOC gruyère ou encore de l'IGP pour la saucisse de Morteau, vont dans ce sens,
- * stimuler les partenariats entre entreprises, recherche et centres de formation, en se fondant notamment sur la nouvelle opportunité constituée par l'agrément du pôle de compétitivité VITAGORA sur le thème «goût, nutrition et santé»,
- * favoriser l'accès à l'innovation des exploitations agricoles en soutenant la modernisation,
- * favoriser l'installation pour assurer le renouvellement des exploitations.

Dans le cadre de ce grand projet, les opérations suivantes seront soutenues :

3.1. Amélioration de la compétitivité des filières agricole, aquacole et agro-alimentaire

Afin de mettre en place de véritables stratégies de filières (alliant savoir-faire, tradition et innovation), il convient d'intervenir aussi bien sur l'amont que sur l'aval du secteur agroalimentaire de manière transversale et coordonnée.

- * Il s'agit de soutenir, dans le cadre de programmes collectifs, des opérations destinées à accroître la compétitivité des filières agricole, aquacole et agro-alimentaire d'une part, et d'autre part des opérations visant à renforcer la politique de qualité et de différenciation des produits autour des savoir-faire régionaux. Par ailleurs, les projets d'investissement individuels et/ou collectifs au titre des activités de diversification et d'innovation agricoles pourront être soutenus sous réserve de création de valeur ajoutée au sein de l'exploitation.
- * Il est proposé d'accompagner la recherche appliquée agro-alimentaire et l'innovation, en lien si possible avec le pôle de compétitivité Vitagora. Cette action a vocation à renforcer les pôles de compétences existants, la mise en place de partenariats, en particulier public-privé. Elle vise à favoriser le transfert de connaissances en lien avec la gestion des risques alimentaires et doit permettre de renforcer le maillage national par des acteurs locaux de recherche- développement.
- * Les actions soutenues pour le volet emploi du contrat d'aide à la compétitivité sont décrites dans le projet 7 (diversifier et sécuriser les trajectoires professionnelles face aux mutations du tissu industriel et de l'emploi régional).
- * Il est également proposé de renforcer le pôle agro-alimentaire de Franche-Comté à Poligny, par la construction d'un bâtiment qui permettra de donner une lisibilité globale aux acteurs franc-comtois du secteur agroalimentaire et en particulier ceux du pôle de compétitivité Vitagora.

Ainsi, il s'agit, notamment au travers d'un contrat d'aide à la compétitivité, de poursuivre l'effort de structuration de ces filières et d'encourager les actions transversales pour qu'elles soient davantage compétitives et sources de richesse pour l'économie régionale. Une partie des actions relatives aux filières agricoles sera ciblée sur les filières de montagne et mise en œuvre en liaison avec les conventions interrégionales de massif du Jura (dont la totalité représente 16,2 millions d'euros) et du massif des Vosges (dont la part qui revient à la Franche-Comté représente 2 millions d'euros).

Compétitivité des filières :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
14 238	(1) 3 458 (2) 490 210 350 (cf. projet 7)	MAP/P227 MAP/P154 MAP/P142 Emploi/P103	7 000 210 350 (cf. projet 7)	600	1 570	700							

Pôle agro-alimentaire à Poligny :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
4 000	/		1 500		1 500			600					FEDER : 1 000

(1) dont 480 pour les filières de montagne du Massif du Jura et 20 pour le massif des Vosges

(2) le programme 154 intervient pour le financement de l'aquaculture

(3) (*) La mention du FEDER est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

3.2. Modernisation des exploitations agricoles

La politique de modernisation des exploitations agricoles répond aux objectifs de compétitivité aux niveaux national et régional et contribue à l'aménagement du territoire en stabilisant les activités et les habitants dans l'ensemble des zones rurales. Les interventions prévues dans ce cadre sont :

* le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), qui vise à la fois l'adaptation de l'outil de production et le maintien sur l'ensemble du territoire d'une activité d'élevage compétitive et respectueuse de l'environnement,

* le plan végétal pour l'environnement (PVE), qui vise le soutien aux agro-équipements environnementaux pour l'ensemble des filières du secteur végétal en tenant compte de l'objectif de compétitivité,

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
23 120	10 710 4 000	MAP/P154 Agence de l'Eau	2 100	2 100	1 910	2 000	300	600					FEADER

(*) La mention du FEADER est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

3.3. Installation des jeunes agriculteurs

Les aides à l'installation ont été maintenues dans le socle national du programme de développement rural hexagonal (PDRH). Toutefois, le taux de renouvellement des exploitations professionnelles ne dépasse pas 50 % et le nombre moyen d'installations (aidées et non aidées) fléchit de manière constante pour atteindre 210 en 2003 (dont 169 aidées) contre 500 en 1997 (dont 278 aidées). L'agriculture doit notamment continuer à s'ouvrir à de nouveaux publics pour assurer le renouvellement des agriculteurs. Les installations hors cadre familial représentent aujourd'hui près de 30 % des installations aidées de moins de 40 ans. Ainsi, un programme régional « installation » doit être poursuivi. Les actions suivantes seront notamment mises en œuvre :

* des actions pour favoriser la cessation d'activité (pré-retraite pour les agriculteurs en difficulté économique ou de santé qui sont contraints de cesser toute activité professionnelle agricole,

aide à la transmission d'exploitation destinée à favoriser les installations hors cadre familial, aide à la réinsertion professionnelle (ARP) et le congé formation, destinés à faciliter la reconversion des agriculteurs en difficulté...),

* un dispositif d'accompagnement à l'installation et à la transmission dans le cadre d'un nouveau programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL),

* des indemnités pour les candidats à l'installation effectuant leur stage de professionnalisation en dehors de l'exploitation familiale, en France ou à l'étranger,

* une aide à l'investissement en faveur des jeunes agriculteurs, prioritairement hors cadre familial, ou selon les projets, dans le cadre familial en zone sensible.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
11 100	4 700	MAP/P154	4 900	600	300	600							FEADER

(*) La mention du FEADER est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

Grand Projet 4 - Ancrer l'économie du numérique en Franche-Comté

La période précédente a permis de poser les bases d'une activité numérique en Franche-Comté, la volonté de faire bénéficier les territoires de l'apport des TIC est allée de pair avec une volonté de diversifier le tissu économique vers le secteur tertiaire.

Des efforts restent toutefois à faire pour permettre à l'économie du numérique de confirmer toutes ses potentialités et de renforcer la compétitivité des entreprises régionales.

Dans le cadre de ce grand projet, les opérations suivantes seront soutenues :

4.1. Numerica et économie du numérique

Il s'agit de développer l'économie du numérique en Franche-Comté, de favoriser l'émergence de « niches » à haut potentiel en termes de création de valeur, et d'accompagner l'appropriation des TIC par les entreprises, notamment au travers d'actions collectives multi-sectorielles. Les objectifs opérationnels poursuivis sont les suivants :

- développement de la filière des entreprises du numérique,
- développement des usages des TIC et de nouvelles filières porteuses d'avenir,
- mise à disposition de ressources techniques de pointe et de compétences,
- développement de programmes d'actions (services aux citoyens et usagers ; ressources multimédia et interactivité ; audiovisuel et art numérique ; numérique industriel et TIC d'entreprises).

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
12 000	2 000 1 000	MIAT/P112 Industrie/P127	3 000	1 000	1 000	1 000				3 000			

4.2. Programme régional de numérisation des bibliothèques, des archives et des musées

Ce projet vise à inscrire le numérique et l'économie du numérique en Franche-Comté, en s'appuyant sur les richesses patrimoniales et les ressources techniques régionales, tout en assurant une diffusion régionale, nationale et internationale.

Ce programme régional donnera la priorité aux projets suivants :

- projets inscrits dans des programmes collectifs et/ou permettant de rapprocher les différents domaines (archives, bibliothèques, musées)
- projets d'intérêt régional ou liés à des programmes nationaux
- projets en lien avec des programmes de recherche de l'Université de Franche-Comté
- projets de sensibilisation et de vulgarisation susceptibles de toucher le public scolaire et le large public.

Ce programme régional permettra le financement conjoint des opérations de préparation, de numérisation et de diffusion.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
2 175	600	Culture/P224	600	400		200	75		200	100			

Grand Projet 5 - Développer de manière coordonnée et durable la filière bois de Franche-Comté et développer l'utilisation de la biomasse agricole et forestière en tant que ressource énergétique

La Franche-Comté est une région où la sylviculture et la valorisation, notamment énergétique, du bois occupent une place de première importance. C'est la première région à avoir initié et déposé un dossier de reconnaissance en AOC pour le bois.

Par ailleurs, la valorisation énergétique du chanvre constitue une véritable opportunité de valorisation de bio-matériaux dans des domaines aussi divers que l'industrie du papier, celle du plastique ou celle de la construction.

Tout en poursuivant les développements entrepris par les filières au cours de ces dernières années, il s'agit de se tourner vers l'avenir en s'adaptant aux nouveaux contextes économique et environnemental. Deux axes sont ainsi proposés pour la période 2007-2013 :

- * valoriser durablement la biomasse agricole et forestière à des fins énergétiques, avec notamment la poursuite de la structuration de la filière bois et le renforcement de l'autonomie énergétique des exploitations,
- * valoriser les bio-matériaux, principalement le bois et le chanvre, et contribuer ainsi au renforcement de la compétitivité des filières régionales.

Dans le cadre de ce grand projet, les opérations suivantes seront soutenues :

5.1. Amélioration de la compétitivité de la filière forêt-bois

Afin d'améliorer les échanges interprofessionnels et d'instaurer un fonctionnement transversal et cohérent de la filière, les financeurs mettront en œuvre, en partenariat avec les représentants des filières

professionnelles, un Contrat d'Aide à la Compétitivité de la filière (CAC). Ce contrat concernera à la fois les volets bois énergie et bois matériau.

Les enveloppes financières contractualisées dans le présent projet permettront, dans le cadre du CAC, d'intervenir dans les domaines suivants :

- amélioration de la production forestière (soutien aux investissements sylvicoles, aux études diverses, et aux investissements de nettoyage et de reconstitution des forêts endommagées par la tempête de 1999)

- amélioration de la récolte et de l'offre en bois, matériau et bois énergie

- soutien aux actions directes et indirectes concourant à l'amélioration des conditions de mobilisation des bois locaux, dans le respect des qualités environnementale (études, animations, travaux, investissements individuels et actions collectives en faveur des entreprises de travaux forestiers),

- soutien plus spécifique par l'ADEME à la structuration des filières régionales d'approvisionnement en bois énergie (notamment actions collectives, élaboration d'outils de référence, aide à la décision, à la conception) et à la réalisation de projets exemplaires ou de démonstration en matière de chaufferies et réseaux de chaleur,

- soutien aux actions respectueuses de l'environnement par la prise en compte des coûts relatifs au débardage doux, ainsi que les problématiques de réorganisation foncière.

- amélioration de la compétitivité des entreprises

- entreprises de première transformation du bois : soutien aux actions collectives et aux investissements matériels et immatériels individuels,

- entreprises de deuxième transformation du bois et du secteur de la construction bois : les partenaires de la contractualisation soutiendront les actions collectives .

- prise en compte et intégration de la forêt dans les démarches territoriales

Le développement de la filière bois doit s'inscrire dans un objectif de développement durable, privilégiant dans la mesure du possible les circuits courts, notamment dans le domaine de l'énergie. Dans ce but, l'État soutiendra l'émergence des projets de chartes forestières de territoire.

- animation de la fière par l'interprofession

- volet emploi du contrat d'aide à la compétitivité

Les actions soutenues dans ce cadre sont décrites dans le projet 7 (Diversifier et sécuriser les trajectoires professionnelles face aux mutations du tissu industriel et de l'emploi régional)

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
27 979	5 102 1 120 350 (cf. projet 7) 3 500	MAP/P149 Industrie/P127 Emploi/P103 ADEME	5 162 350 (cf. projet 7) 3 000	1 150 2 000	2 400 1 045	1 500 1 500			500				FEADER

(*) La mention du FEADER est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

5.2. Valorisation des filières agricoles à des fins énergétiques et en tant que bio-matériaux et soutien aux autres énergies renouvelables

L'objectif est ici d'apporter un soutien au développement de techniques et de filières basées sur la valorisation de ressources renouvelables, aussi bien à des fins énergétiques que pour d'autres types d'utilisations très diverses (cas de la filière chanvre).

Les enveloppes financières contractualisées dans le présent projet permettront d'intervenir dans les domaines suivants :

- soutien aux expériences et au développement des techniques de méthanisation de déchets agricoles (méthanisation des effluents d'élevage et lactosérum notamment, afin d'accroître l'autonomie énergétique des exploitations),
- accompagnement du développement de la filière chanvre (appui technique, recherche-développement, actions collectives, ...),
- soutien au développement de la production d'électricité d'origine renouvelable (petite hydroélectricité, éoliens et solaire) - animation, aide à la décision,
- soutien aux aménagements à caractère environnemental dans la petite hydroélectricité.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
8 270	525 2 600	MAP/P227 ADEME	525 2 600	1 000	570	250 200							

Grand Projet 6 - Préserver le patrimoine environnemental de la Franche-Comté pour en faire une région exemplaire en matière de développement durable

Le patrimoine naturel de la Franche-Comté constitue une composante majeure de la qualité du cadre de vie et donc de l'attractivité de son territoire. Il représente également un élément essentiel de l'organisation du réseau écologique de l'Est de la France et de sa connexion avec le réseau européen, faisant ainsi porter à la Franche-Comté une responsabilité qui dépasse le cadre régional.

La localisation et le développement des activités économiques et résidentielles au sein de ce réseau, le long des principales vallées, dans les massifs montagneux, en bordure des plateaux, rendent ainsi nécessaire l'organisation de leur coexistence harmonieuse avec les valeurs environnementales.

Au delà du patrimoine naturel, la Franche-Comté est confrontée à la nécessité d'agir en faveur de la lutte contre le changement climatique par la poursuite et l'approfondissement des programmes engagés en matière d'environnement.

Sept axes d'intervention seront soutenus :

- la prévention et la réduction des risques liés aux inondations
- le soutien aux synergies contribuant à un bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques remarquables
- la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et paysager
- la consolidation et la diffusion de la connaissance environnementale en structurant les réseaux

- le soutien aux projets territoriaux de développement durable
- l'amélioration de l'efficacité et de l'utilisation de l'énergie
- la production et la consommation éco-responsables.

Dans le cadre de ce grand projet, les opérations suivantes seront soutenues :

6.1. La prévention et la réduction des risques liés aux inondations

La Franche-Comté est très exposée aux risques d'inondations. Les zones urbaines fortement industrialisées sont particulièrement concernées dans la mesure où la plupart d'entre elles se situent très en amont des bassins versants (Belfort, Montbéliard, Vesoul, Lons) et sont de ce fait soumises à des crues brutales. D'autres secteurs urbanisés sont implantés le long de rivières dont les crues sont également susceptibles de générer des dommages importants dans des sites encaissés (Besançon, Baume-Les-Dames, Ornans) ou des plaines alluviales (Gray, Dole, basses vallées du Doubs et de la Loue).

C'est pourquoi, en cohérence avec la politique nationale et les orientations du projet de directive européenne sur les inondations, la démarche engagée combine de façon équilibrée des mesures de prévention avec des dispositifs de prévision et de gestion des situations de crise et des opérations de protection. L'État prend directement en charge la partie réglementaire de la prévention des risques (limitation stricte de l'urbanisation des zones inondables et préservation des champs d'expansion des crues) ainsi que l'amélioration de la prévision des crues (modernisation du réseau d'hydrométrie, mise en place d'un service de prévision des crues, installation avec l'aide du programme INTERREG d'un radar hydrométéorologique).

En complément, le programme partenarial qui s'inscrit dans le CPER concerne :

- * en matière de prévention, la réduction de la vulnérabilité des installations et du bâti existant en zone inondable, de ses habitants ou usagers et des installations - études, acquisitions foncières et travaux ;
- * en matière de prévision et de gestion de crise, des actions d'information du public (observatoire(s) des inondations, actions de communication) ;
- * en matière de protection, visant à réduire les aléas d'inondations (niveau ou vitesse de l'eau pour une crue donnée), des études, acquisitions foncières et travaux pour réduire les débits de pointe, par des bassins d'écrêtement des crues et la préservation de leurs champs d'expansion situés à l'amont des zones les plus vulnérables, ou pour protéger localement, par des digues ou des déconnexions de réseaux.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre :

- du Plan d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI) Allan-Savoireuse,
- du volet «inondations» des contrats de rivière (Durgeon, Ognon, Loue, Seille, ...),
- d'actions localisées dans des secteurs à forts enjeux (Besançon, basse et moyenne vallée du Doubs, ...) le long de la vallée du Doubs, où l'histoire récente explique qu'il n'y a pas encore de démarche concertée engagée.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
26 695	1 000 5 600	MEDDP/P181 Fonds Barnier			3 495	300	1 300		1 000	4 000			FEDER : 10 000

(*) La mention du FEDER est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

6.2. Le soutien aux synergies contribuant à un bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques remarquables

La Franche-Comté dispose de ressources en eau (souterraines et superficielles) remarquables et essentielles pour l'alimentation en eau, le bon état des rivières en aval (nous sommes positionnés en tête de bassin versant de la Saône et du Rhône, ayant de ce fait une responsabilité interrégionale) et la richesse écologique et paysagère du territoire régional. Cette ressource en eau est d'assez bonne qualité mais rarement excellente.

Elle est très sensible aux pollutions par les nutriments et les phytosanitaires car les sols karstiques favorisent l'infiltration des pollutions et les vallées alluviales subissent la poussée de cultures intensives.

Il est ainsi indispensable de préserver cette ressource et, en application de la Directive Cadre sur l'Eau, d'atteindre un bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques en 2015 par la mise en œuvre des actions suivantes :

- la réduction des pollutions d'origine agricole, en complément des opérations inscrites dans le projet 3, afin de limiter l'impact des rejets de phytosanitaires dans les zones d'alimentation des captages AEP, et pour préserver les milieux aquatiques remarquables - études et assistance technique ;
- la réduction des pollutions toxiques d'origine industrielle - études, animation, travaux et suivi,
- la restauration physique des cours d'eau et des milieux aquatiques remarquables - études, animation, travaux, et suivi,
- l'accompagnement des programmes concertés de bassins versants - études, animation, suivi,
- l'approfondissement des connaissances relatives à la qualité des masses d'eau, cours d'eau, plans et nappes d'eau souterraines (en lien avec la consolidation et la diffusion de l'information environnementale dans la perspective de la création d'une plate-forme partagée sur la connaissance et la diffusion des données environnementales) - études, suivi.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
23 915	11 000	Agence de l'Eau	4 100	2 900	1 185	1 500	1 230						FEDER : 2 000 à préciser pour le FEADER

(*) La mention du FEDER est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

6.3. La préservation et la valorisation du patrimoine naturel et paysager

La Région Franche-Comté possède un très riche réseau d'espaces de nature, attaché principalement au relief et à l'eau. Ces zones de richesse environnementale qui contribuent à la biodiversité, à la fonctionnalité écologique et paysagère du territoire sont essentielles. Par ailleurs, elles représentent un atout maître pour la valorisation de la région et pour son attractivité.

Ces espaces risquent néanmoins de se dégrader en raison de l'évolution des activités humaines. Aussi des actions visant à la préservation et la valorisation du patrimoine naturel doivent être conduites. Il s'agit notamment :

- de l'engagement de la concrétisation d'un réseau écologique pilote s'appuyant sur les espaces protégés (réserves naturelles nationales ou régionales, sites classés, espaces naturels sensibles départementaux), le réseau Natura 2000, d'autres noyaux de biodiversité ainsi que les corridors écologiques les reliant et des zones de transition - études - ;
- de soutien au fonctionnement du parc naturel régional du Haut Jura ;
- de la consolidation d'un réseau resserré de gestionnaires des milieux naturels protégés (réserves nationales ou régionales, réserves biologiques, espaces naturels sensibles départementaux, ...) -études , acquisitions foncières, travaux et aide au fonctionnement- ;
- du soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'observation et de restauration d'espèces et d'espaces remarquables (chiroptères, téttras, tourbières, mares,...) ou de lutte contre les espèces envahissantes de flore ou de faune -études, acquisitions foncières, travaux- ;
- de la préservation et la mise en valeur des paysages remarquables -études, travaux-.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
11 890	800 (PNR) 1 230 (autres)	MEDD/P153	2 000	2 710	1 550	1 000			200	400			FEDER : 2 000

(*) La mention du FEDER est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

6.4. La consolidation et la diffusion de la connaissance environnementale en structurant les réseaux

La qualité environnementale de la Franche-Comté ne pourra être préservée et valorisée que de façon partagée et avec une efficacité suffisante pour contrarier les logiques qui conduisent à la banalisation ou à l'appauvrissement de la biodiversité. Ainsi, la consolidation et la diffusion de la connaissance environnementale sont essentielles pour convaincre les acteurs de l'importance des enjeux environnementaux et de la possibilité de trouver des solutions de développement durable qui les préserve.

Par ailleurs, il est nécessaire de disposer d'outils permettant l'évaluation des politiques publiques sur l'environnement.

Les partenaires publics et associatifs s'inscrivent dans la perspective d'une plate-forme partagée en réseau :

- définissant de manière partenariale des règles communes garantissant la qualité, l'objectivité et la disponibilité de l'information environnementale
- intégrant efficacement l'ensemble des données et les diffusant largement
- structurant le réseau des organismes thématiques et des pôles locaux portés par les Collectivités.

Il est prévu de soutenir :

- la structuration d'un observatoire du patrimoine naturel -fonctionnement et études- ;
- le développement d'un système d'information performant et partagé pour la capitalisation, la diffusion de l'information environnementale intégrant les questions relatives au patrimoine naturel, à l'eau, au changement climatique et à l'énergie. Cette information sera pertinente pour les citoyens, les associations, les collectivités et les acteurs économiques, avec des fonctions de communication sur Internet, de cartographie dynamique, de mise à jour à partir d'images aériennes ou satellitaires, si possible en liaison avec l'Université de Franche-Comté (laboratoire THEMA - géographie) -études et fonctionnement- ;
- la poursuite de l'approfondissement de la connaissance en liaison avec l'Université, notamment de Franche-Comté (futur laboratoire de chrono-environnement) sur des points précis concernant notamment l'équilibre ou la synergie entre agriculture et environnement, la connaissance des flux de production et de consommations énergétiques, l'amélioration des connaissances de la qualité de l'air et de ses impacts sur l'homme et les écosystèmes -études- ;
- la définition (en référence au profil environnemental régional et à l'évaluation environnementale des programmes opérationnels) et la mise à jour, de façon partenariale, des indicateurs pour l'évaluation au titre de l'environnement et du développement durable des projets et des programmes soutenus par l'État ou les Collectivités Territoriales -études et évaluations-.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
7 600	1 500 1 500	MEDD/P153 ADEME	1 300 700							100			FEDER : 2 500

(*) La mention du FEDER est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

6.5. Le soutien aux projets territoriaux de développement durable

Ces projets mobilisent les responsables des collectivités territoriales, ceux des diverses institutions et le public pour l'intégration des préoccupations (économiques, sociales et environnementales) du développement durable dans l'évolution des territoires. En Franche-Comté, l'enjeu réside dans l'appropriation des valeurs environnementales et dans l'ouverture à des modes de développement qui les préserve. Ces projets analysent les diverses hypothèses de développement, notamment en matière d'écologie et s'appuient sur la sensibilité à l'environnement et la qualité du débat public.

Il est prévu de soutenir :

- l'élaboration et la mise en œuvre de démarches concertées telles que les agendas 21, les chartes pour l'environnement :
 - * études préalables et évaluations,
 - * actions de préservation du patrimoine naturel et paysager,
 - * opérations de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans climat territoriaux en matière de gaz à effet de serre et d'empreinte énergétique ;
- les études et suivis d'actions expérimentales visant une meilleure maîtrise de l'étalement urbain et le renforcement du concept de villes comtoises traversées de nature ;

- les études pour l'élaboration d'un projet permettant de consolider la Maison Régionale de l'Environnement en lien fort avec le projet de plate-forme partagée pour la connaissance environnementale et la sauvegarde du jardin botanique de Besançon.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
11 800	1 050 2 800	MEDD/P211 ADEME	200	2 000		1 000		1 000	1 250	1 500			FEDER : 1 000

(*) La mention du FEDER est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

6.6. L'amélioration de l'efficacité et de l'utilisation de l'énergie

En parallèle des efforts envisagés pour substituer aux énergies fossiles des ressources renouvelables, la réduction de la consommation d'énergie est une des pistes à mettre en œuvre afin de réduire à la fois la dépendance énergétique de la Franche-Comté (laquelle est supérieure à celle de la plupart des autres régions) et la production de carbone.

La consommation par habitant élevée est corrélée à la dominante industrielle de l'économie régionale mais est aussi liée à des investissements dépassés où à des organisations inadéquates qui favorisent la consommation d'énergie (efficacité énergétique médiocre des immeubles destinés à l'habitat collectif et aux activités économiques, transports routiers de marchandises très importants et transports collectifs insuffisamment utilisés).

Dans ce contexte, il est donc envisagé de favoriser l'amélioration de l'efficacité énergétique des modes de production, des équipements (équipement de production et les véhicules), des bâtiments ainsi que de l'organisation du transport de personnes et de marchandises avec les actions suivantes :

- la mise en place de programmes concertés de sensibilisation de conseil et d'aide à la décision;
- le soutien à des études de définitions de projet (cahier des charges, APS, APD,...)
- le programme d'appel à projets EFFINERGIE
- le développement de démarches environnementales permettant de diminuer la consommation énergétique des bâtiments (conception, utilisation) -actions de sensibilisation et d'animation-
- la participation au renforcement des capacités d'expertise et de qualification des produits ou procédés de fabrication
- les aides à l'expérimentation d'équipements nécessaires à la mise en œuvre de production respectueuse de l'environnement
- le soutien aux programmes de professionnalisation dans le cadre de la mise en œuvre économe en énergie de nouvelles techniques économes d'énergie.

Amélioration de l'efficacité et de l'utilisation de l'énergie :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
14 185	5 600	ADEME	2 800	150	285	150		200					FEDER : 5 000

(*) La mention du FEDER est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

Pôle énergie de Franche-Comté à Héricourt :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
4 600	1 000	ADEME	3 000			600							

6.7. La production et la consommation éco-responsables

Il est indispensable de promouvoir des modes de production et de consommation moins polluants, moins destructeurs de ressources et de milieux naturels et limitant au maximum les risques pour l'environnement. A cet effet, il convient d'agir sur les déchets, la qualité de l'air et de soutenir les programmes Eco conception, Eco consommation, le management environnemental et les autres approches transversales.

Les actions suivantes sont prévues :

- la mise en place de programmes concertés de sensibilisation auprès du grand public et plus particulièrement des enfants et de la jeunesse, auprès des collectivités locales, des milieux professionnels permettant d'adopter des modes de production et de consommation responsables (études, animation) ;
- les programmes d'animation et de soutien de prévention, de production et au traitement des déchets (études, animation) ;
- les actions en faveur de la qualité de l'air dans les entreprises ;
- l'accompagnement et la promotion d'ingénieries nouvelles relatives à l'émergence de métiers ou de compétences nécessaires à la production et à la consommation éco-responsables (études, animation) ;
- l'aide aux structures d'insertion pour le recyclage des déchets.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
6 235	3 000	ADEME	800	150 (1) 1 050	485	300		150		150	150		

(1) Aide aux structures d'insertion pour la problématique déchets

Grand Projet 7 - Diversifier et sécuriser les trajectoires professionnelles face aux mutations du tissu industriel et de l'emploi régional

La marque de l'industrie est très présente en Franche-Comté et son poids dans l'emploi régional, s'il diminue, demeure sensiblement supérieur à la moyenne nationale. En outre, le marché du travail régional se caractérise par : un recours aux CDD, mais plus nettement encore à l'intérim ; une formation professionnelle initiale plutôt développée même si, parallèlement, les volumes de jeunes sortant du système scolaire sans qualification ni projet professionnel demeurent importants. Enfin l'allongement de la vie au travail implique de nouvelles approches des cursus professionnels, de la transmission des savoir-faire, de la formation au cours de la vie professionnelle.

Dans ce contexte, il est nécessaire de mobiliser les ressources pour diversifier, éclairer et sécuriser les trajectoires professionnelles des jeunes et des actifs sur l'ensemble de leur vie professionnelle.

L'enjeu est double en réalité : éviter les périodes longues de chômage, préjudiciables à la reprise d'activité ; répondre aux besoins de compétences, de qualifications et d'innovation de l'économie régionale. Dans ce domaine, la mobilisation des partenaires sociaux et l'activation du dialogue social représentent un atout pour assurer les adaptations nécessaires et une composante de l'innovation.

Dans le cadre de ce grand projet, les opérations suivantes seront soutenues :

7.1. Inscription dans les démarches de compétitivité d'un volet emploi et qualification

Il s'agit de construire le volet emploi des contrats d'aide à la compétitivité dans les cinq projets suivants :

- projet 1 : contrats d'aide à la compétitivité des microtechniques et de la plasturgie
- projet 2 : contrat d'aide à la compétitivité dédié au véhicule du futur
- projet 3 : soutien à la compétitivité des industries agro-alimentaires
- projet 5 : contrat d'aide à la compétitivité dans la filière bois

Ces actions viseront à permettre de développer :

- la connaissance prospective de l'évolution des métiers
- le renforcement de la fonction RH
- le développement et la structuration d'une offre de formation adaptée
- le développement des compétences
- la création d'entreprises
- le développement du dialogue social territorial ou sectoriel

Les dépenses éligibles sont, en fonction des règles de mobilisation des crédits de l'État en faveur des politiques de soutien au développement de l'emploi, des compétences et des qualifications (GPEC, VAE, EDEC, ARACT, CEP, CEDRE) :

- dépenses d'ingénierie (prestations externes ou dépenses internes aux partenaires professionnels ou territoriaux, aux organismes relais et aux entreprises),
- dépenses de réalisation des projets,
- dépenses d'accompagnement (intervention des organismes relais, communication, information, appui aux entreprises, fonctionnement des instances de pilotage, évaluation des réalisations).
- à titre exceptionnel, dépenses de rémunération de salariés pour des actions visant à anticiper ou accompagner des mobilités externes de salariés âgés de plus de 45 ans, de premier niveau de qualification et appartenant à des PME.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
4 720	2 360	Emploi/P103	2 360										

7.2. Accès à l'emploi sur les grands chantiers (LGV Rhin-Rhône et A36, ...)

Dans ce cadre, le «volet emploi» des grands chantiers sera accompagné. Il pourra, à titre d'exemple, prendre en compte :

- la mise en place et le fonctionnement d'équipes emploi insertion qualification dédiées aux grands travaux,
- l'Ingénierie emploi-formation-insertion liée aux grands travaux,
- les actions complémentaires aux dispositifs existants répondant à des besoins non couverts et permettant de lever des freins dans l'accès par des personnes en difficulté aux emplois proposés dans le cadre des grands travaux et au maintien dans ces emplois liés notamment à la mobilité, au niveau de qualification requis.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
1 804	504	Emploi/P103	500	500		300							

7.3. Prospective et anticipation en matière d'emploi et de formation professionnelle

Des actions réalisées notamment au titre des missions d'observatoire régional de l'emploi et de la formation et de centre d'animation, de ressources d'information sur la formation permettant de nourrir la réflexion stratégique des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle par filière d'activité et par territoire notamment sur les thématiques de la gestion des âges, de la prospective des métiers, des besoins de main-d'œuvre et tensions sur le marché du travail et des difficultés de recrutement, de construire une offre de service adaptée aux besoins de leurs partenaires et de travailler en réseau notamment avec les autres observatoires existants sur le territoire.

Type de bénéficiaire : organismes portant les missions d'observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF) et de centre de ressources et d'information sur la formation et l'emploi (CARIFE) et la MIRE.

Dépenses éligibles :

- dépenses d'ingénierie
- dépenses de réalisation des projets engagées directement par la structure bénéficiaire ou confiées à un prestataire extérieur.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
6 900	3 400	Emploi/P103	3 500										

7.4. Dialogue social et innovation sociale

Première action qui vise au soutien au fonctionnement de l'Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) dans l'exercice de son rôle d'appui à la concertation sociale sur l'anticipation et l'accompagnement des mutations, l'emploi et les compétences, dans les entreprises et les territoires. Dans le cadre de sa mission d'expérimentation et de diffusion de méthodes innovantes visant à améliorer de façon concertée les conditions de travail et l'efficacité des organisations et de son contrat de progrès 2004-2008 avec l'État, le réseau ANACT a quatre priorités : la gestion des âges, la

santé au travail, le développement des compétences et l'accompagnement des mutations économiques, technologiques, organisationnelles et démographiques.

Type de bénéficiaire : ARACT, organisations syndicales et professionnelles, structures paritaires.

Dépenses éligibles :

- dépenses de fonctionnement de l'ARACT
- dépenses d'ingénierie de projet
- dépenses de réalisation des projets engagées directement par la structure bénéficiaire ou confiées à un prestataire extérieur.

Deuxième action, dans un contexte de mutations économiques qui génère des restructurations, il s'agira, par des actions d'anticipation adaptées, de favoriser l'évolution des compétences des salariés menacés dans un objectif de reconversion vers des secteurs plus porteurs en matière d'emplois.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
1 600	800	Emploi/P103 ARACT	800										
1 772	886	Emploi/P103 Mutations économiques	886										

7.5. Offre de formation de l'AFPA

Il s'agit d'assurer la maintenance et/ou l'amélioration du parc mobilier et immobilier de l'AFPA pour accélérer sa remise en état et la modernisation de son appareil de production afin de tenir compte de l'évolution technologique et de permettre à l'AFPA d'adapter son offre de formation aux besoins de développement de compétences certifiées du marché du travail franc-comtois.

Le choix des opérations sera effectué au sein du programme d'investissement 2004-2008 établi par l'AFPA, en concertation avec la Région.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
3 050	1 550	Emploi/P103	1 500										

En dehors du contrat de projets État-Région, l'État apportera pour la période 2007-2009, dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclu avec la Région Franche-Comté, un soutien financier de l'ordre de 10 millions d'euros, notamment pour le soutien aux investissements dans les CFA, par la mobilisation du fonds de modernisation de l'apprentissage. La Région Franche-Comté apportera la somme de 10 millions d'euros pour la période 2007/2013.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de cohésion sociale, l'État participera au soutien financier des maisons de l'emploi qui sont ou seront labellisées (de l'ordre a minima de 7 millions d'euros).

L'État, la Région Franche-Comté et les Conseils Généraux continueront à intervenir en faveur des structures d'insertion et des espaces jeunes/missions locales dans le cadre des crédits de droit commun et des plans départementaux d'insertion.

Grand Projet 8 - Améliorer l'accessibilité de la Franche-Comté à partir de l'axe de transport Nord/Sud et de la circulation du fret

Les territoires et les agglomérations constituent le cœur de la Franche-Comté. Aussi les principaux enjeux en matière de transport consistent à améliorer leur accessibilité à partir de la LGV Rhin-Rhône et à valoriser au mieux l'apport de cette nouvelle infrastructure structurante. Par ailleurs, la position de la Franche-Comté au cœur des échanges européens conduit à définir et mettre en œuvre une politique plus active de prise en charge des trafics de fret émanant et transitant dans la région, dans une optique de développement durable. Le recours à la voie d'eau pour le transport des marchandises est une réponse à cet enjeu.

Dans le cadre de ce grand projet, les opérations suivantes seront soutenues :

8.1. Études et acquisitions foncières dans le cadre de la LGV (3 branches)

Une convention entre l'État, RFF et les Régions Alsace, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine et Rhône-Alpes, d'un montant total de 7,92 millions d'euros, a été signée en octobre 2004, pour la réalisation des études préliminaires de la Branche Sud.

Une convention entre l'État, RFF et les Régions Alsace, Bourgogne et Franche-Comté, d'un montant total de 3,708 millions d'euros a été signée en septembre 2003 pour la réalisation des études d'APS de la Branche Ouest. Ces études ont plus particulièrement porté sur les éléments nécessaires à la mise en place d'un Projet d'intérêt général dans la traversée de l'agglomération de Dijon.

La clé de financement de ces deux conventions étude est de 1/3 État, 1/3 RFF, 1/3 Régions.

Pour le contrat de projets de la période 2007 - 2013, il est proposé de retenir :

- les études d'APS de la branche Sud, jusqu'à la phase d'Enquête d'Utilité Publique,
- les acquisitions foncières éventuelles de préservation de la branche Ouest, en relation avec le FIG évoqué ci-dessus,
- les éléments d'études nécessaires sur la branche Ouest, jusqu'à la phase d'Enquête d'Utilité Publique.

Il est proposé de donner une priorité équivalente à l'avancement des études des Branches Ouest et Sud. Les financements proposés doivent donc permettre un avancement à un rythme et à un niveau comparable, compte tenu des caractéristiques respectives des deux branches et de la complexité des études correspondantes.

Le montant de la participation de l'État est porté intégralement dans le présent CPER de la Région Franche-Comté. Chaque Région concernée par le projet de LGV Rhin-Rhône y sera associée par le biais de conventions spécifiques. Les participations de l'Europe et de la Suisse seront également sollicitées (cf. tableau ci-après).

Le taux de participation de l'État pour cette opération est fixé à 1/3.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
36 000	12 000	ME/P226	12 000 pour l'ensemble des Conseils Régionaux (1)										12 000 (sollicitation RFF)

(1) dont 2 000 estimés à minima pour la Franche-Comté

8.2. Réouverture de la ligne Belfort / Delle

Le projet de LGV Rhin-Rhône et le positionnement d'une gare TGV à Meroux ont amené à étudier l'opportunité de la réouverture de la ligne Belfort-Delle dans le cadre du CPER 2000-2006. Cette étude d'opportunité a montré qu'en plus du rabattement vers la LGV pour les communes françaises (de Lure à Delle) et suisses (jusqu'à Bienne), la ligne pourrait également porter des fonctions structurantes pour l'agglomération belfortaine.

Cette ligne passe à l'aplomb de la future gare TGV de Belfort-Montbéliard sur la LGV Rhin-Rhône Branche-Est ; elle permettrait ainsi une desserte ferroviaire de la gare TGV, des liaisons TER et des correspondances avec le réseau classique.

Une étude de clientèle cofinancée par l'État, les collectivités régionales françaises et les autorités suisses a démontré l'intérêt de cette réouverture. La réouverture de la ligne Belfort-Delle permettra des dessertes péri-urbaines au sein de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard (300 000 habitants) et une liaison avec la Suisse.

Par ailleurs, la réouverture de la gare de Delle est cofinancée dans le cadre du CPER 2000-2006 et par l'Europe (Interreg). Cette dernière cofinance également les travaux pour rouvrir au trafic voyageur le tronçon entre Delle et Boncourt, en Suisse. L'accès à la gare de Delle depuis la Suisse sera donc à nouveau possible en fin d'année 2006.

Pour le contrat de projet de la période 2007-2013, il est proposé de retenir les études de maîtrise d'œuvre et les travaux à réaliser pour la réouverture de la ligne côté français avec notamment :

- remplacement de la voie,
- création de haltes ferroviaires,
- remise en service et/ou suppression des passages à niveau existant,
- électrification,
- mise en place d'une signalisation moderne,
- adaptation / mise à niveau de la plate-forme de la ligne et des ouvrages d'art.

La Suisse a d'ores et déjà annoncé sa volonté de participer à hauteur de 20 000 000 de francs suisses pour les travaux sur territoire français, ce qui représente de l'ordre de 13 M€.

Le taux de participation de l'État pour cette opération est fixé à une valeur de l'ordre de 25 %.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
64 000	19 850	ME/P226	19 850				3 000						13 000 (Suisse) 8 300 (sollicitation RFF)

8.3. Modernisation des voies ferrées (solde du CPER 2000/2006)

Le CPER 2000-2006 prévoyait l'accompagnement du développement des deux lignes Andelot - La Cluse et Besançon - Le Locle, appelées lignes de montagne. Sur la base d'études d'avant-projet, des travaux destinés à obtenir des gains de temps significatifs sur chacune des deux lignes ont pu être engagés. Cependant, l'ensemble des travaux projetés n'a pu être réalisé.

Pour le contrat de projet de la période 2007-2013, il est proposé de retenir l'achèvement de ces travaux pour un montant de 1 500 000 €.

Le taux de participation de l'État pour cette opération est fixé à 50 %.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
2 000	750	ME/P226	152		230								868 (sollicitation RFF)

8.4. Modernisation des voies ferrées (nouvelles opérations)

Cette opération a pour objectif de programmer des travaux de régénération des tronçons de voies ferrées de la région sur lesquels la circulation TER est majoritaire et qui risquent de présenter à court terme des problèmes de ralentissement liés à l'état des infrastructures.

Dans le cadre du programme de renouvellement du réseau ferré national présenté par le Ministre le 22 mai 2006, les CPER 2007-2013 ouvrent en effet la possibilité de contractualiser des opérations de modernisation des lignes comportant des volets de renouvellement afin d'améliorer la qualité de service sur des lignes ferroviaires où cela apparaît prioritaire aux Régions.

Dans ce cadre, compte tenu des risques de ralentissement mis en avant par RFF, il est proposé un programme de renouvellement portant sur les lignes de Belfort à Blainville via Lure, et de Besançon à Le Locle (tronçon Besançon - Valdahon principalement), qui sont des lignes sur lesquelles la circulation TER est majoritaire, et éventuellement des axes de modernisation tels que l'électrification.

Concernant la ligne Besançon - Le Locle, qui connaît une hausse importante de sa fréquentation, les travaux envisagés pourront concerner des améliorations des composants de la ligne (infrastructure ou signalisation) en vue de faciliter l'exploitation.

Pour le contrat de projets de la période 2007-2013, il est proposé de retenir les études d'avant-projet de la régénération des deux lignes Besançon-Le Locle et Belfort-Blainville. Ces études devront proposer un phasage de travaux permettant la régénération complète de ces lignes par phases successives.

Le taux de participation de l'État est fixé pour les études de cette opération à 33 %.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
700	200	ME/P226	200			100							200 (sollicitation RFF)

8.5. Modernisation et sécurisation de la Saône à petit gabarit

Le réseau fluvial en Franche Comté est constitué de 340 km de rivières et canaux navigables à gabarit Freycinet, dont 165 km sur la Saône dans le département de la Haute-Saône. La Saône est sur cette section une liaison entre deux voies à grand gabarit, et à ce titre classée dans le réseau magistral. Il convient également de souligner l'intérêt que peut représenter le gabarit Freycinet pour le transport de commerce en matière de rabattement vers la Saône à grand gabarit, en prenant en compte notamment l'intérêt du transport fluvial (Freycinet et grand gabarit) pour certaines filières comme celle du bois (qui pose des difficultés pour le transport routier, et dont le transport ferroviaire est en diminution dans le cadre du Plan Fret SNCF).

Le CPER Franche Comté 2000-2006 (9,15 M€) a permis de réaliser une première phase de sécurisation et de fiabilisation des ouvrages, et de mettre en valeur le patrimoine dans le cadre du développement touristique.

Dans le cadre des opérations prévues au CPER 2000-2006, la reconstruction du barrage d'Apremont n'a cependant pas pu être réalisée.

Le programme de réalisations proposé au contrat de projets 2007-2013 est de 8 M€ d'investissements. Il comporte principalement des opérations portant sur la restauration et la sécurisation des ouvrages, avec des volets de valorisation. Ces opérations sont les suivantes :

- * reconstruction du barrage d'Apremont : 5 M€ (en intégrant la réalisation de la passerelle souhaitée par les élus locaux en lien avec la véloroute),
- * sécurisation de tunnel (Saint-Albin ou Savoyeux), avec restauration patrimoniale des têtes et talus du tunnel : 3 M€.

Ces aménagements concernent principalement la Région Franche-Comté et le Conseil Général de Haute Saône

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
8 000	6 000	ME/P226	1 000			1 000							

8.6. Valorisation des potentialités fret Ligne Mulhouse / Dijon (gabarit B1)

Suite à l'abandon du projet de canal à grand gabarit Rhin-Rhône, le CIADT du 23 juillet 1999 a inscrit dans la convention ATSR (Avenir du Territoire Saône-Rhin) 2000-2006 une opération « Mise au gabarit B1 de la ligne ferroviaire Dijon-Mulhouse » visant à aménager les tunnels de la ligne.

Le projet consistait à aménager cette double voie (actuellement électrifiée et au Gabarit A avec un trafic de 4,5 M t/an) pour absorber le doublement du trafic fret attendu à un horizon de 20 ans, qui était portée par des hypothèses de développement du fret ferroviaire optimistes et notamment une saturation à moyen terme du sillon fret mosellan.

Ces hypothèses ne sauraient aujourd'hui à elles seules justifier le projet. En revanche, plusieurs considérations conduisent à poursuivre la réflexion :

* L'axe du Doubs apparaît, après l'axe mosellan, comme le deuxième couloir d'éclatement du fret Sud Europe-Nord et Est-Europe. Dans le même registre, un trafic de 5700 PL/jour en transit circule en Franche-Comté, chiffre proche du trafic PL international sur l'axe mosellan (A31).

* Il est observé une croissance de l'ordre de 16 % des trafics de marchandises en Franche-Comté sur les cinq dernières années connues (proche des évolutions alpines ou pyrénéennes), essentiellement sur le mode routier, avec un report récent du trafic des autoroutes vers le réseau sans péages (cf. évolution du coût du TRM).

* La perspective d'un report modal, condition de réussite du plan fret, est favorisée par l'existence de flux massifiés en Franche-Comté (transport de l'industrie automobile, voire l'exploitation du bois).

* Par ailleurs, certains tunnels ne permettent pas le passage de rames TGV-Duplex, y compris à vitesse réduite en cas de délestage de la LGV du fait d'incidents. Un phasage de l'opération traitant prioritairement ces ouvrages pourrait être envisagé.

L'action inscrite au CPER vise à dégager les priorités d'aménagement pour valoriser en fret ferroviaire les infrastructures existantes et les sillons libérés par la LGV (phase étude) puis, suivant la conclusion de l'étude, à réaliser une première phase de travaux (2010-2013) portant sur certains tunnels.

La participation de l'État à cette opération est fixée globalement à 1/3.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
6 000	2 000	ME/P226	2 000										2 000 (sollicitation RFF)

8.7. Études et acquisitions foncières pour le contrat suivant

Cette action permettra de financer des études nécessaires à la préparation du contrat de projets suivant, dans l'optique de déboucher sur des opérations prêtes à être lancées. Il est proposé que ces études soient notamment liées à la thématique des transports non routiers.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
700	200	ME/P226	200		300								

Grand Projet 9 - Attirer les populations et les entreprises, retenir les jeunes et les cadres, en renforçant la compétitivité et la cohésion du territoire régional

En dépit de ses nombreuses qualités, le territoire franc-comtois connaît un déficit d'attractivité.

Si le solde migratoire se rapproche de l'équilibre de manière globale, un déficit certain subsiste néanmoins pour les 18-35 ans : étudiants et jeunes actifs. Dans leur ensemble, les jeunes quittent la région en nombre, mais ce mouvement s'accroît pour les niveaux de formation supérieure. En outre, les jeunes des autres régions sont peu attirés par la Franche-Comté, ce qui renforce le déficit migratoire.

Sur le plan économique, les entreprises présentes restent en Franche-Comté mais peu d'installations venues de l'extérieur se concrétisent. Ceci est d'autant plus regrettable que le taux de survie des entreprises est très bon en Franche-Comté.

Aussi, pour retenir les jeunes franc-comtois, voire attirer des populations d'autres régions, et pour favoriser de nouvelles implantations d'entreprises, l'État propose d'agir sur des composantes qui participent à l'attractivité du territoire :

- * l'amélioration du cadre de vie des étudiants, en soutenant des opérations en direction de l'enseignement supérieur,
- * le soutien à la recherche et au transfert de technologie,
- * l'accompagnement des opérations de renouvellement urbain,
- * le développement de l'offre culturelle à travers la restauration et la valorisation de grands sites patrimoniaux,
- * le soutien aux opérations liées au tourisme thermal,
- * en direction des entreprises, avec le soutien à l'équipement des zones d'activités.

Dans le cadre de ce grand projet, les opérations suivantes seront soutenues :

9.1. Soutien aux opérations d'enseignement supérieur

L'amélioration de la qualité d'accueil de la vie étudiante constitue une priorité. Il s'agira de :

- poursuivre la réhabilitation de la cité universitaire Canot à Besançon : cette opération concerne la mise en place du premier équipement en complément de l'opération financée dans le cadre du CPER 2000-2006, ainsi que des compléments d'aménagement pour améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et pour traiter les abords de la construction,
- aménager les combles de l'UFR STGI Louis Neel à Belfort : ce projet d'extension du bâtiment Neel de l'UFR STGI a été élaboré en réponse à un besoin en locaux consécutif à l'augmentation croissante des effectifs du secteur tertiaire (AES). Cette opération concerne l'actualisation du coût et la mise en place du premier équipement,
- construire un restaurant universitaire à Chateaufarine : le site de l'UFR Médecine Pharmacie à Chateaufarine étant excentré de l'offre de restauration bisontine, il est prévu de créer un restaurant universitaire pour les 4 270 étudiants (formation initiale ou continue) appelés à fréquenter le site,
- mettre en sécurité les réseaux du Campus de la Bouloie à Besançon : ce projet s'inscrit dans le cadre de l'étude sur l'aménagement du domaine universitaire conduite par le cabinet MINEA en 1999 sur l'initiative de la Ville de Besançon, de l'UFC et du Conseil Régional. A ce jour, la phase 1 (fermeture de l'avenue de l'observatoire et création de l'aire de giration avec arrêts bus) est

réalisée et la phase 2 (extension parking et reprise réseaux enterrés) est pour partie en cours de réalisation. Les divers réseaux du campus (réseau de chaleur, adduction d'eau, assainissement, électricité, gaz) n'ont jamais fait l'objet de travaux de réhabilitation depuis la création de ce campus en 1962,

- installer la Maison des Sciences de l'Homme dans les locaux de l'Arsenal à Besançon,

- soutenir l'attractivité de l'IUT de Belfort en restructurant les abords du site Engel Gros et en permettant l'accueil d'un département génie civil.

Réhabilitation de la Cité Universitaire Canot à Besançon :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
1 014	1 014	MENEST/P150											

UFR STGI Louis Neel - Aménagement des combles - Belfort :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
569	130	MENEST/P150	439										

Construction d'un restaurant universitaire à Châteaufarine :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
4 047	1 547	MENEST/P150	1 500						1 000				

Mise en sécurité des réseaux du Campus de la Bouloie :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
3 869	2 869	MENEST/P150	500						500				

Installation d'une Maison des Sciences de l'Homme :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
5 500	500	MENEST/P150	2 000						2 000				1 000 (Université de Franche-Comté)

Extension et réhabilitation de l'IUT de Belfort :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
2 500	500	MENEST/P150	900				550			275	275		

Étude Bibliothèque Universitaire/Bibliothèque Municipale :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
600			200						400				

9.2. Soutien à la recherche et au transfert de technologie

Ce projet regroupe trois types d'opérations, d'une part, une opération visant à renforcer l'innovation dans les PME/TPE via la création de plates-formes technologiques entre les centres de formation secondaire/supérieure et les entreprises franc-comtoises et le soutien à des projets de laboratoire de recherche, d'autre part, la structuration et le regroupement des centres de transfert, enfin le soutien à des opérations telles que le développement de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) et de la Culture Scientifique et Technique (CST).

Il s'agit uniquement de moyens en équipements scientifiques et en fonctionnement. Les projets opérationnels de transfert de technologies réalisés par la nouvelle fédération du transfert seront aidés. Pour cela, ces projets réuniront des PME et la fédération de transfert. L'aide se fera sous la forme d'une action collective entre les entreprises et le centre de transfert. Cela permettra la systématisation de l'aide aux projets pour une meilleure efficacité du transfert.

Structuration des pôles de transfert :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
10 800	800 1 000	Recherche/P172 Industrie/P127	6 000										FEDER : 3 000

Soutien aux plateformes (lycées) :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
3 950	1 250	Recherche/P172	1 250		150	300							FEDER : 1 000

Soutien aux plateformes (universités) et à des projets de laboratoire de recherche :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
12 193	5 143	P150 = 2 600 P172 = 2 043 P194 = 500	2 000										FEDER : 5 050

Soutien à la recherche au sein de la MSH :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
1 390	390	Recherche/P194											FEDER : 1 000

Soutien à la mise en réseau des opérations de culture scientifique et technique :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres (*)
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
3 050	775	Recherche/P172	775							500			FEDER : 1 000

(*) La mention du FEDER est indicative et n'engage en rien la programmation des crédits

*9.3. Soutien à la restauration des grands sites patrimoniaux (fortifications de Besançon, Belfort et Joux) et à l'installation du FRAC à Besançon*Construction des locaux du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) :

Le FRAC Franche-Comté vise à remplir les missions qui lui sont dévolues en matière d'acquisition d'œuvres représentatives de la création contemporaine sous toutes ses formes, participant ainsi à la constitution d'un patrimoine public, et de diffusion de ces œuvres à des fins de sensibilisation et de formation des publics les plus larges possibles sur l'ensemble du territoire régional.

Il s'inscrit dans le cadre des FRAC «deuxième génération» et doit à ce titre se développer et s'implanter dans ses propres locaux pour accomplir au mieux ses missions et mettre en rapport son projet avec sa vocation nationale et internationale. Il a pour objectif de constituer l'équipement chef de file en région Franche-Comté dans le domaine des arts plastiques.

Dans ce cadre, des travaux de construction des locaux seront accompagnés.

Mise en valeur des sites majeurs du patrimoine bâti fortifié :

Le rayonnement national et international de la Franche-Comté repose sur le développement de la valorisation des sites majeurs de son patrimoine bâti fortifié. Ces sites représentent un atout essentiel en terme d'attractivité culturelle. Ils offrent un impact fort en terme d'image et de tourisme.

Les opérations suivantes seront accompagnées :

- La citadelle et les fortifications de Besançon : la citadelle de Besançon constitue le premier monument franc-comtois en terme de fréquentation. Dans le cadre d'un positionnement renouvelé en matière d'offre touristique et culturelle, ce projet, fer de lance d'une candidature à l'inscription parmi le patrimoine mondial de l'UNESCO, sera accompagné pour les différentes tranches des travaux de restauration et de mise en sécurité du site.

- Les fortifications de Belfort : pièce maîtresse du système défensif français, les fortifications de Belfort sont un pôle structurant d'attractivité culturelle et touristique. Dans le cadre d'un projet global de valorisation du site, les travaux de restauration seront soutenus. Le coût d'objectif ne prend en compte qu'une partie du montant total des travaux de restauration qui, pour leur ensemble, seront accompagnés par l'État pour un taux identique grâce à des crédits de droit commun.

- Le fort de Joux : le fort de Joux est un monument emblématique de la région Franche-Comté. Son attrait culturel et touristique important doit être renforcé dans le cadre d'un projet de valorisation. Les travaux de restauration seront accompagnés. Le coût d'objectif ne prend en compte qu'une partie du montant total des travaux de restauration qui, pour leur ensemble, seront accompagnés par l'État pour un taux identique grâce à des crédits de droit commun.

Par ailleurs, les opérations suivantes pourront être conduites hors du CPER :

- une convention particulière avec le Ministère de la Culture et de la Communication sera élaborée pour la seconde tranche de réalisation du musée du sel à Salins-les-Bains, avec le concours du Conseil Régional,

- lorsqu'il aura été finalisé et que les bases juridiques de sa mise en oeuvre auront été fixées, le projet culturel de la Saline Royale d'Arc-et-Senans pourra faire l'objet d'une procédure analogue, avec le concours du Conseil Régional,

- de même, les projets concernant le Musée de Courbet à Ornans et celui de Lons-Le Saunier pourront faire l'objet d'une convention spécifique hors CPER, avec le concours du Conseil Régional et des collectivités concernées.

Citadelle et fortifications de Besançon :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
9 900	3 800	MCC/P175	1 000	2 000				1 000	2 100				

Fortifications de Belfort :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
10 200	1 000	MCC/P175	2 000									7 200	

Fort de Joux :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
1 200	1 000	MCC/P175		200									

FRAC :

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
9 300	3 600	MCC/P131	5 700										

9.4. Soutien aux opérations liées au tourisme social (thermes de Salins-Les-Bains et Luxeuil)

Comme mentionné dans le diagnostic, le développement d'un «tourisme social» passera en Franche-Comté par le tourisme thermal, qui se doit de proposer des prestations financières abordables en matière d'hébergement et de loisirs pour une population soit de seniors, soit de personnes avec des revenus de niveau modeste.

Pour ce faire, des contrats de stations thermales devront permettre d'adapter les thermes aux nouvelles demandes (remise en forme), d'améliorer l'hébergement, de valoriser le patrimoine environnant et de diversifier l'offre touristique des stations.

Il s'agira aussi de promouvoir les stations et de professionnaliser les acteurs du tourisme.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
4 810	1 000 Salins les Bains 500 Luxeuil	Équipement/P223 Tourisme	2 000		750	560							

Grand Projet 10 - Promouvoir une offre de santé de qualité à partir des domaines d'excellence régionale

10.1. UFR Médecine (2^{ème} partie)

Cette opération s'inscrit dans le projet global de reconstruction de l'UFR SMP à proximité du CHU. La première partie a été livrée en septembre 2003 pour accueillir les 2^{ème} et 3^{ème} cycles ainsi que certains laboratoires. La deuxième partie est destinée à l'accueil des étudiants de 1^{er} cycle : création de locaux d'enseignement, dont un amphithéâtre de 800 places, de laboratoires de recherche et de l'administration.

A noter : les 3 millions d'euros complémentaires obtenus par l'État doivent permettre de régler la problématique du stationnement.

Cette opération ne comprend pas la construction d'un laboratoire d'anatomie, pris en compte dans le CPER 2000/2006.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
20 973	9 000 (dont 3 000 pour la problématique du stationnement)	MENESR/P150	9 473						2 500				

10.2. Soutien handicap et dépendance

Il s'agit de financer la restructuration et la modernisation des établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes ou d'accueil de personnes handicapées listées ci-dessous.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
6 129	3 349	Solidarité/P157		480	1 300	1 000							

Hors CPER, la création d'une « maison du cancer », pourra faire l'objet d'une convention spécifique avec le Ministère de la Santé et la Région Franche-Comté.

IV- Volet territorial

L'État et la Région Franche-Comté ont arrêté le principe d'un volet territorial, susceptible de financer des projets d'envergure locale, s'inscrivant dans une démarche territoriale infra régionale. Cette démarche territoriale pourra concerner aussi bien les agglomérations, les villes moyennes que le monde rural. Elle sera mise en œuvre dans le cadre de conventions territoriales.

Le volet territorial s'appuie à la fois sur les crédits des dix grands projets précédemment explicités et sur les crédits spécifiques, mentionnés ci-après. En effet, compte tenu de leur nature, certaines opérations composant le volet territorial ont été préalablement inscrites dans le volet régional du CPER. Leur reprise dans les conventions territoriales, au côté des projets financés avec les crédits spécifiques, permettra d'offrir une vision globale des interventions de l'État et de la Région Franche-Comté dans les espaces concernés.

1 - Soutien à l'équipement des parcs d'innovation

Afin de créer de la richesse et des emplois, l'attraction, le maintien et le développement des entreprises installées en Franche-Comté sont des enjeux importants pour l'économie régionale. En ce sens, l'État et la Région Franche-Comté interviendront en faveur du développement des parcs d'innovation, de façon à améliorer les conditions d'accueil des entreprises.

Dix parcs d'innovation bénéficieront d'un soutien financier :

- * Témis 1, Témis 2, Technoland, les Gros Pierrons, dans le département du Doubs (4)
- * 2 sites à choisir parmi Techn'hom, Pluton et Fontaine dans le département du Territoire de Belfort (2)
- * Innovia, zone de Lons-le-Saunier dans le département du Jura (2)
- * Malbouhans 1, Malbouhans 2, dans le département de la Haute-Saône (2)

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
22 000	10 000 dont : Dpt Doubs : 4 000 Dpt Hte-Saône : 2 000 Dpt Ter. Belfort : 2 000 Dpt Jura : 2 000	MIADT/P112	10 000 dont : Dpt Doubs : 4 470 Dpt Hte-Saône : 2 060 Dpt Ter. Belfort : 1 230 Dpt Jura : 2 240				2 000						

2 - Soutien aux projets d'intérêt local (départements et agglomérations)

En complément des grands projets, et de façon à prendre en compte des opérations d'envergure plus limitée, L'État et la Région Franche-Comté soutiendront les interventions en faveur notamment :

- du développement durable des agglomérations,
- du développement numérique des territoires,
- de la promotion des énergies renouvelables,
- de la gestion équilibrée de la ressource en eau,

- de la prévention des risques naturels,
- de l'adaptation des services au public et de l'accompagnement des initiatives innovantes en matière de services à la personne.

	Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
									CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
Total	43 400	21 700	FNDAT/ P223	21 700 (1)				560						
Dont soutien aux agglomérations	7 900	3 900												
Dont soutien aux zones hors agglomérations	35 500	17 800												

(1) : dont 10 600 pour la politique de Pays

L'État et la Région étudieront à mi parcours du CPER les projets proposés par le réseau métropolitain Rhin-Rhône.

V - Volet Interrégional

1 - Massif du Jura

Dans le cadre des orientations définies dans le Schéma d'aménagement et de développement du massif du Jura, la convention interrégionale de massif s'articule autour de trois objectifs :

- renforcer la compétitivité du territoire du massif dans les domaines agricole (valorisation des produits de la montagne), de la forêt et du tourisme,
- préserver l'environnement et renforcer l'attractivité du massif, en particulier dans le domaine des paysages et des services à la population,
- renforcer la structuration des acteurs du massif et l'identité de ce territoire.

Parmi ces différents objectifs, l'économie touristique représentera une part très importante de la convention, au niveau de l'amélioration quantitative et qualitative de l'hébergement, de l'aménagement des pôles touristiques et des sites naturels remarquables, du tourisme industriel et de l'amélioration de la notoriété des Montagnes du Jura.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
36 500	12 500 (1) 700 (2) pour mémoire	FNDAT/P112 MAP/P149	14 000	(3)	10 000								

(1) estimation de la part État qui revient à la Franche-Comté ; la part totale de financement État sur le massif du Jura étant de 16 200

(2) pour mémoire, crédits s'ajoutant à la dotation du MAP au titre du CPER (inscrits dans la convention de Massif)

(3) montant en cours de définition

2 - Massif des Vosges

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
5 200	2 000 (1)		2 000			1 200							

(1) estimation de la part État qui revient à la Franche-Comté

3 - Plan Rhône

Suite aux crues catastrophiques de décembre 2003 sur le Rhône aval, une série de propositions et de décisions a abouti à l'approbation, par le comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) du 6 mars 2006, des orientations et de la stratégie globale du Plan Rhône. Ce plan est construit autour des six thèmes suivants : «culture rhodanienne : patrimoine, identité», «inondations», «qualité des eaux, ressource et biodiversité», «énergie», «transports» et «tourisme».

Le mandat de négociation pour ce futur contrat de projet interrégional, remis par le Premier Ministre le 17 juillet au Préfet de la Région Rhône Alpes, prévoit d'intégrer la Franche-Comté pour le bassin de la Saône en ce qui concerne les inondations. A ce titre, notre région est concernée assez marginalement :

- le Plan d'Action de Protection des Inondations du Val de Saône (concernant les Régions de Rhône-Alpes, Bourgogne et Franche-Comté jusqu'en fin 2008) est intégré.

Pour l'essentiel, il prévoit en Haute-Saône (agglomération de Gray, Port-sur-Saône, ...) :

- * l'élaboration de Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi),
- * la pose de repères de crues historiques,
- * les diagnostics et opérations de réduction de la vulnérabilité du bâti existant en zone inondable.

- des actions sont prévues sur la Basse vallée du Doubs contribuant à la réduction des risques d'inondation à l'aval et à l'amélioration de la qualité écologique du champ d'expansion des crues.

Coût total	État	BOP	CR	CG 25	CG 39	CG 70	CG 90	CAGB/Ville de Besançon		CAPM	CAB/Ville de Belfort		Autres
								CAGB	Ville de Besançon		CAB	Ville de Belfort	
4 200	2 000 (1)		2 000		200								

(1) estimation de la part État qui revient à la Franche-Comté

VI - Modalités de mise en oeuvre**1 - Suivi du programme**

Un comité de suivi, coprésidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional sera mis en place. Sa composition sera fixée dans le cadre du document d'application.

2 - Programmation des opérations

La programmation des opérations se fera sur la base du principe d'une validation conjointe des opérations, par l'État, la Région et les autres financeurs, que ces opérations fassent l'objet d'un cofinancement ou d'un financement décroisé.

Un comité de programmation, dont les modalités de fonctionnement (composition, périodicité de réunion, ...) seront définies ultérieurement, sera mis en place à cet effet.

3 - Principe d'affectation et de dégagement des crédits

De façon à veiller à l'affectation optimale des crédits et à l'engagement rapide des projets prévus au CPER, les dispositions suivantes sont retenues :

- * principe d'un suivi régulier au niveau régional et d'un bilan annuel d'avancement des programmations et des réalisations : une prévision annuelle des opérations devant faire l'objet d'un engagement dans les deux années suivantes sera établie dès 2007,
- * chaque année sera conduit un examen critique des opérations figurant sur l'état prévisionnel mentionné ci-dessus et qui n'auraient pas été engagées : ce réexamen pourra conduire au retrait de ces opérations du champ du CPER et à leur remplacement par d'autres opérations du CPER prêtes à démarrer,
- * les autorisations d'engagement mises en place par l'État pour contribuer à des opérations du CPER et qui ne pourraient être engagées, faute de préparation suffisante des dossiers correspondants, seront soustraites chaque année du montant total des engagements du programme considéré.

4 - Suivi et gestion du contrat

Les enseignements tirés des précédentes générations de contrats ont conduit à retenir le principe d'un suivi du CPER à partir du logiciel Présage.

Les engagements financiers de l'État seront formalisés dans un document annexe normalisé, récapitulant les montants et les programmes Lolf concernés, détaillés par catégories d'actions éligibles, afin de pouvoir assurer un suivi national. Cette annexe financière, qui sera la seule base retenue pour le suivi financier des contrats, fera apparaître les participations des Collectivités, réparties selon les mêmes thématiques, en ajoutant le cas échéant des catégories de dépenses spécifiques aux Collectivités, en cas de financements décroisés.

5 - Évaluation

Les signataires du CPER définiront conjointement le champ de l'évaluation, qui pourra porter sur un ou plusieurs grands projets, sur l'ensemble du contrat, sur un ou plusieurs thèmes prioritaires ou transversaux (emploi, environnement, neutralité carbone, ...). L'évaluation pourra être conduite en lien avec celle des programmes opérationnels, lorsqu'il s'agira d'évaluer des thèmes partagés.

Une instance de pilotage sera mise en place, de façon à rédiger les cahiers des charges, encadrer les travaux du prestataire et lui procurer toute l'information utile. Elle appréciera les résultats des évaluations et proposera aux décideurs les suites opérationnelles à donner aux travaux d'évaluation.

Le principe de parité de financement sera recherché.

6 - Document d'application

Les actions pour lesquelles les dispositifs de mise en œuvre ainsi que les modalités d'interventions publiques restent à préciser le seront dans le cadre d'un document d'application. Il en est de même pour les conventions territoriales (leurs modalités d'élaboration seront définies dans le document d'application), et pour les modalités précises de suivi (guichet unique, instruction des dossiers, mise en place de Présage, règle du dégagement d'office...).

«**M. LE MAIRE** : Vous savez que si j'ai demandé qu'on change la date du Conseil Municipal, qu'on le mette aujourd'hui lundi au lieu de jeudi c'est parce qu'on devait normalement signer jeudi, le contrat de projet État-Région avec le Premier Ministre. Il se trouve que le Premier Ministre, pour des raisons particulières, ne peut pas venir jeudi mais l'information nous est arrivée vendredi, alors que le courrier indiquant le changement de date était parti. Je ne souhaitais pas, même si c'est le Président de l'Agglomération qui va signer, que ça soit fait sans qu'il y ait un débat en Conseil Municipal.

Donc ce contrat de projet va couvrir, vous le savez, la période de 2007 à 2013. Il sera signé, non pas avant la fin de l'année, mais on pense dans les premiers jours de janvier, du moins c'est les informations que nous avons. A cet égard je tiens à remercier tout de suite les services, spécialement le Directeur Général des Services et Baudouin RUYSSSEN ainsi que le Directeur Général des Services de l'Agglomération qui ont, avec le DGS de la Région, beaucoup travaillé pour élaborer ce projet puisqu'il y a eu une multitude de réunions. Dans le cadre de la conférence des présidents, mais j'y reviendrai dans un instant, il y a eu 7 réunions autour du Président du Conseil Régional, les 4 présidents de départements et les 3 présidents d'agglomération. Ça a été de grands moments de débat et de démocratie participative, et je veux tout de suite, afin de ne pas oublier, remercier la qualité des débats qui était possible grâce à la façon de faire de Raymond FORNI qui a vraiment tenu à ce qu'il y ait un vrai débat et que les intérêts de chacun soient respectés. Je crois que l'on peut dire qu'effectivement ce contrat est un contrat équilibré, que Besançon y trouve sa place, toute sa place, rien que sa place, mais est normalement prise en compte au sein de ce contrat de projet État-Région, ce qui n'avait pas été forcément toujours le cas mais ne parlons pas du passé, parlons d'avenir. Donc là il y a eu un bon débat. C'est un moment important pour nous parce que vous savez que dans ce cadre officiel vont s'inscrire dans les 7 années à venir les grands projets de développement de la Ville et de l'Agglomération, c'est Ville - Agglomération, c'est même essentiellement Agglomération d'ailleurs, et la Ville a participé aux discussions. Vous verrez que dans ce contrat de projet État-Région, tout n'y est pas, c'est clair, c'était d'ailleurs la règle du jeu puisque l'État n'a souhaité retenir que les projets techniquement prêts à être exécutés dans les deux ans. Ensuite, il y aura une clause effectivement de «revoyure», au bout de deux ou trois ans. Donc un certain nombre de projets n'ont pas été retenus mais vous avez pu le voir, nos grands enjeux y sont, grâce entre autres, je le disais encore il y a un instant, à des demandes sur lesquelles nous nous sommes un peu arc-boutés, la maison des sciences humaines, l'inscription, même si ce n'est que trois mots ou une ligne, du transport en commun en site propre donc tout cela a été obtenu dans le cadre d'échanges nombreux entre nos services et entre les élus. Les conditions de cette négociation étaient un peu particulières, car si entre autres du temps de Jean-François HUMBERT il y avait eu, les anciens pourraient le dire, un an ou deux ans pour préparer le contrat de projet, là il a fallu faire cela très rapidement. Il y a moins d'un an, le Ministre ESTROSI m'avait dit alors que j'étais en réunion avec lui que les contrats de projets allaient être prolongés. Nous étions donc tous partis là-dessus. Or l'année dernière les règles du jeu ont changé, ce qui n'a pas été évident pour nous. Donc il a fallu négocier un peu dans l'urgence, en six mois, par le biais de ces réunions bilatérales et aussi un peu de multilatérales. C'est une négociation qui a été difficile. Vous le savez, dans ce contrat de projet État-Région, les volets routiers sont exclus puisque tout ça est resserré sur un nombre limité de grands projets. A l'intérieur de ce CPER figurent désormais les crédits de l'ADEME, les crédits de l'Agence de l'Eau, ce qui en diminue encore le montant, et aussi une concentration des moyens financiers puisqu'il y a des fonds européens sur les contrats de projets. L'enveloppe de l'État est en baisse de - 10 % au niveau national. Elle était à l'origine seulement de 183,9 millions pour la Franche-Comté contre 240,4 pour la précédente génération. Bien sûr, on nous a dit qu'on n'avait pas tout dépensé, ce qui est vrai d'ailleurs ; cela dit ça fait quand même une diminution importante. Nous nous en sommes expliqués donc je ne reviendrai pas là-dessus, d'autant plus qu'entre temps les choses ont évolué. Je voudrais dire cependant qu'au final le résultat auquel nous arrivons est satisfaisant. Satisfaisant pour un certain nombre de raisons, tout d'abord parce que les collectivités locales ont su travailler ensemble sous l'égide du Président du Conseil Régional et que nous avons pu avoir une voix unie pour nous faire entendre par l'État, malgré des intérêts divergents. J'ai plaidé pour l'unité de la Franche-Comté mais c'est vrai que quelquefois c'était encore un peu difficile à faire

comprendre que tout ce qui est à Besançon n'est pas pour Besançon, tout ce qui touche par exemple l'Université ou la recherche, ce n'est pas pour Besançon, c'est pour l'ensemble de la région. Enfin, le Président du Conseil Régional a, à mon sens, bien mené ces débats. On a su se faire entendre par l'État puisque nous avons présenté, vous le savez, un contre-projet. On avait demandé 250 millions et l'État a accordé 251 millions d'euros, ce qui fait donc qu'il y a eu une augmentation importante. Dans le même temps, la Région est passée de 150 millions à 194 millions d'euros, qui sont fléchés dans ce CPER, il y aura encore d'autres financements spécifiques. Ce contrat est satisfaisant, je le disais tout à l'heure parce que c'est un projet qui est équilibré, Besançon et l'Agglomération y occupent toute leur place, tout en respectant les autres et je crois que le rôle de capitale régionale a bien été défendu dans ce dossier, ni plus, ni moins, c'est donc équilibré sur l'ensemble du territoire. Je dois rappeler d'ailleurs que lors du dernier contrat de plan 2000-2006, hors le volet routier et le volet universitaire qui étaient quand même de la compétence de l'État, il n'y a eu que 6 projets sur Besançon, dont 3 ont été réalisés. Vous les connaissez, c'est l'extension de l'IRTS, la maison des microtechniques et le Musée du Temps. Quant au volet universitaire, je suis déjà revenu dessus à de nombreuses reprises, il avait pris beaucoup de retard, ce qui nous amène aujourd'hui d'ailleurs à y consacrer des crédits importants dans ce contrat de projet État-Région. Donc tout cela est intéressant et satisfaisant aussi parce que les grands projets de développement pour demain y figurent, pour Besançon et pour l'Agglomération ; d'abord le développement économique et la recherche, des crédits importants sont alloués à TEMIS avec FEMTO, avec l'extension de l'ENSM et le soutien au pôle de compétitivité. Emploi, recherche, développement économique, c'est effectivement bien pris en compte. Le développement universitaire aussi sur les sites de Canot, de la Bouloie et de Châteaufarine, avec deux dossiers importants, la création d'une maison des sciences humaines qui était une condition que j'avais mise personnellement pour signer le contrat de projet État-Région. Le Président de l'Université a été d'un soutien total dans cette opération et on le comprend. C'est l'État qui ne voulait pas alors qu'il n'investit pas d'argent dans ce projet mais nous avons su le convaincre et désormais la maison des sciences humaines y est. Il est important qu'à Besançon avec une université autour des sciences et des techniques, des sciences dures on redonne une vraie place aux sciences humaines. Alors je passe sur les détails de mise aux normes de la bibliothèque universitaire et d'autres choses ainsi que des crédits d'études, sur lesquels nous nous sommes aussi un peu arc-boutés, là aussi soutenus par la Région, pour une bibliothèque universitaire et municipale, ce qu'on appelle la BUBM, que nous aimerions, dans le cadre du prochain mandat, pouvoir mettre en place.

Des dossiers stratégiques ont aussi été pris en compte comme l'aménagement du port fluvial autour du CNR et du FRAC, pour la première fois la réhabilitation des fortifications de Vauban, mais au-delà même de la Citadelle parce que vous savez que Vauban a fortifié la Citadelle mais qu'il a fait aussi d'autres choses très importantes, entre autres le fort Griffon et les tours bastionnées. Il y a aussi la prise en compte d'un projet, vous le savez, que j'ai initié qui est la création d'un institut fédératif régional du cancer dans lequel s'investiront la Ville, l'Agglomération, le Département du Doubs, la Région et je le pense, demain aussi, les autres départements que je solliciterai, là au titre de ma casquette de Président du Conseil d'Administration du CHU de Besançon Franche-Comté, et enfin le soutien aux projets inscrits dans une logique de développement durable. C'est par exemple les chaufferies bois, l'Agenda 21 et la création d'un pôle environnemental. Pour tout cela, nous avons eu des crédits importants effectivement de l'État et de la Région mais je dois signaler que la Ville et l'Agglomération ont également fait un effort important puisque la Ville c'est 18,8 M€ sur 7 ans, et la CAGB 17,2 M€, hors bien sûr le volet routier, hors le volet ferroviaire avec le TGV, et tout ce qui touche aux aménagements des gares, des liaisons, donc hors tout cela, nos collectivités amèneront 36 M€, ce qui est le double des sommes prévues par le précédent contrat de plan, hors volet routier toujours. Je voudrais dire que lorsque la Ville, par son Conseil Municipal, son Maire ou la CAGB par son Président, disent qu'elles soutiennent l'université, ce ne sont pas que des paroles, ce sont aussi des actes et en l'occurrence des espèces sonnantes et trébuchantes puisque sur le volet universitaire qui, je le rappelle quand même, n'est pas de la compétence de la Ville, mais qui pour nous est essentiel, nous allons mettre 7,9 M€, donc quasiment 8 M€.

Les investissements que tout cela va générer sont évalués à un peu plus de 200 millions, 210 millions sur la période, avec un effet de levier important puisque ça va permettre de mobiliser plus de 100 M€ sur d'autres crédits publics dont 20 M€ sur le FEDER ce qui est là aussi quelque chose d'important qui méritait d'être souligné. De plus, la Ville et la CAGB ont obtenu des ouvertures pour discuter, hors contrat de plan État-Région, de financements spécifiques pour l'accompagnement des travaux d'aménagement liés à l'accueil de la ligne à grande vitesse, entre autres dans le cadre du plan de modernisation des itinéraires et pour le projet TCSP. J'ai tenu à ce que, même si ce n'était que quelques mots, cela figure dans le contrat de projet État-Région car je ne désespère pas, je pense même qu'après les élections, avec un nouveau gouvernement, quel qu'il soit me semble-t-il, même si j'ai quelques préférences, ces crédits qui ont été supprimés pour le financement des transports en commun en site propre devraient être rétablis. C'est pour cette raison que nous avons tenu à ce que cela soit inscrit dans ce contrat. Nous n'avons pas mené un combat acharné puisqu'on sait que les projets doivent être réalisés dans les deux ans et que pour l'instant on a assez pour démarrer les premiers projets TCSP mais il faut que cela soit inscrit pour que nous puissions réclamer des crédits importants.

Globalement donc c'est un projet équilibré, c'est le cap que nous avons d'ailleurs fixé dans Besançon 2020. Ce CPER va nous permettre de continuer à construire l'agglomération et la ville de demain. Voilà ce que je voulais vous dire rapidement. Négociations difficiles, intérêts divergents mais au final c'est l'intérêt général qui a triomphé. J'ouvre maintenant le débat puis je répondrai à vos questions.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire et chers collègues, c'est en effet un document important, c'est le Besançon 2020 de la maison France avec son retour à l'échelon territorial. Et bien que ça ait été le cas à l'Agglomération mais pas ici ou pas beaucoup, bien que nous n'ayons pas, mais c'était aussi la règle du jeu, été associés plus que ça aux différentes étapes concernant la position de la Ville, on a quelques observations à faire et une question à vous poser sur une distinction de vote. Alors très rapidement sur les observations générales, je pense qu'on vous rejoint relativement assez bien, l'État a été exemplaire...

M. LE MAIRE : Exemplaire, je n'ai pas dit ça...

M. Jean ROSSELOT : ... si, ça voulait dire ça en filigrane...

M. LE MAIRE : Non, j'ai dit qu'il avait accepté le contre-projet que nous avons présenté.

M. Jean ROSSELOT : Je l'ai compris comme ça.

M. LE MAIRE : Chacun comprend comme il veut.

M. Jean ROSSELOT : Exemplaire donc pour la qualité de son dialogue, pour la rallonge et peut-être aussi, il faut le dire, pour les objectifs. Il y a les grands objectifs de l'État et il y a la programmation concrète en retour à l'échelon territorial en particulier à l'échelon de la ville et de l'agglomération. Je crois que sur les objectifs qui s'inscrivent dans ce qu'on appelle en effet la stratégie de Lisbonne, je crois que les choses sont claires : objectifs resserrés, regroupés autour de la compétitivité générale et ça englobe la recherche, l'innovation, l'emploi, etc., sans laquelle on ne peut pas avoir une politique de cohésion, que ce soit à l'échelon national ou à l'échelon local. La deuxième observation c'est qu'on n'a pas de difficultés quand on s'aperçoit finalement que la stratégie de l'État en région s'identifie bien avec les priorités de la ville. Mais ce qu'on peut dire c'est que nous ne sommes pas d'accord sur la déclinaison du contrat de projet sur le PPI qui implique des localisations, des concepts d'équipement qui ne nous satisfont pas dans leur localisation, dans leurs principes. Et c'est la raison pour laquelle on est amené à vous proposer de distinguer le vote concernant le contrat de projet parce que ce contrat de projet c'est une série d'engagements financiers, ce ne sont pas des programmes, des programmations de réalisations concrètes, donc de distinguer un vote sur le contrat de projet lui-même, auquel cas évidemment nous souscrivions...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas possible...

M. Jean ROSSELOT : ...de la traduction dans le programme annuel d'investissements. C'est ce que vous nous proposez... Pour terminer j'aurais une explication à vous demander sur ce que signifie cette phrase sous le titre 4.1 «Rappels concernant le contrat de plan 2000-2006», c'est tout à la fin du paragraphe 4.1, on lit : -j'ai besoin de vitamines-...

M. LE MAIRE : Personne n'a du miel ou de la confiture de mûres pour M. ROSSELOT ?

M. Jean ROSSELOT : Vous devriez me remercier d'être là et non vous moquer.

M. LE MAIRE : Mais je te remercie d'être là, je ne me moque pas. Je prends soin de ta santé.

M. Jean ROSSELOT : Dernière phrase : «malgré les demandes fortes des collectivités pour que les engagements non réalisés soient traités hors CPER, la reprise des opérations universitaires sur l'enveloppe du nouveau contrat est une caractéristique bisontine forte». Ça veut dire quoi exactement ?

M. LE MAIRE : Ça veut dire qu'on reprend les opérations universitaires parce qu'on sait très bien qu'elles n'ont pas été...

M. Jean ROSSELOT : C'est une caractéristique bisontine forte.

M. LE MAIRE : C'est ce que je dis d'ailleurs à mes collègues du Nord Franche-Comté quand ils disent qu'il faut qu'on ait une 5^{ème} unité de formation et de recherche. Je leur réponds qu'on doit simplement déjà conforter ce qu'on a et faire en sorte que notre université continue à fonctionner. Et donc effectivement ce qu'on a voulu dire, c'est qu'il y a des demandes fortes des collectivités pour que les engagements non réalisés soient traités hors de ce CPER, donc à part, afin qu'on puisse avoir plus d'argent pour des opérations nouvelles. Comme cela n'a pas été possible, la reprise d'opérations universitaires sur le nouveau contrat est quelque chose de fort parce que dans le Nord du département par exemple, ce qui avait été prévu a été fait alors que ça n'a pas été le cas ici. C'est ce que veut dire cette phrase. Il y a eu beaucoup de projets qui n'ont pas été pris en compte, nous aurions aimé qu'ils soient traités en dehors du CPER, ils ne l'ont pas été, donc ils sont repris sur ce CPER, ça diminue d'autant les projets que nous avons pu mettre en place.

M. Jean ROSSELOT : Je réitère notre demande de dissociation sinon on s'abstient.

M. LE MAIRE : Je crois que ce n'est pas possible car il faut savoir deux choses, premièrement quand vous dites : on n'a pas été associé, c'est certainement vrai, Monsieur ROSSELOT mais c'est vrai pour tout le monde ici, puisque c'est la méthode qu'a voulue l'État, je suis désolé de vous le dire. Quand on vous dit en mai ou juin, qu'il faut que tout soit bouclé pour la rentrée, qu'on ne reçoit le mandat de négociations qu'au 14 juillet, cela est difficile. On en a parlé une fois je crois en Conseil Municipal et une fois en Conseil d'Agglomération. Mes collègues aussi ont fait ce même type de remarque parce que les négociations ont eu lieu déjà entre les services qui ont préparé le dossier et ensuite il y a eu 7 réunions auxquelles j'ai assisté mais moi je n'ai eu aucune discussion par exemple avec les services de l'État, aucune. C'est les services qui ont négocié entre eux et on a été obligé ensuite de faire la synthèse très rapidement, trop rapidement puisque je dis que les autres fois on disposait de deux ans minimum, peut-être même plus. Deuxièmement on ne peut pas donner seulement les grandes lignes, cela n'est pas possible, on a discuté dossier par dossier et il a bien fallu dire ce qu'on allait faire ou ce qu'on n'allait pas faire...

M. Jean ROSSELOT : Oui d'accord mais pas où ni comment...

M. LE MAIRE : Si ! ce ne sont pas des sommes globales : il y a par exemple CNR avec une somme affectée, murailles Citadelle une somme affectée, maison des sciences de l'homme une somme affectée, institut de cancérologie une somme affectée, alors bien sûr tout cela c'est dans le cadre d'un package global que je vous demande d'accepter. Il y a même des choses qui nous ont été demandées pour lesquelles on n'était pas forcément d'accord, mais il y a eu une négociation. Le PPI va être revu en janvier donc on en reparlera, mais aujourd'hui il n'est pas possible de retirer ce qui concerne le PPI, ça ne serait pas juste puisque l'État nous a demandé de nous positionner sur un certain nombre de dossiers. Il ne nous a pas dit : je vous donne 251 M€, votez là-dessus et ensuite on en discutera. On s'est bagarré projet par projet, dossier par dossier. Vous avez la liste de ce qui a été retenu donc on ne peut pas dire que cette négociation n'a pas eu lieu, que ces projets n'ont pas été fléchés. Il serait donc vraiment d'une totale mauvaise foi d'accepter de voter ces crédits, donc le fléchage des projets puisqu'ils sont fléchés et de dire après : on ne les vote pas au PPI. Il faut être cohérent. Il faut accepter que pour ces projets retenus par l'État on leur donne une traduction, ce qui voudra dire qu'un certain nombre d'autres projets, et ça sera là l'objet de la discussion du mois de janvier, soient certainement retardés, aménagés ; les services ont quand même regardé et tout ça va fonctionner. Sur le fond, je ne suis pas en désaccord avec ce que dit Jean ROSSELOT, mais ce n'est pas possible parce que lors des dernières réunions je me suis encore bagarré avec le Directeur Général pour faire inscrire le transport en commun en site propre. Deux jours avant ça n'y était pas. Marie-Guite DUFAY et Michel LOYAT sont intervenus aussi dans ce sens. Pour la maison des sciences de l'homme, par exemple, l'État n'en voulait pas, Jean-Claude CHEVAILLER est intervenu à de nombreuses reprises sur ce point, on en avait parlé d'ailleurs en Conseil Municipal, nous sommes intervenus par rapport à ça et j'ai fait savoir que je ne signerais pas le contrat de projet État-Région s'il n'y avait pas la maison des sciences de l'homme. Maintenant il est fléché et on est obligé de dire qu'on va en tenir compte dans notre PPI donc on ne peut pas dire : on prend l'enveloppe globale et après on verra comme ça s'arrange. Non, il faudra qu'entre nous on adapte le PPI ou alors on refuse le contrat de projet État-Région, ce qui est toujours possible mais d'autres forces vives de ce département ou de cette région pourraient alors capter les crédits donc ce n'est pas possible.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : J'avais une remarque et maintenant j'ai un regret parce que j'ai bien entendu vos explications et je comprends bien que les négociations...

M. LE MAIRE : Ça a été dur.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : ...ont été difficiles mais j'ai bien entendu aussi que vous aviez pu réussir à arracher certains dossiers comme le transport en site propre, l'université, la maison des sciences et moi mon regret c'est toujours le même, c'est l'emploi. Je remarque que sur les 20 % qui sont consacrés à l'économie et l'emploi, certes la CAGB dont c'est la compétence -je connais le refrain-participe à hauteur de 1,6 M€ mais la Ville 0. Or il ressort quand même de l'enquête Besançon 2020 que c'est notre préoccupation, c'était mon premier commentaire. Le deuxième mais là c'est plutôt une forme d'interrogation, 2,02 % du total seulement sur le développement durable ? Vu le coût des projets, est-ce que c'est assez ambitieux ? On en parle beaucoup et je vois que...

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre, Madame COMTE-DELEUZE, parce que cela fait trois fois que vous intervenez sur ce sujet-là. Je ne voudrais pas laisser croire, entre autres à la presse qui est là ce soir, que vous êtes la seule ici à vous préoccuper du développement économique et de l'emploi. L'emploi est de la compétence de la CAGB. A la CAGB il y a une répartition...

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : L'université ce n'est pas la Ville.

M. LE MAIRE : L'Université ce n'est ni la CAGB ni la Ville, c'est l'État.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : C'est l'État et pourtant vous vous en occupez.

M. LE MAIRE : Mais nous remplaçons l'État ! Je voudrais vous rappeler quand même, chère Madame, puisque vous semblez l'oublier, que la CAGB est composée entre autres au niveau des recettes à peu près à 75 % des recettes venant des entreprises de Besançon, donc il y a une répartition des rôles et demain, dans le contrat de projet État-Région, pour que les choses soient aussi claires, nous avons réparti, fléché des crédits de la CAGB, le Département, lui, a fléché ses crédits entre autres sur tout ce qui touchait le domaine de ses compétences, il n'intervient pas au niveau de l'université par exemple. Nous, nous avons souhaité intervenir au niveau de l'université, la CAGB sur TEMIS et il n'y a jamais eu autant d'argent dans un contrat de projet pour TEMIS, donc il est clair qu'il y a eu une répartition. Il faut regarder globalement... Je comprends bien que ça puisse vous arranger de dire : le Maire de Besançon ne se préoccupe pas de l'emploi alors que c'est ma préoccupation...

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Non Monsieur le Maire, ça ne m'arrange pas qu'on ne s'en occupe pas du tout.

M. LE MAIRE : Il y a moins d'une demi heure, j'étais avec des élèves ingénieurs de l'ENSMM qui me présentaient un projet extraordinaire d'un microdrone qu'ils sont en train de développer à l'ENSMM et pour lequel je vous demanderai de les soutenir car il a des implications fortes dans le domaine de l'emploi, demain, dans les années à venir. C'est ma préoccupation comme la vôtre, ce n'est pas que la vôtre. Ensuite on répartit les choses, l'Agglomération va intervenir dans certains domaines, la Ville interviendra dans d'autres. L'Agglomération avait des crédits de l'ordre de 17 millions à investir, la Ville 18 millions, on a ciblé pour donner de la lisibilité mais c'est quand même la même chose, c'est le même président, c'est le même maire, une grande partie des entreprises qui concourent à la taxe professionnelle sont des entreprises bisontines. L'emploi, c'est ma préoccupation n° 1. D'ailleurs, autour de ce contrat de projet, les deux axes forts et je le dis pour que tout le monde l'entende bien ici, c'est le développement de l'emploi et le développement des savoirs. J'espère vous avoir convaincue pour éviter que vous me reposiez cette question une 4^{ème} fois. Ce que je vous demande de voir, c'est globalement les projets, il y a 36 M€ de crédits dont 50 % proviennent de l'Agglomération et 50 % de la Ville. Ensuite on s'est organisé pour que cela cadre un peu avec nos compétences respectives.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, vous avez évoqué les mérites respectifs du Gouvernement, de la Région, de votre engagement. Je pense qu'on ne va pas se livrer à une concurrence de mérites parce qu'on ne sera pas forcément d'accord, de la même façon qu'on ne serait pas forcément...

M. LE MAIRE : Mais moi je dis les choses justes, quand je dis que l'État avait commencé bas et que l'on s'est battu pour obtenir davantage de crédits, c'est la vérité.

M. Pascal BONNET : Non, mais on peut aussi dire des choses justes et de la même façon qu'on pourrait sur l'ancien contrat de plan voir certains...

M. LE MAIRE : C'est vieux ça !

M. Pascal BONNET : Oui, tout à fait mais vous l'évoquiez tout à l'heure, vous parliez de l'exécutif régional. On peut aussi mettre des choses sur le compte du Gouvernement JOSPIN, donc on va peut-être dépasser ces querelles dans la mesure où on ne sera pas forcément d'accord et on pourrait en parler toute la soirée.

M. LE MAIRE : Dépassons, dépassons !

M. Pascal BONNET : Ce que je voudrais simplement ajouter c'est qu'il y a eu également un certain volontarisme des parlementaires de la Région et qu'en particulier le Premier Ministre est venu récemment en Haute-Saône à l'initiative de Michel RAISON et Michel RAISON a su, avec ses collègues parlementaires, faire entendre des choses aussi qui sont bénéfiques à l'ensemble de la Région

Franche-Comté et à la capitale régionale. Ce n'est peut-être pas inutile de le rappeler puisqu'on est tous ensemble dans le souci de voir développer notre région et notre capitale régionale. Ensuite je voudrais revenir à ce qu'évoquait Jean ROSSELOT quant à notre désir de séparer les votes. On ne vous demande pas, vous, de refuser de voter votre PPI. On demande simplement de différencier le vote, ce soir, entre...

M. LE MAIRE : Je vous ai répondu.

M. Pascal BONNET : ...les choix globaux, stratégiques...

M. LE MAIRE : J'avais compris.

M. Pascal BONNET : ... mais votre réponse laisse entendre qu'on ne pourrait pas séparer les choses. On peut, nous, souhaiter séparer nos votes. On soutient le contrat de projet mais certaines applications stratégiques ne nous conviennent pas, en particulier la localisation de la SMAC, les choix stratégiques du port fluvial...

M. LE MAIRE : Attendez, Monsieur BONNET, déjà pour commencer la SMAC n'est pas dedans. Vous devriez ouvrir votre dossier pour regarder.

M. Pascal BONNET : Le CNR.

M. LE MAIRE : Non, vous avez dit la SMAC.

M. Pascal BONNET : C'est lié pour nous. SMAC, CNR, j'ai parlé de la SMAC et le CNR c'est pareil...

M. LE MAIRE : C'est ce qui s'appelle se raccrocher aux branches !

M. Pascal BONNET : J'ai fait un lapsus. Simplement ce qui apparaît très clairement c'est CNR dans le volet territorial, donc ce qu'on dit simplement c'est qu'il y a certains choix pratiques qui sont ceux de votre exécutif, mais qui ne sont pas les nôtres. Donc on demande à voir séparer les votes là-dessus.

M. LE MAIRE : J'ai bien compris mais je vous réponds non parce que c'est une demande de l'État d'avoir des projets et en plus des projets qui soient réalisables dans les deux ans, faute de quoi nous perdrons les crédits. Alors j'entends votre question, essayez d'écouter aussi mes réponses, on ne va pas refuser de signer ce contrat de plan parce que la localisation du CNR ne vous convient pas !.

M. Pascal BONNET : Je peux terminer ?

M. LE MAIRE : Terminez mais ça ne changera rien. Parce que ce n'est pas possible, ce n'est pas la demande de l'État, de vos amis du Gouvernement.

M. Pascal BONNET : Vous avez une façon très personnelle d'analyser notre question et d'y répondre. Ensuite je voudrais revenir sur un point qui est présenté dans votre document, noir sur blanc, comme projet hors CPER mais comme c'est dans le document, je l'évoque. Celui de la problématique de la liaison TGV Euro Airport de Bâle qui s'inscrit tout à fait dans la logique de réseau métropolitain. Je voudrais savoir si pour vous, en tant que Maire de Besançon et Président de l'Agglomération, ça a valeur aussi de renoncement à la dimension interrégionale de Tavaux qui semble être le souhait du Conseil Régional. Je voudrais savoir comment vous vous positionnez face à cette question.

M. LE MAIRE : Je peux vous répondre très facilement. En tant que Président du réseau métropolitain Rhin-Rhône j'ai, lors de la réunion que nous avons tenue à Dijon, répondu à une question de

Jean-Pierre CHEVENEMENT par rapport à cela. J'ai dit que j'étais tout à fait d'accord sur ce projet, puisque justement la capitale franc-comtoise était une capitale généreuse et qu'il convenait effectivement d'étudier le raccordement de la ligne TGV jusqu'à Euro Airport car cela paraissait important. A Lyon, j'ai dit au Président BAILLY qui était à mes côtés qu'en ce qui me concernait, je défendrais la position du soutien de l'aéroport de Tavaux au niveau de la CAGB et de la Ville. Si vous aviez écouté attentivement le Président du Conseil Régional, vous auriez pu entendre parmi les collectivités qu'il a citées, la Ville de Besançon. La Région, pour des raisons qu'on peut comprendre, a dit qu'elle ne souhaitait pas soutenir cet aéroport. Je pense que nous avons besoin, nous, de continuer à le soutenir. Il y a là des opportunités très très fortes, il y a une des plus grandes pistes de la région puisque, comme je le disais au Président BAILLY qui l'a d'ailleurs repris, le Concorde s'est posé quelquefois à Tavaux. On sait très bien que c'est un équipement qui est accessible de jour et de nuit par tout temps et j'ai été plus loin, j'ai même dit : pourquoi n'envisagerait-on pas la construction de zones économiques autour de cet aéroport avec des conventions de reversement de la taxe professionnelle pour ceux qui le financeraient ? Le Président BAILLY m'a remercié de ce soutien.

M. Jean ROSSELOT : Pourquoi le Président FORNI...

M. LE MAIRE : N'essayez pas d'opposer le Maire de Besançon au Président FORNI. Le Maire de Besançon dit, et il aimerait que vous l'entendiez, que le Président FORNI a très bien défendu la position de la capitale régionale pour qu'on retrouve un équilibre qu'on avait perdu les années précédentes. Il n'a pas donné plus de place à Besançon, on a rééquilibré les choses. Maintenant, dans le cadre des compétences de chacun, il y a eu un débat sur ce point au Conseil Régional sur lequel je n'ai pas à intervenir. Si vous me demandez demain, est-ce que vous proposerez que la CAGB soutienne l'aéroport de Dole-Tavaux, je vous réponds oui, je le proposerai parce que ça me paraît important pour notre agglomération, parce que je sais aussi que par ailleurs il y a Solvay à côté et que Solvay c'est le plus grand site mondial qui a besoin de cet aéroport.

M. Jean ROSSELOT : Je me disais que ce qui était bon pour la capitale de la région devait être bon aussi pour la région.

Mme Marie-Guite DUFAY : Je n'ai pas trop à intervenir dans ce débat, on n'est pas au Conseil Régional ici, mais je tiens à préciser qu'il n'a jamais été question que la Région abandonne l'aéroport de Dole-Tavaux.

M. LE MAIRE : C'est la prise de compétence.

Mme Marie-Guite DUFAY : La Région a fait un choix qui est de ne pas assurer la gestion qui lui a été proposée par le Préfet et c'est pour cela qu'on s'achemine vers la gestion par une autre collectivité. C'est un choix que nous avons justifié en disant que d'un point de vue régional effectivement nous avons par ailleurs des investissements dans le domaine des transports, dans le domaine du TGV, dans le domaine routier, qui ne justifiaient pas que l'on prenne la gestion de cet aéroport. Mais ça ne veut pas dire qu'on l'abandonne.

M. LE MAIRE : Ni que la Région retirera les crédits qu'elle met actuellement.

Mme Marie-Guite DUFAY : Non, pas du tout et d'ailleurs je peux vous dire que d'un point de vue économique, comme vient d'ailleurs de le dire le Maire, on travaille avec la zone d'activité économique des Champins qui est toute proche. On travaille pour voir comment elle peut être valorisée dans l'avenir en intégrant complètement effectivement les perspectives autour de l'aéroport. Donc il y a un travail qui se fait d'un point de vue économique mais le choix de la Région de ne pas assumer la gestion de l'aéroport n'est pas un choix d'abandon de l'aéroport.

M. Vincent FUSTER : J'étais en réunion de préfecture concernant l'aéroport et je confirme les propos de Marie-Guite. La position du Conseil Général est la même, on continue à subventionner à la même hauteur qu'aujourd'hui jusqu'en 2008 et en parallèle effectivement il y a la recherche par le Préfet d'un gestionnaire qui doit se décider avant la fin de l'année et donc très légitimement il applique la loi. Le concessionnaire sera je crois la communauté de communes du pays du Jura...

M. LE MAIRE : Le Département même.

M. Vincent FUSTER : Si ce n'est pas le Département, c'est la communauté de communes, c'est la loi et la Région n'a aucune obligation à prendre cette gestion.

M. LE MAIRE : Et comme l'a très bien dit Marie-Guite, elle ne se retire pas.

M. Vincent FUSTER : Aucune collectivité ne se retire.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : C'est une petite réponse, un peu loin peut-être de l'intervention initiale de Jean mais je tiens quand même à rappeler à Jean ROSSELOT, qu'il a participé à la réunion paritaire Commission 6 de l'Agglomération dont il fait partie, il y en a eu deux, il a participé au moins à la 2^{ème}, qui a retenu 21 projets qui ont été priorisés, que ces 21 projets constituaient ce qu'on peut appeler la feuille de route confiée aux administrations pour les réunions et que cela a été voté aussi en Conseil Communautaire. Je ne me souviens pas l'avoir vu voter contre et je ne comprendrais pas quelle logique l'amènerait à revenir sur sa position.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il faut être clair. Entre nous et très calmement, c'est un mauvais argument de dire qu'on ne vote pas parce qu'on n'est pas d'accord sur la localisation d'un équipement. Un contrat de projet État-Région c'est un ensemble. C'est un cadre dans lequel on va inscrire les grands projets pour les 6-7 ans à venir. Ce n'est pas parce qu'on est en désaccord sur une localisation éventuelle, je n'ai pas compris laquelle d'ailleurs.

M. Jean ROSSELOT : Le CNR.

M. LE MAIRE : Et vous vouliez le mettre où, vous alors ?

M. Jean ROSSELOT : Le CNR et d'autres équipements.

M. LE MAIRE : Mais par exemple, soyez précis ?

M. Jean ROSSELOT : Ça c'est une autre réflexion.

M. LE MAIRE : On n'en est plus aux réflexions Monsieur ROSSELOT.

M. Jean ROSSELOT : D'abord CNR et plus généralement il y a un manque de cohérence globale sur ce qui peut être considéré comme le plus grand cul de sac de la ville où on veut inscrire un développement futur prometteur qui est le développement culturel. Vous avez ici deux conseillers municipaux, Pascal et Jean-Paul, qui en leur temps dans un article public ont proposé qu'on regarde plutôt dès maintenant la valorisation du centre Saint-Jacques que d'inscrire des grands équipements culturels dans le cul de sac de Besançon. Voilà, c'est surtout cela.

M. LE MAIRE : Cher Monsieur ROSSELOT, vous êtes suffisamment fin et connaisseur de ces dossiers pour ne pas faire ce genre d'erreur. Ces dossiers-là ce sont les dossiers des deux ans à venir. Par exemple pour la bibliothèque universitaire - bibliothèque municipale -vous avez eu la parole deux fois c'est terminé- qui peut être implantée, peut-être demain dans Saint-Jacques, c'est des crédits d'études.

La localisation du CNR a été votée. Que vous posiez cette question en disant que vous n'êtes pas d'accord sur la localisation en pensant à la SMAC alors que la SMAC n'est pas dans ce contrat...

(hors micro) M. Jean ROSSELOT : On a mis 7 mois à préparer le dossier. Pour vous, je vous l'ai déjà dit, c'est plus facile que pour nous...

M. LE MAIRE : Vous n'avez plus la parole Monsieur ROSSELOT. Il y a eu quand même, je ne m'en souvenais plus un débat entre autres à l'Agglomération et tout ça a été vu. Je voudrais ajouter aussi que l'État, et vous devriez le savoir, et son représentant le Préfet et le Premier Ministre qui signera ce contrat de projet État-Région, ne s'engagera que si chaque signataire le fait aussi. Il ne va pas nous signer un chèque en blanc. Il veut savoir où nous allons mettre l'argent, on ne peut pas lui dire : donnez-nous les 250 millions et ensuite on en rediscutera. Monsieur ROSSELOT, vous savez très bien que ce n'est pas possible et vous avez trouvé une excuse pour vous abstenir sur ce contrat. Eh bien vous avez tort une fois de plus parce que ce projet est bon. Il y a eu une bonne discussion, des avancées de l'État, ce qui est de bonne guerre car quand on attaque une négociation, on démarre toujours d'assez bas et après on monte. On savait très bien, lorsque l'État a annoncé le chiffre, qu'il n'était pas au «taquet», on le savait. Vous n'avez jamais négocié avec moi Monsieur ROSSELOT, en tout cas pas des inscriptions de crédits budgétaires. Par ailleurs je n'ai pas vu que Michel RAISON soit beaucoup intervenu là-dessus. Ils sont allés visiter une usine où on emballait de la saucisse, c'est important pour la Franche-Comté mais je n'ai pas vu de grandes déclarations du Député Michel RAISON par rapport à cela. Je n'ai d'ailleurs pas entendu non plus de grandes déclarations de la Députée que vous représentez ce soir ici. Mais on ne va pas polémiquer là-dessus. L'État a annoncé au départ 189 millions, le Président FORNI a demandé et a négocié lui-même effectivement à l'occasion de cette visite du Premier Ministre, et il y a eu des crédits supplémentaires. Je m'en félicite, même si vous ne m'ôtez pas de l'idée qu'à la base on avait déjà prévu de relever un peu les crédits annoncés.

M. Loïc LABORIE : Deux remarques Monsieur le Maire, la première c'est que visiblement il suffisait de 7 mois pour bien négocier un bon contrat, très sincèrement, il suffisait de 7 mois, on est d'accord, puisque les années précédentes il fallait deux ans et on a vu qu'on avait des contrats qui étaient parfois surdimensionnés et surfinancés...

M. LE MAIRE : Cela m'amène des remarques de mon opposition aussi, qui n'a pas été associée.

M. Loïc LABORIE : Monsieur le Maire, c'est très clair, on a vu des contrats de plan qui étaient surdimensionnés et sous-financés. On a vu dans l'exécution, on atteint des taux de réalisation de 83 % en fin de contrat avec une année de plus, donc il faut espérer que celui proposé par le Gouvernement d'un recentrage avec des crédits immédiatement engageables permette des taux de réalisation nettement supérieurs. Ça c'est la première remarque. Et la deuxième remarque porte sur le travail des parlementaires. Il n'est pas nécessaire de toujours communiquer dans la presse pour pouvoir agir, d'autant que j'ai souvenir qu'un Président de Région a interdit à des parlementaires de faire leur travail.

M. LE MAIRE : Qui ?

M. Loïc LABORIE : J'ai souvenir qu'un Président de Région a interdit à un parlementaire de faire son travail de parlementaire, c'est une querelle haut-saônoise et Conseil Régional. On ne va pas épiloguer mais c'est pour répondre au fait que les parlementaires n'ont pas besoin d'agir dans la presse pour faire passer les messages qu'ils ont envie de faire passer.

M. LE MAIRE : Sauf que généralement ils l'utilisent bien quand même quand ils veulent dire quelque chose.

M. Loïc LABORIE : Oui.

M. LE MAIRE : Ils ont raison d'ailleurs.

M. Loïc LABORIE : Quand on leur interdit de faire valoir les intérêts régionaux, il y a d'autres moyens d'actions.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas sûr que M. RAISON écoute beaucoup ce que lui dit M. FORNI quand même. Que certains sénateurs puissent le faire, oui, mais Michel RAISON, pour lequel j'ai d'ailleurs beaucoup d'amitié, s'il avait des choses à dire, les dirait.

M. Loïc LABORIE : Mais il l'a dit au Président FORNI.

M. LE MAIRE : Bon, c'est bien !

M. Éric ALAUZET : Quelques remarques : la première, s'il y a vraiment une innovation qu'il faut saluer dans ce contrat de projet, c'est le fait d'avoir dissocié le volet routier parce que c'était vraiment la plaie, dans les discussions, ça obérait tous les débats, ça captait toutes les attentions, c'était l'objet de surenchère permanente. Toutes les discussions tournaient autour de ça et quand finalement on finissait par obtenir des crédits supplémentaires c'était sur les routes parce que tout le monde ne se préoccupait que des routes. Donc je trouve que c'est vraiment une réelle avancée et cela a permis d'avoir une approche beaucoup plus globale sur l'ensemble des projets. Les routes sont discutées par ailleurs et c'est très bien, mais au moins là je trouve que le débat était beaucoup plus sain -il n'était pas malsain- beaucoup plus ouvert en tout cas. Et du coup, il y a une autre question qui a pris le devant et c'est très bien, c'est la question universitaire, puisque c'est vraiment cette question-là qui a -et le Maire est bien placé pour le savoir- nécessité dans la dernière ligne droite les arbitrages les plus difficiles, je pensais à la maison des sciences de l'homme notamment, et c'est bien que ça se soit terminé comme ça. C'est bien les questions d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation, comme l'a dit Jean ROSSELOT, qui sont au cœur de ce contrat de projet, même si j'ai une petite divergence sur les motivations, les finalités. C'est évidemment la compétitivité qui sous-tend un peu tout ça et je n'ai pas comme ça d'admiration sans borne pour la compétitivité parce que si je soutiens ces aspects d'enseignement supérieur, d'innovation, de recherche, c'est parce qu'ils peuvent s'inscrire dans le développement durable. La compétitivité, malheureusement, laisse trop souvent sur le bord de la route des territoires et derrière ces territoires il y a des gens, et elle se fait aussi au détriment de l'environnement.

Deuxième point, sur le volet environnemental, malheureusement je n'ai pas tout à fait entendu ce qu'a dit Catherine COMTE-DELEUZE tout à l'heure mais j'ai cru comprendre qu'elle déplorait un trop faible financement pour le développement durable ?

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : J'ai posé la question de savoir si c'était suffisamment ambitieux, c'est tout.

M. Éric ALAUZET : Du point de vue du développement durable ?

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Oui.

M. LE MAIRE : Tout ce qui est développement durable est intégré dans les coûts de construction déjà, donc cela remonte beaucoup ce pourcentage.

M. Éric ALAUZET : La question du développement durable est vraiment infiltrée dans l'ensemble des politiques. Elle n'est pas toujours facile à discerner, donc il faut y regarder de très près, y compris dans l'activité économique. Simplement, sur le volet environnement, les deux questions majeures c'est bien

premièrement celle du réchauffement climatique et deuxièmement celle de la lutte pour la préservation de la biodiversité. De ce point de vue-là, il y a deux réponses importantes dans le contrat de projet, c'est le développement de la filière bois. On ne peut pas résumer l'ensemble de la politique énergétique mais c'est quand même un élément fort dans notre région. Le deuxième point, notamment pour Besançon, c'est le développement d'un pôle environnemental qui pourra contribuer à la réponse immense à la biodiversité. En revanche il y a quand même un petit détournement de sens sur cette enveloppe environnementale dans la mesure où à peu près 25 % des crédits -enfin à peine moins- sont consacrés à la lutte contre les inondations. On n'est pas au cœur de la question environnementale avec les inondations et je regrette qu'une partie conséquente des crédits dévolus à cette politique ait été fléchée sur la lutte contre les inondations, non pas que ce ne soit pas important, au contraire, c'est très important, et y compris la grosse partie de ce budget qui va être destinée à préserver l'activité économique du Nord de la Franche-Comté et Peugeot en particulier contre les inondations et on sait combien une nouvelle inondation pourrait être catastrophique et même amener les dirigeants à se poser la question de la délocalisation d'entreprises. Donc c'est vital, simplement cela n'a rien à faire dans ce chapitre environnement mais bien au chapitre économique. Et étant donné qu'une grosse partie des financements titre de Lisbonne justement sont fléchés, en tout cas les crédits européens sont fléchés sur l'économie, je trouve dommage qu'on n'ait pas utilisé cet argent à des fins économiques et qu'on n'ait pas laissé d'enveloppe environnement vraiment sur la question qui était celle-ci.

Troisième point, il y a une petite faiblesse également et le Maire en a évoqué une partie concernant les transports, c'est le TCSP qu'elle a inscrit en attente, on va dire, d'une prise de conscience nouvelle de nos élus nationaux. Il y a aussi la question de la liaison entre les deux gares qui n'est pas affichée clairement. J'avais déjà regretté qu'au moment de la signature de la convention de financement du TGV, cette annexe de liaison entre deux gares ne soit pas inscrite de façon à associer l'ensemble des partenaires, l'État, la Région, etc. A nouveau là ce n'est pas tout à fait le cas, donc il reste un point de fragilité concernant les transports sur ce contrat de projet.

Quatrième point et avant-dernier, il y a quelque chose en filigrane du contrat de projet qui est très fort mais qui est un sujet difficile, c'est que les contrats de projets doivent afficher une neutralité carbone. C'est un exercice difficile parce qu'il est difficile à estimer, avoir une neutralité carbone ça veut dire en gros que les projets qu'on va réaliser qui seront générateurs d'émission de carbone doivent être compensés par d'autres projets qu'on va réaliser qui, eux, par exemple comme la filière bois, vont amener des baisses en matière de rejets de carbone. Alors c'est évidemment très difficile à estimer, encore plus à réaliser. Je ne pense pas qu'on y soit mais je suis incapable de le dire. Il faudra faire des évaluations qui seront elles-mêmes difficiles. Je crois que de ce point de vue-là, c'est un sujet émergent, qui méritera d'être approfondi mais gardons à l'esprit qu'en principe je ne crois pas qu'on y soit du tout. Cela devrait même aller au-delà de la neutralité, on devrait même baisser les émissions de carbone, mais c'est plus, comment dire, une idée de réflexion que je lance comme ça, qu'un avis franc. J'ai quasiment terminé.

Simplement sur le point du vote dissocié, je n'ai pas bien compris la démarche parce que je ne vois pas en quoi le fait de voter le contrat de projet vous empêcherait, le cas échéant, le moment venu, sur tel ou tel dossier, d'afficher un désaccord. En tout cas ce n'est pas nous qui viendrons vous faire le reproche de vous dire : vous avez voté le contrat de projet donc vous avez voté la localisation de tel ou tel équipement. Je pense que vous gardez toute liberté et ce serait malvenu de notre part de venir vous dire qu'après, ça vous interdirait de toute intervention sur tout dossier qui serait dans ce contrat de projet. Je ne vois pas comment vous ligoter... vous vous prenez les pieds dans le tapis tout seul.

M. LE MAIRE : Je le redirai tout à l'heure, ça ne tient pas la route ça, pas très longtemps en tout cas.

Mme Martine BULTOT : L'institut régional de cancer fait partie de la dernière actualisation des participations de l'État et de la Région. Donc on ne peut que s'en réjouir puisque cela permettra de fédérer

la recherche régionale en matière de cancer et de permettre de regrouper oncologie, radiothérapie et mieux organiser les soins de supports. Mais je voudrais quand même avoir une petite précision car Monsieur le Maire, j'ai senti que vous étiez très optimiste à ce sujet mais dans le rapport, au niveau du plan de financement prévu, on a noté «à confirmer». Est-ce que vous pouvez me dire ce qu'il en est exactement ?

M. LE MAIRE : Ça reste à confirmer puisque ça passe dans les assemblées. Je suis très optimiste pour un certain nombre de raisons, parce que je ne vois pas qui est-ce qui pourrait venir dire au président du conseil d'administration de l'hôpital que la lutte contre le cancer ce n'est pas une priorité pour notre région, pour cette région qui, comme tu le sais, ne dispose pas de centre anti-cancer, premièrement. Je suis très optimiste deuxièmement parce que le conseil d'administration du CHU, à l'unanimité, a voté ce dossier. Troisièmement, quand on dit «à confirmer» c'est qu'il faut que cela passe dans les assemblées, mais je proposerai à l'Agglomération, qui j'espère l'acceptera, un financement. La Région a dit aussi qu'elle allait accepter ce financement et le Président du Conseil Général m'a dit qu'il le proposerait aussi. Ce sont ces plans-là. Ensuite je vais devoir prendre mon bâton de pèlerin et aller voir le Jura, le Territoire de Belfort et la Haute-Saône, l'INCA : l'Institut National contre le Cancer, la Ligue contre le cancer et l'hôpital, donc c'est tout un projet qu'on est en train de construire. Il y a déjà pour l'instant 7 millions d'acquis, sous réserve de l'acceptation, bien sûr, des assemblées. Mais c'est ça que je veux redire aussi à nos collègues, c'est qu'on est bien obligé, par moment, d'avancer et de faire des propositions. Et ensuite il faut que cela soit soumis aux assemblées. Si demain l'Agglomération disait : on ne veut pas financer l'Institut Fédératif Régional de Cancérologie, effectivement je ne pourrais pas engager les crédits d'Agglomération sans son accord mais je n'imagine pas un seul instant qu'on puisse prendre une telle décision. Je ne vois pas qui pourrait se sentir à l'abri de cette maladie.

M. Pascal BONNET : Je voudrais, en lien avec ce qu'a dit Éric ALAUZET, revenir aussi sur le fond pour dire la satisfaction qu'on a de voir l'accent mis sur la dimension pôle européen de micro et nano-technologies parce que ça correspond aussi à un engagement fort pour la Ville de Besançon et que ça n'a pas été assez dit de notre côté. Par ailleurs je voudrais revenir quand même sur certaines de vos réponses. La question posée par Jean ROSSELOT tout à l'heure se réfère simplement à ce qui est écrit. On nous demande de prendre connaissance et d'approuver le projet, donc l'approuver il n'y a pas de problème, de prévoir les engagements sollicités de la Ville au titre de l'actualisation du PPI. Donc on est là déjà dans la notion d'actualisation du PPI, PPI qu'on n'a pas voté et qui suppose des investissements sur des projets qu'on ne partage pas. Donc c'est là-dessus qu'on est en difficulté...

M. LE MAIRE : Vous êtes en difficulté, je le vois bien.

M. Pascal BONNET : On pourrait imaginer que ces points-là soient votés séparément.

M. LE MAIRE : Non !

M. Pascal BONNET : C'est votre choix de refuser de faire voter.

M. LE MAIRE : Bien sûr, c'est mon choix parce que ce n'est pas ce que nous demande l'État. On ne vote pas pour ou contre le CPER, globalement parce qu'il y a un problème de localisation d'un équipement.

M. Pascal BONNET : Je ne parle pas uniquement de la localisation des équipements, je vous parle de la notion d'actualisation du PPI...

M. LE MAIRE : On vote pour ou contre le CPER parce qu'on considère que globalement il est contraire ou conforme à l'intérêt des habitants de cette ville et de cette agglomération. Nous, nous considérons que globalement il est bon pour l'Agglomération, et nous voterons pour. Je soumettrai au

vote votre demande. S'il advenait qu'elle soit retenue on aurait un vote séparé, ce dont je doute quand même mais ensuite vous ferez ce que vous voudrez, vous prendrez vos responsabilités.

M. Pascal BONNET : On a avant tout le souci de voir le contrat de projet être retenu donc on ne va pas faire de l'obstruction là-dessus. On a fait une demande de séparation des votes, si vous ne voulez pas...

M. LE MAIRE : Je vous ai répondu sur ce point.

M. Pascal BONNET : ... on ne va pas insister là-dessus. Simplement le vote qu'on va exprimer ce soir nous rendra pour autant vigilant sur les choix que vous ferez à l'avenir.

M. LE MAIRE : Comme toujours, je pense.

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, je voulais, comme d'autres, me réjouir qu'on ait un petit peu plus de moyens que ce qui nous était promis et sans vouloir répéter ce que Jean a dit avec peu de voix mais un certain souffle, je me réjouis d'avoir eu un document complet, pas exhaustif forcément mais assez complet. Pour ma part, encore une fois, sans vouloir revenir sur ce qui a déjà été dit, je vais m'arrêter malicieusement sur le point 8 où j'ai vu que dans le cadre du développement durable il serait sans doute bien trop onéreux, Catherine, et trop ambitieux pour envisager un grand canal mais j'ai vu qu'on regagnait de l'intérêt pour la voie fluviale et je trouve très bien qu'on réaménage nos voies, notamment la Saône, qu'on refasse des tunnels, comme nous allons refaire d'ailleurs, dans le même temps, les tunnels pour le fret ferroviaire. Alors c'est bien, à force de s'intéresser au problème du tunnel, on finira forcément par en sortir.

M. LE MAIRE : D'en voir le bout !

M. Michel LOYAT : Un complément justement par rapport au transport et à l'environnement. Vous l'avez vu, ce contrat de projet a quand même, même s'il est peut-être en deçà encore de ce que l'on pouvait espérer mais il faut faire des arbitrages, un volet significatif pour le ferroviaire. Concernant les infrastructures ferroviaires, il y a déjà et je crois que c'est important à la fois pour la région et pour la capitale régionale, l'affirmation que la priorité pour la branche Sud est au même niveau que pour la branche Ouest, et il y a naturellement les crédits d'études correspondant donc à cette priorité affirmée. Par ailleurs, et cela vient d'être dit il y a un instant, il y a également une ligne certes d'un montant modeste pour la mise au gabarit B1, là ça concerne les tunnels effectivement, et même si ce montant est finalement relativement faible, eu égard à l'ensemble des opérations qu'il faudra mener, vous savez qu'il y a deux ou trois ans l'État avait bloqué cette mise au gabarit B1. Donc chaque régénération dans les tunnels permettra effectivement de faire ces opérations et cela a deux avantages, un avantage pour le fret, c'est le plus important, car cela permet de faire passer des containers de ce gabarit, et puis pour le TGV, puisque cela permet à des TGV de duplex de passer lorsqu'il y a nécessité. Par ailleurs il y a des crédits pour la modernisation d'infrastructures et notamment pour les liaisons entre la Franche-Comté et la Suisse et là encore cela intéresse la capitale régionale, pas uniquement bien sûr et pas prioritairement la capitale régionale. Ce sont les liaisons entre Besançon et la Chaux-de-Fonds, donc là c'est une poursuite de modernisations. Quant à la nouvelle infrastructure, à la réouverture Belfort-Delle, on pourrait dire : voilà typiquement un projet qui est pour le Nord Franche-Comté. L'intérêt est naturellement d'abord pour le Nord Franche-Comté mais ça permettra également de faire des boucles ferroviaires entre Besançon, Belfort, Delle, Delémont, Pontarlier et revenant sur Besançon. Ça contribue donc au développement de ces liaisons ferroviaires.

D'un autre côté et ça a été dit par le Maire tout à l'heure, concernant les TCSP, pour le transport nous ne pouvons pas être totalement satisfaits du contrat de projet ou encore pour dire les choses différemment, tout n'est pas dans le contrat de projet. Nous sommes complètement conscients que le

développement des transports, tant pour les TCSP que pour les pôles multimodaux, parce que vous avez peut-être constaté qu'il n'y avait pas de ligne pour les pôles multimodaux, demandera une intervention très volontaire ou volontariste de l'État mais là il y a l'échéance du contrat de projet, il y aura d'autres échéances, je pense à des échéances électorales, et ce sera aussi certainement un des enjeux de l'échéance présidentielle et de l'échéance législative que d'avoir par rapport au ferroviaire et de manière plus générale par rapport aux transports en commun, une autre ambition que celle qui est affirmée depuis plusieurs années.

M. LE MAIRE : Tout à fait, c'est d'ailleurs pour ça qu'on avait décidé de se bagarrer pour l'inscription de crédits pour le TCSP mais après en avoir discuté avec Michel, on s'est dit, qu'obtenir 3, 4, 5 millions d'euros de crédits, ce n'était pas à la hauteur de ce qu'on voulait parce qu'on s'est fait rapté quand même 50 millions d'euros. On savait très bien que les 50 millions d'euros on ne les aurait pas, de toute façon. De plus, il faut démarrer ça dans les deux ans. Or les travaux pour le TCSP vont démarrer mais pas de façon significative donc ce que j'ai souhaité, d'une façon insistante, soutenu en cela par Marie-Guite DUFAY, par Michel LOYAT et par Raymond FORNI, c'est qu'on puisse inscrire -parce que l'État n'était pas d'accord- trois ou quatre mots, il n'y a pas grand chose sur le transport en commun en site propre. Demain lorsque ce gouvernement aura changé, je ne sais pas qui en sera le chef mais nous demanderons et ce sera un des enjeux effectivement de la prochaine campagne électorale, nous demanderons que les TCSP soient réintroduits et refinancés. A une période où on ne fait que de parler de développement durable, il ne me paraît pas possible que l'État ne revienne pas aux côtés des collectivités pour financer les transports en commun en site propre. Voilà ce que je voulais dire. Maintenant je vais conclure simplement en disant à notre ami LABORIE, mais c'est une boutade, que ce serait bien la première fois qu'un parlementaire obtient 80 millions d'euros et qu'il n'en dise pas un mot. Jamais ça c'est vu. J'ai fait pareil, je le reconnais. On a même vu des parlementaires qui ont fait des communiqués, plutôt dans le Nord de la Franche-Comté, pour communiquer des choses qui n'ont pas vu le jour, ils ont d'ailleurs été assez ennuyés ! Donc là honnêtement non, sans quoi je crois que ça aurait été dit. Monsieur LABORIE, vous savez très bien que ce n'est pas parce qu'un parlementaire écrit qu'on met 80 millions d'euros de plus...

M. Loïc LABORIE : Est-ce que j'ai dit qu'il avait mis 80 millions de plus ?

M. LE MAIRE : ... s'il y en a un ici qui sait bien comment cela se passe c'est bien moi ou Jean ROSSELOT, on ne va pas revenir là-dessus, c'était un clin d'œil. Simplement, ce que je voudrais indiquer, c'est que nous allons être vigilants sur le respect par l'État de ses engagements parce que la dernière fois, il ne les avait pas respectés. Donc on sera vigilant à ce que l'État, quel qu'il soit d'ailleurs, respecte ce qu'il a signé. Il y a une proposition venant de M. BONNET de voter en deux fois. Quels sont ceux qui veulent que l'on dissocie le vote ? 8 pour. Donc j'ai le regret de vous informer que votre proposition n'est pas acceptée. Maintenant je mets aux voix ce rapport tel qu'il est présenté».

Après en avoir délibéré et avoir repoussé la proposition de M. Jean ROSSELOT de dissocier le vote sur différents points du rapport (8 pour le vote dissocié), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2006.